

quartiers2030

RAPPORT
BILAN – EVALUATION 2024
DU CONTRAT DE VILLE DE LA CA-PVM



quartiers2030

BILAN - EVALUATION ANNUELLE 2024 DU CONTRAT DE VILLE

Préambule

Fruit de réflexions du Comité interministériel des villes (CIV), les nouvelles orientations et le nouveau cadre d'actions publiques entendent poursuivre le renouvellement des contrats de ville **labellisés** « Engagement quartier 2030 » et de la géographie prioritaire resserrée des QPV, y concentrer les crédits de la politique de la ville et lutter contre la pauvreté, les discriminations et les exclusions.

Au terme de ces 40 années de « Politique de la Ville », force est de constater, en termes de bilans et d'évaluations, que les écarts entre les quartiers de la politique de la ville et le reste de la ville persistent. Les phénomènes d'exclusions et de marginalité, la pauvreté et la précarité se sont exacerbés, depuis la crise sanitaire de la Covid 19 et peinent à se résorber dans les QPV, défavorisés et en difficulté.

Une nouvelle génération de contrat de ville a été imaginée, plus globale, plus partagée, plus resserrée sur les quartiers défavorisés, les plus vulnérables en proie à la précarité. Un contrat de ville unique et global intégrant l'ensemble des actions de cohésion sociale, de développement social-urbain et économique, d'accès aux droits, de citoyenneté, d'insertion et de lutte contre les discriminations.

La CAPVM et les 5 villes en politique de la ville : Chelles, Torcy, Noisiel, Champs sur Marne, Roissy en Brie, se sont fortement engagées pour le développement de l'accès aux droits et aux services publics, le soutien aux associations, l'amélioration du cadre de vie et du cadre bâti en impliquant le renouvellement urbain avec les bailleurs sociaux, la rénovation thermique des logements, la mise en œuvre de parcours de réussite éducative, l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi. Mais, de bilan en évaluation, les fragilités socio-économiques et environnementales persistent même si des progrès notables ont été enregistrés sur le versant de l'éducation, la culture, le renouvellement urbain, l'emploi et l'insertion professionnelle. Elles nécessitent une mobilisation accrue et en continu pour les quartiers et les zones les plus vulnérables qui accumulent des difficultés sociales, économiques et environnementales.

Cette mobilisation s'appuie nécessairement sur l'effet levier de la dynamique du territoire dans sa totalité, à l'échelle de l'Agglomération Paris Vallée de la Marne et les 5 villes en politique de la ville pour tirer vers le haut les différents quartiers prioritaires et vulnérable de la géographie prioritaire.

C'est par la Politique de la ville que se jouera la stratégie de reconquête et de cohésion des territoires urbains permettant de réussir la mutation du modèle de transition écologique, pour **une écologie humaine, sociale et sociétale responsable**.

La reconquête des territoires en décrochage et des quartiers prioritaires se co-construit sur **le socle des 17 objectifs onusiens de l'ODD (Objectifs Développement Durable), signés par la France, notamment les objectifs 1 à 6 et 8, 10 et l'objectif 11 « villes et communautés durables », du nouvel agenda urbain mondial 2030** issus de la conférence Habitat de l'ONU pour le développement humain durable

C'est dans ce contexte global et holistique pour un développement urbain, humain, durable et solidaire que le nouveau contrat de ville 2024-2030 s'est élaboré et a pris forme en 2024. Il atteste de la volonté concertée et coordonnée des pouvoirs publics, des opérateurs et organismes socio-économiques et des acteurs de la société civile de mettre sur orbite la ville de demain à Paris Vallée de la Marne, plus humaine, innovante,

solidaire, équitable et écologique.

La reconquête et l'intégration des QPV dans le concert des autres quartiers de la ville restent l'objectif pour gommer les disparités et les inégalités entre territoires et quartiers.

Mais admettons aussi à rebours que les QPV, par la force de ses réalités socio-économiques, accueillent les publics les plus fragiles et les plus vulnérables avec un objectif de mixité sociale qui peinent, au fil des ans, à se concrétiser sur le terrain.

Malgré tout, la Politique de la ville produit des résultats en termes de trajectoires individuelles avec de belles réussites : des individus, des familles, des opérations de rénovation urbaine qui témoignent du formidable potentiel de changement et d'amélioration.

Ainsi, de façon subliminale, nous admettons par la même occasion **que les QPV restent « profondément des SAS, où on accueille en permanence les plus fragiles »**, selon l'acception du ministre de la ville (2023). Dans ce cas, on arrête de juger les territoires et les Maires " à partir d'indicateurs demeurant forcément défavorables puisque ceux qui vont mieux s'en vont ? interroge Hélène Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin.

Les QPV sont ainsi la fabrique qui permet d'agir sur l'urbain et l'humain non sans contraintes et difficultés. Expérimenter, asseoir et conforter des solutions devant un potentiel de jeunes et d'adultes de bonne volonté, en mal d'existence, rattrapés souvent par la précarité de leur situation, les discriminations et l'exclusion

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU BILAN – EVALUATION

Dans le cadre du pilotage et du suivi de l'élaboration de son contrat de ville Quartier 2030 (2024-2030), la CAPVM, a tiré le bilan-évaluation 2024 de la première année de mise en œuvre du contrat de ville « Quartier 2030 ».

La reconquête et l'intégration des QPV dans le concert des autres quartiers de la ville restent l'objectif principal du contrat de ville pour gommer les disparités et les inégalités entre territoires et quartiers.

En cela, deux dimensions de la politique de la ville se révèlent :

1. **La politique de la ville en tant que politique substitutive** venant traiter les territoires et leurs populations non intégrés suffisamment dans les politiques sectorielles. Dans ce sens, la co-construction et l'évaluation du contrat de ville sont fondées sur l'objectif développement humain durable et soutenable des territoires »
2. **La politique de la ville en tant que politique incitative**, visant à transformer le fonctionnement des institutions et le comportement des acteurs via les politiques sectorielles afin qu'elles parviennent à résorber les situations de pauvreté et d'exclusion et à en prévenir l'apparition. Dans ce sens, la co-construction et l'évaluation du contrat de ville sont fondées sur les moyens politiques et institutionnels et leurs effets durables et soutenables en vue de transformer et d'intégrer les territoires exclus et marginalisés

Ces éléments seront portés à la connaissance de l'ensemble des signataires du Contrat de ville dans le cadre de leurs travaux de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

Il n'est pas aisé de s'atteler à dresser une « évaluation globale » de la politique de la ville tant elle est transversale, intégrant l'ensemble des politiques publiques dans son champs d'actions. La Cour des comptes, après avoir capitalisé différents travaux qu'elle a entrepris dans ce domaine, explique dans son rapport d'évaluation sur l'attractivité des quartiers prioritaire (décembre, 2020), pourquoi il est **difficile de dresser une évaluation globale de la politique de la ville**. Elle fait le constat que « **la politique de la ville, qui suscite de très fortes attentes et mobilise des dépenses importantes, ne peut pas être évaluée dans sa globalité. Cette impossibilité résulte de la largeur de son champ d'intervention, de ses objectifs évolutifs, souvent peu chiffrés et non hiérarchisés, et, plus généralement, du caractère inaccessible, voire de l'absence, de données permettant de mesurer à partir de « cohortes statistiques » cohérentes si les objectifs visés ont été atteints dans la durée.** »

Ainsi, plutôt qu'une évaluation globale, le présent rapport s'attèle à établir le bilan et l'évaluation de chaque thématique spécifique des contrats de ville, en interrogeant leurs objectifs et les résultats auxquels elles sont parvenues. Elle permet d'apprécier si les diverses actions publiques contribuent véritablement à réduire les phénomènes de disparité et d'inégalité entre territoires, les situations de pauvreté et d'exclusion, l'évitement de ces quartiers et, plus globalement, s'ils en améliorent, ou non, l'image auprès de leurs habitants et de l'extérieur.

1- Le cadre juridique de référence du suivi et de l'évaluation annuelle du contrat de ville Quartier 2030 de la CAPVM :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit qu'un «*débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation*».

Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.

La loi LAMY (21 février 2014) rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle précise :

« Les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. ».

Le Décret 09/2015 précise le contenu du rapport annuel obligatoire sur le contrat de ville. Il devra définir :

La finalité des objectifs de suivi et d'évaluation du contrat de ville,

La gouvernance spécifique de l'évaluation,

Les objets à évaluer (ex : la programmation, la gouvernance, la contribution des conseils citoyens au contrat de ville...),

Les indicateurs à renseigner pour chaque objet évalué

Le rapport annuel doit décliner annuellement la mise en œuvre du contrat de ville, conformément au décret N° 2015-1118 du 03 septembre 2015.

A ce titre :

- Il rappelle les principales orientations des contrats de ville.
- Il donne à voir l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires. Il devra porter sur la situation sociale, économique, urbaine, environnementales et son évolution dans les territoires en QPV. Il analysera de manière croisée, interactive et rétroactive, les différentes thématiques en politique de la ville en s'appuyant sur les données autant quantitatives que qualitatives pour apprécier les écarts entre les QPV et leurs communes englobantes.
- Il retrace les actions menées au bénéfice de leurs habitants, sur **les trois grands axes du contrat de ville « Quartier 2030 »**, à travers, notamment les initiatives impulsées dans le cadre de l'appel à projet spécifique, politique de la ville (BOP 147) de l'Etat, de l'appel à projet de Paris Vallée de la Marne et les actions inscrites dans le cadre des différents dispositifs de droit commun. :
 1. Axe - « Solidarités et Réductions des Inégalités » ;
 2. Axe - « Cohésion urbaine, cadre de vie et mobilités durables » ;
 3. Axe - « Sécurité publique, Tranquillité urbaine et résidentielle » ,
- Il recueille l'ensemble des contributions des différents partenaires, les villes, les services déconcentrés de l'Etat, les bailleurs sociaux, les Conseils citoyens, les associations porteuses de projets et d'actions...
- Il présente l'articulation entre les volets social, économique, urbain et environnemental du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement, d'habitat, les actions du CRTE au titre du programme national de renouvellement urbain et d'autres programme d'investissement ;
- Il spécifie les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le bilan et l'évaluation porteront sur les différentes thématiques de la politique de la ville retenues par le contrat de ville, ainsi que sur les orientations transversales suivantes :

- Favoriser l'égalité hommes femmes
- Renforcer l'accès aux droits, encourager la citoyenneté, la participation et le vivre ensemble au titre des solidarités, de la cohésion sociale et urbaine
- Repenser la place de la jeunesse
- Impulser la transition écologique, l'économie numérique, sociale et solidaire et leurs portées inclusives
- Assurer la prévention primaire de la radicalisation

Il s'agit, pour chaque thématique du contrat de ville d'apprécier :

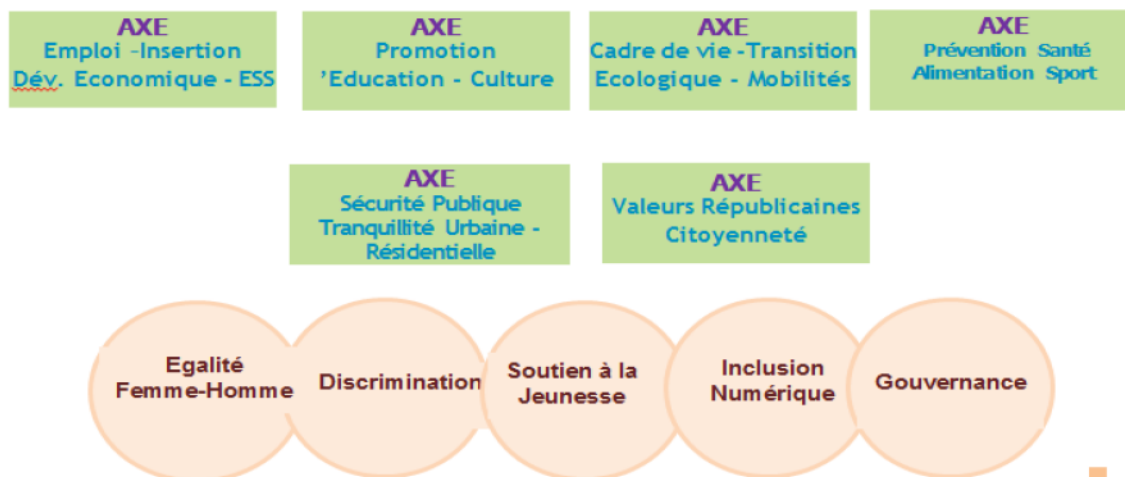
- la pertinence des actions et des projets en fonction des enjeux et des problématiques identifiés (est-ce bien ce qu'il fallait faire ?)
- la cohérence des objectifs au regard des moyens mobilisés, humains, techniques et financiers (est-ce comme cela qu'il fallait faire ?)
- l'efficacité des moyens d'actions (humains, techniques, financiers) mis en œuvre au regard des résultats obtenus (a-t-on optimisé les moyens au regard des résultats obtenus et des objectifs atteints ?)

L'objectif étant :

- d'établir et d'asseoir un bilan et une évaluation partagés et prospectifs des projets et des actions conduites par les différents partenaires dans les QPV et les périmètres de vulnérabilité (poches de vulnérabilité)
- d'évaluer les effets leviers, l'impact des actions conduites au titre des contrats de villes
- de qualifier et de préciser, via l'évaluation des actions menées dans le cadre des contrats de ville les intentions et les objectifs annuels et à mi-parcours,
- d'optimiser la conduite en continu des actions et des projets
- de porter un jugement d'ensemble sur la gouvernance et la pertinence des démarches locales et de leurs modalités de mise en œuvre.

Le rapport est soumis au conseil communautaire et aux conseils municipaux concernés ainsi qu'aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

AXES THEMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE



Axe thématique du contrat de ville de PVM

Thématique #1 : Les solidarités en réponse à la pauvreté

Thématique #2 : L'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique, l'Economie Sociale et Solidaire

Thématique #3 : La Promotion de l'éducation

Thématique #4 : La Promotion de la culture

Thématique #5 : Le logement, le peuplement, le renouvellement urbain, le Cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les mobilités,

Thématique #6 : Prévention Santé, l'alimentation, la promotion du sport et loisirs

Thématique #7 : Sécurité publique, Tranquillité urbaine et résidentielle

Thématiques transversales

- Égalité Femme-Homme
- Discrimination
- Soutien à la Jeunesse
- Inclusion Numérique
- Gouvernance

2- Le référentiel d'évaluation de Paris Vallée de la Marne (Cf. Référentiel, grille et indicateurs d'évaluation en annexe)

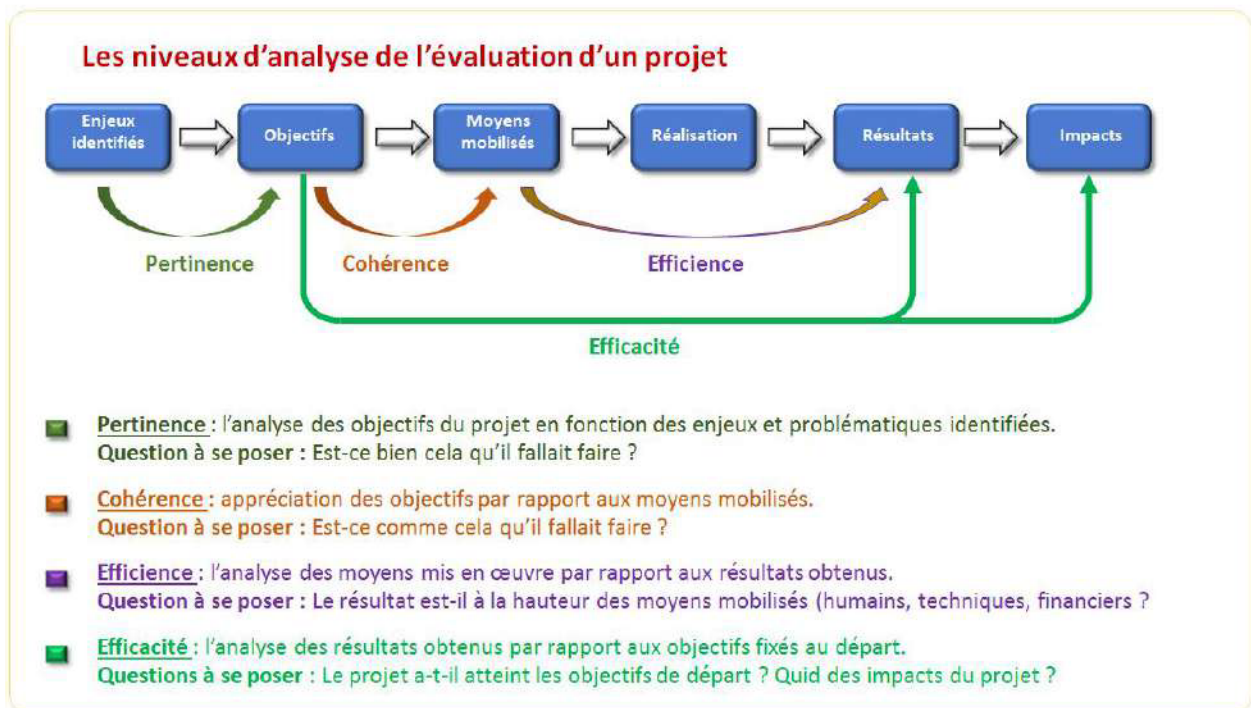
Le suivi et l'évaluation du contrat de ville, via le référentiel évaluatif de Paris Vallée de la Marne adopté par le conseil communautaire N° 2012508 du 13/02/2025, comprennent l'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, le suivi des plans d'actions et des engagements et l'évaluation des moyens, des résultats et des impacts du contrat. Ces trois éléments participent par une vision prospective nécessaire à préparer le renouvellement du contrat et/ou ces avenants.

- Evaluation des actions financées et de leur pertinence en fonction des objectifs définis dans le contrat de ville

- Vérification de l'efficacité et de l'efficience du contrat en observant l'évolution des indicateurs d'emploi, d'insertion, de pauvreté, de précarité, de santé, d'accès au soin, d'efficience des parcours de santé, de précarité alimentaire, de développement du sport, notamment le sport-santé, de réussite éducative, de l'état du décrochage scolaire, de rayonnement culturel et de démocratisation de la culture, de cadre de vie, de mobilité, de l'état de la sécurité et de la tranquillité publique, d'inclusion numérique, de discrimination, d'égalité-Femme-Homme.

Il s'agit de mettre en place un ensemble restreint d'indicateurs ciblant les politiques publiques et leur évaluation dans les QPV et les poches de vulnérabilité. L'objectif étant de mesurer l'évolution du bien être des habitants au travers du suivi de l'usage des politiques publiques. Le regard ne se porte pas spécifiquement sur les actions menées dans le cadre des fonds politique de la ville, mais avant tout autour de l'accès aux services publics par les habitants. Il ne s'agit pas de porter un regard spécifique sur les moyens mis en œuvre mais sur les effets de ceux-ci.

Ces indicateurs et outils seront mis en œuvre à compter de 2025 (pour l'année 2024) et déployés ensuite, année après année, afin de pouvoir suivre dans le temps l'évolution de la situation d'usage des politiques publiques. Il ne s'agit pas seulement d'un suivi des politiques publiques de l'Etat mais aussi de celui des politiques publiques mises en œuvre par les collectivités locales. Comment les habitants des quartiers, au regard de l'usage fait par les habitants des autres territoires utilisent les services publics gérés par les collectivités locales.



Le suivi dans le temps des indicateurs devra permettre de mesurer l'effet des politiques spécifiques mises en œuvre dans les QPV et les ajuster au regard de ce qui sera observé.

Des indicateurs réfléchis en groupes de travail avec les partenaires : l'ensemble des indicateurs retenus ont été travaillés en groupe de travail avec les partenaires et professionnels intervenant dans les QPV.

Pour l'année 2024, 4 enjeux majeurs ont été traités : le logement, la cohésion sociale, l'emploi/le développement économique et les politiques publiques

Ils portent sur les six quartiers en QPV de la CAPVM représentant 14761 habitants :

- I. 2 quartiers à Chelles : Grande Prairie et Schweitzer-Laennec,
- II. 2 quartiers à Torcy : L'Arche Guédon et le Mail-Victor-Hugo
- III. 1 quartier entre Noisiel et Champs sur Marne : Les Deux parcs-Luzard
- IV. 1 quartier à Roissy en Brie : la Renardière.

Ainsi que les trois poches de vulnérabilité :

Roissy centre à Roissy en Brie ; **Camille Saint Saëns** à Lognes ; **Pablo Picasso** à Champs sur Marne

Les signataires du présent contrat de ville acceptent de mettre à disposition toutes les données et toutes les évaluations en lien avec le contrat de ville, dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Le référentiel de suivi et d'évaluation portera aussi sur l'exécution des engagements des signataires du présent contrat, notamment la mobilisation effective des crédits spécifiques et de droit commun, sur la base d'indicateurs défini. Il fera l'objet d'une présentation annuelle au comité de pilotage et alimentera le rapport prévu à l'article L111-2 du code général des collectivités territoriales

Pour la CAPVM et les communes en politique de la ville, ce référentiel de suivi – évaluation du contrat de ville donnera lieu à une présentation annuelle spécifique retraçant l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes directions à la mise en œuvre du contrat en distinguant crédits spécifiques et mobilisation de droit commun.

3- Enquête auprès des veilleurs Habitants et professionnels

Recueillir la parole de témoins du quotidien et l'évolution de leurs ressentis

L'objectif est d'observer l'évolution des principaux enjeux des quartiers prioritaires de la CAPVM, au travers du regard de témoins du quotidien (professionnels intervenant sur ces territoires ou habitants engagés). Cela consiste en la mise en place d'une enquête régulière, tous les ans, auprès de « veilleurs ». Les répondants sont des acteurs engagés dans le quartier : habitants, membres d'associations, parents d'élèves, élus, membres des conseils d'équipements (centres sociaux...), bénévoles dans les clubs sportifs, membres des conseils citoyens... des professionnels présents dans les quartiers : issus des collectivités locales, bailleurs sociaux, services de l'Etat, professionnels du privé...

L'enquête portera sur :

1. L'emploi et l'activité économique : difficultés face à l'emploi chez les jeunes, les femmes, les personnes âgées, présence des acteurs sur le territoire, attractivité pour l'implantation d'entreprises.
2. Les émancipations : les discriminations, présence des services publics, l'organisation de l'espace public, la participation citoyenne, la réussite scolaire, l'exercice de la parentalité.
3. Transitions sociales, humaines et écologiques : la pauvreté, les actions de solidarité, l'offre sociale et la réponse sociale, l'offre de soins, la santé mentale des habitants, l'alimentation, la fracture numérique, la transition écologique, le vieillissement.
4. Qualité de vie et le logement : l'insécurité, l'offre de commerces, l'attractivité et les parcours résidentiels des habitants, l'état du parc de logements

Les Acteurs du Contrat de ville e PVM

Le bilan-évaluation du contrat de ville 2024-2030 a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat et des Collectivités dans le Département, ceux de l'Agglomération Paris Vallée de la Marne et des communes en politique de la ville, ainsi que ceux des institutions et organisme publics partenaires et des structures associatives adossées aux collectivités et à l'Agglomération :

1. Les représentants de l'académie de Créteil, et du service départemental de l'éducation (DSDEN77),
2. L'agence Régional de Santé (ARS)
3. La DDETS
4. La Caisse d'Allocation Familiale
5. Les représentants de France Travail (ex-Pôle Emploi)
6. Les Bailleurs Sociaux : CDC Habitat Social, Trois moulins Habitat, Mille et une vies Habitat, Batigere, Marne et Chantereine Habitat, Habitat 77, Seqens...
7. La Police Nationale
8. La Police Municipale des communes en politique de la ville
9. Les Maisons des Solidarités (Département 77)
10. Le SIE (Service intercommunal de l'Emploi)
11. Initiative 77 organisme associé au CD77, soutien à l'emploi et l'insertion

12. La M2IE (Maison intercommunale de l'insertion et de l'Emploi)
13. E2C (Ecole de la 2ème chance)
14. BASE (Bureau d'Accueil et de Service aux Entreprises)
15. L'ADIE (Association pour le Droit à L'Initiative Economique)
16. Les CCAS des communes en politique de la ville
17. L'OMAC (Office Municipale d'animation de la Cité)
18. La MEI (Maison de l'entreprise Innovante)
19. La Mission Locale
20. L'ANRU
21. Les communes en politique de la ville : Chelles, Torcy, Roissy en Brie, Champs sur marne, Noisiel
22. Les chambres consulaires : des métiers, du commerce et de l'industrie...

De multiples séances de travail, de débats et d'échanges ont été conduites avec les différents acteurs publics, associatifs, pour identifier via le bilan de la première année 2024 et son évaluation les attentes, les enjeux prioritaires, les objectifs et les priorités d'action pour les quartiers en QPV, dans les différentes thématiques.

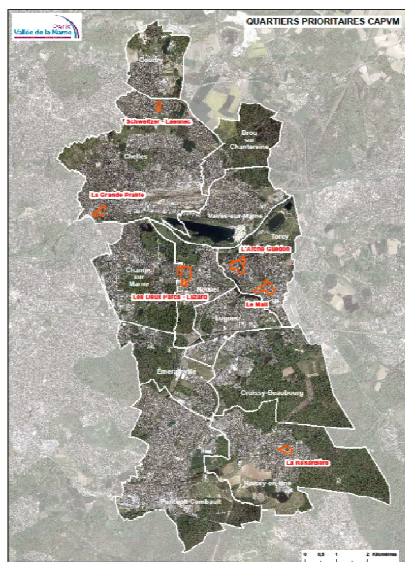
Le bilan annuel 2024 et l'évaluation du Contrat de ville 2024-2030 de l'Agglomération Paris Vallée de la Marne cadrent, orientent et guident les projets et les actions des différents partenaires et signataire de ce contrat afin de :

1. Centrer et cibler les projets et les actions des acteurs sur les « priorités » qui font sens et consensus et qui doivent fédérer l'ensemble des institutions dans la bonne gouvernance, tout au long du contrat.
2. Garantir la mobilisation des politiques publiques pour agir et renforcer les priorités du contrat de ville
3. Associer et fédérer l'ensemble des acteurs dans la conduite en mode projet des actions du contrat de ville en assurant leur adaptation à chacun des quartiers

Le bilan annuel 2024 et l'évaluation du Contrat de ville mettent l'accent sur trois principes :

- **1. Approche globale et holistique de l'action publique**
 - *éviter de concentrer les populations les plus précarisées dans certains quartiers.*
 - *Poursuivre l'objectif de cohésion urbaine et sociale, de mixité sociale et d'équilibre de peuplement contenus dans la loi Lamy 2014.*
 - *décliner les différents plans, contrats et pactes sur ces territoires : notamment le Pacte de solidarité et la stratégie de lutte contre la pauvreté, du plan national de santé, la stratégie nationale de de sécurité publique et de lutte contre la délinquance et de prévention de la radicalisation, le CRTE, le CLS, le PCAET, le SDRIF, le Projet de territoire de la CAPVM, les 2 NPNRU,*
 - *identification et promotion des grands projets, label et dispositifs (projets de rénovation urbaine, cités éducatives, PRE, PEDT, PRIJ, Plan Santé, Sport-Santé, Quartier fertiles, Quartiers résilients..) avec les engagements réciproques de l'Etat, des collectivités et des organismes bailleurs sociaux, en veillant à les rendre identifiables par les habitants*
- **2. Différenciation en fonction des territoires en tenant compte :**
 - *des dynamiques locales, propres à chaque territoire*
 - *de la capacité de l'intercommunalité avec les communes, en matière de portage de la politique de la ville et des problématiques de cohésion sociale et urbaine spécifiques tout en garantissant les objectifs transverses : l'égalité entre les femmes et les hommes, le soutien à la jeunesse, l'inclusion numérique et la lutte contre toutes les formes de discrimination*
- **3. Responsabilisation et évaluation des acteurs**
 - Des bilans et des évaluations in itinere du contrat de ville
 - La bonne gouvernance notamment la transparence dans les échanges et l'efficience dans la mise en œuvre des projets entre les acteurs

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville



2 QPV sur le Territoire Nord

- Schweitzer-Laennec à Chelles
- La Grande Prairie à Chelles

3 QPV sur le Territoire Centre

- Les Deux Parcs-Luzard à Champs sur Marne et Noisiel
- L'Arche Guédon à Torcy
- Le Mail à Torcy

1 QPV sur le Territoire Sud

- La Renardière à Roissy en Brie

■ 14761 habitants dans les 6 QPV
■ 16,2% de la population entre 15-24 ans
■ Environ 2500 jeunes de 15-24 ans

Globalement, le parc de logements dans les QPV est marqué par une présence importante de logements locatifs sociaux (parfois supérieure à 60%), une faible part de propriétaires et des loyers plus bas que la moyenne de la Métropole. L'activité économique, notamment le commerce de proximité est bien représenté au voisinage immédiat des QPV, parfois au sein des QPV comme à l'Arche Guédon, la Grande Prairie ou les Deux Parcs-Luzard

Trois types de structures urbaines des QPV de la CAPVM, qui orienteront la stratégie d'intervention :

- **2 cité d'habitat**, à vocation quasi exclusivement résidentielle et au périmètre cohérent : entités de 444 logements, avec éventuellement quelques activités ponctuelles, commerces ou équipements, et qui trouvent dans leur environnement la plupart des ressources et des services du quotidien : il s'agit de La Renardière à Roissy en Brie et des Deux Parcs Luzard à Noisiel-Champs sur Marne
- **3 quartiers de ville**, entités de plus de 2 100 habitants à 4000 habitants, rayonnant éventuellement sur un quartier plus vaste que le QPV, avec leur centre, leurs sous-quartiers, leurs équipements, il s'agit de L'Arche Guédon et le Mail à Torcy, Grande Prairie à Chelles.
- **1 ensemble d'immeubles**, 289 logements, au cœur de dynamiques urbaines secondaire très spécifiques : il s'agit de Schweitzer-Laennec au sein du pôle urbain les coudreaux, sans cohérence urbaine ou sociale explicite.



Les nouveaux périmètres des quartiers QPV réglementaires restent inchangés. Ils ont été renouvelés et définis par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

2 QPV ont vu augmenter leurs périmètres, à la marge, en comparaison de la précédente géographie, il s'agit de Schweitzer-Laennec (Chelles) avec une extension vers le nord et les Deux Parcs-Luzard avec une extension vers le nord-est (Noisiel et Champs sur Marne).

Enfin, le QPV le Mail (Torcy) a diminué de superficie.

Six quartiers en QPV dans la CA Paris Vallée représentant 14013 habitants avec :

- I. 2 quartiers à Chelles : Grande Prairie (**2097 Hab**) et Schweitzer-Laennec (**871 Hab**),
- II. 2 quartiers à Torcy : L'Arche Guédon (**2640 Hab**) et le Mail-Victor-Hugo (**3497 Hab**)
- III. 1 quartier entre Noisiel et Champs sur Marne : Les Deux parcs-Luzard (**3219 Hab**)
- IV. 1 quartier à Roissy en Brie : la Renardiére (**1689 Hab**)

Les nouveaux territoires vulnérables de la circulaire du 31 août 2023

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, invite, dans le cadre du partenariat des contrats de ville, à déterminer des « territoires vulnérables » dénommés aussi par la ministre de la ville de « poches de pauvreté ». Ils seront situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couverts par un contrat de ville, sans répondre strictement aux critères de la géographie prioritaires et qui pourront se voir allouer, de façon circonscrite, une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147 de la politique de la ville.

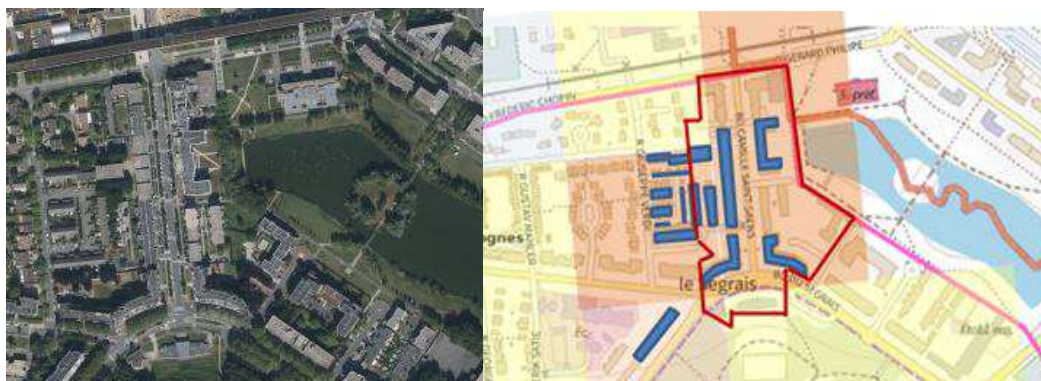
La délimitation des territoires vulnérables, plus ou moins, identiques à celle des QPV, est basée sur le revenu médian de référence. L'analyse est faite selon le critère des bas revenus et du niveau de pauvreté (moins de 60% du revenu médian).

Trois Quartiers « poches de vulnérabilité » ont été identifiés et délimités

Une première évaluation de la situation de ces quartiers a été entreprise :

I. 1 quartier à Lognes, le Segrais »

Le Segrais, se situe sur l'IRIS « Le Segrais » et sur l'IRIS « ZA du Mandinet-Pariest »



Le niveau de vie dans l'IRIS (revenu fiscal par habitant) se situe entre 18 200 et 25 700€. La présence du parc privé dans les autres carreaux surestime et remonte évidemment le niveau de vie (revenu fiscal par habitant). Cependant, dans l'IRIS « Le Segrais » (voir carte des IRIS page 1), les 25% (1^e quartile) des ménages les plus modestes sont en dessous du seuil de 15 400€ par an (soit 1283€ par mois, en dessous du SMIC fixé à 1360€ net au premier juin 2023).

La part des ménages pauvres dans l'IRIS se situe entre 3 et 24%. Les carreaux regroupant le logement social sont entre 12 et 24% de ménages pauvres.

Le carreau le plus pauvre, comprend notamment 19,8% de ménages pauvres soit près d'un cinquième des ménages. Il est d'ailleurs le carreau regroupant le plus de logements sociaux avec la présence cependant de l'habitat privé.

On recense des problématiques de cadre de vie, de cadre bâti, de sécurité que nous présentons dans la partie dédiée aux communes.

Les actions engagées en 2024 par la ville de Lognes sur la poche de vulnérabilité

Au lendemain de la signature du contrat de ville en avril 2024 et sans plus tarder, dès le mois de Juin (le 17 juin), la ville de Lognes a engagé une série de concertation avec les différents partenaires du contrat de ville pour construire un programme de développement à l'adresse du quartier « Camille Saint Saëns »

Il s'agit pour Lognes d'un micro quartier situé Boulevard Camille -Saëns. Ce secteur géographique est le plus densément peuplé et ses habitants ont les revenus fiscaux les plus modestes de la ville. Par ailleurs, la population implantée sur cette portion du territoire perçoit différentes prestations sociales délivrées par la CAF de Seine-et-Marne (RSA, AAH, APA,) et concentre des difficultés scolaires, des problématiques d'insalubrité et de sécurité.

Pour les raisons énoncées il convient de porter une attention particulière à ce quartier qui a une image parfois dégradée en raison du trafic de drogue, des nuisances liées à l'occupation de halls et des troubles constatés qui génèrent parfois un sentiment d'insécurité., ce qui nécessite une action concertée des différents acteurs (Education Nationale, bailleurs sociaux, CAF, Conseil Départemental de Seine-et-Marne en tant que chef de file de l'action sociale, Communauté d'Agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne, services déconcentrés de l'Etat, commune, associations de parents d'élèves, associations et habitants) pour faire émerger les possibilité de développement et d'amélioration sur différentes thématiques

La situation du logement et de l'habitat :

L'analyse des bailleurs sociaux :

Antin Résidences :

200 logements sont implantés sur le boulevard du Segrais (39/41/43) et du 21 au 32 boulevard Camille Saint-Saëns, le bailleur mène une politique de résidentialisation qui porte aujourd'hui ses fruits et participe à la tranquillité résidentielle.

➤ Très peu de rotations de logements, très peu de tapages nocturnes constatés eu égard à présence d'un gardien sur le site.

CDC Habitat Social :

5/7/9 boulevard Camille Saint-Saëns

Ensemble de 80 Logements, ce programme a été résidentialisé, présence de caméras sur ce site.

Le recrutement d'un gardien depuis deux ans a permis de résoudre les phénomènes de squats. Cette présence contribue à la tranquillité de ce bâtiment, quelques soucis dans les parkings et l'utilisation des certains boxes non loués, la situation s'est nettement améliorée.

Trois Moulins Habitat :

Ensemble de 25 logements en copropriété (18 logements au 26 boulevard Camille Saint-Saëns)

Mise en place d'un site de réclamations client qui fonctionne bien, on note essentiellement des troubles du voisinage (quelques différents entre locataires et propriétaires)

Il n'est pas constaté de désordre sur la voie publique (absence de remontées du gardien), des incidents qui relèvent du vandalisme (portes de hall forcées, portes de parking, cameras qui relèvent de la copropriété)

3 F de Seine-et-Marne immobilière :

Ensemble de 66 logements (du 6 au 16 boulevard Camille Saint-Saëns.)

On observe quelques problématiques de squat identifiées au niveau du porche, une famille a été reçue.

Très peu de rotations en raison du niveau des loyers qui sont relativement bas, très peu de vacances.

Les dégradations proviennent en partie des locataires qui facilitent l'accès au bâtiment, très peu de remontées des locataires sur ces situations.

S'agissant des désordres, ils sont localisés au 12/14/16 du boulevard Camille Saint-Saëns.

Le bailleur indique que des expulsions pour troubles ont déjà été réalisées, toutefois la procédure demeure longue et complexe.

➤ Des actions visant le vivre ensemble en pied d'immeuble sont en cours d'élaboration sur la période estivale en partenariat avec l'association la pomme de terre (atelier poterie)

Présence d'un équipement structurant au sein du quartier :

L'implantation d'un équipement socio-culturel (Simone Signoret) est en cours de réhabilitation et va évoluer en projet de tiers lieu. Cette structure constitue une véritable opportunité pour le quartier du Segrais, à terme elle a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire communal. Le projet est à co-construire avec les habitants dans une démarche participative forte des habitants.

GUSEP : Gestion urbaine, sociale, environnemental de proximité

Un diagnostic en marchant sur la gestion urbaine, sociale et environnementale de proximité a été réalisé le 11 juillet 2024 avec la présence des différents bailleurs : I3F, Trois Moulins Habitat, CDC Habitat, Antin Résidence

- ✓ CADRE DE VIE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI : Problématique de réhabilitation de l'ensemble immobilier chez Antin Résidence (résidence dégradée et non entretenue)
- ✓ SECURITE/INCIVILITE

Les axes de progrès :

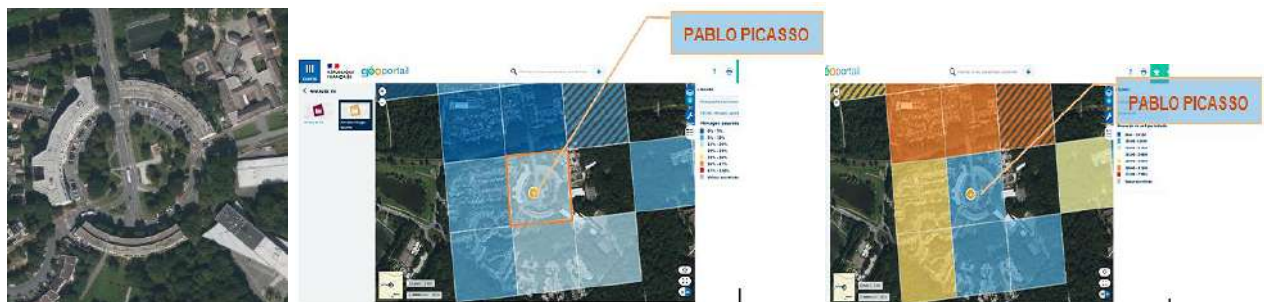
- Remobilisation des habitants afin qu'ils se réapproprient le terrain avec l'aide de la collectivité et des différents acteurs.
- Eradiquer le point de deal
- Echanges d'informations à structurer.
- Identifier chaque problème et le traiter afin que chacun joue son rôle (rappel à l'ordre.)
- Recrutement de médiateur/adulte relais.
 - ✓ Peuplement / entretien du bâti / gestion urbaine de proximité / prévention des impayés
 - ✓ Éducation / décrochage scolaire / aide à la parentalité
 - ✓ Sécurité / prévention de la délinquance ✓ Insertion économique / emploi

Les propositions en perspective :

- ✓ Production d'une contribution de chaque partenaire (données visant à éclairer le dispositif poche de pauvreté)
- ✓ Organiser un diagnostic situationnel en marchant avec chaque bailleur.
- ✓ Exprimer les besoins et les demandes des partenaires dans le but de mobiliser les moyens de droit commun et accompagner les associations et les institutions publiques dans la mise en œuvre d'actions innovantes.
- ✓ Mise en place d'un espace collaboratif numérique commun (RESANA) permettant de collecter et de partager les éléments de la démarche

Nous reviendrons sur l'évolution de cette démarche communale à l'occasion du bilan 2025

II. 1 quartier à Champs sur marne : Place Pablo Picasso



PABLO PICASSO

La place Pablo Picasso est composée de 3 ensembles immobiliers construits de façon circulaire.

14-20 place Pablo Picasso : parc social propriété de CDC Habitat

22-28 place Pablo Picasso : parc social propriété de Trois Moulins Habitat

2-12 place Pablo Picasso : copropriété.

Place Pablo Picasso

Population du carreau : 599 habitants

Nombre de ménages du carreau : 198 ménages

Part des ménages propriétaires : 23%, soit 198 ménages

Part des ménages en logements sociaux du carreau : 69,2%, soit 198 ménages

Part des moins de 18 ans : 36,6%

Niveau de pauvreté : de 13 à 20%

Familles monoparentales : 22,7%

Part de propriétaires : < à 30%

Part de locataires du parc social : 64-84%

Niveau de vie

Part des ménages pauvres : 15,2 %

A titre de comparaison :

Part des ménages pauvres dans la partie campésienne du quartier des Deux Parcs : 28-36%.

Il convient de rappeler que, contrairement à Picasso, le quartier des deux parcs est composé exclusivement de parc social. La part des copropriétaires de Picasso permet ainsi de faire baisser la part des ménages pauvres. Niveau de vie des habitants du carreau : 19790,5€/habitant

Part des ménages pauvres dans la partie campésienne du quartier des Deux Parcs : 8646 – 19100€

Il convient de rappeler que, contrairement à Picasso, le quartier des deux parcs est composé exclusivement de parc social. La part des copropriétaires de Picasso permet ainsi de faire croître la moyenne des revenus.

Ce quartier nécessite une attention plus particulière.

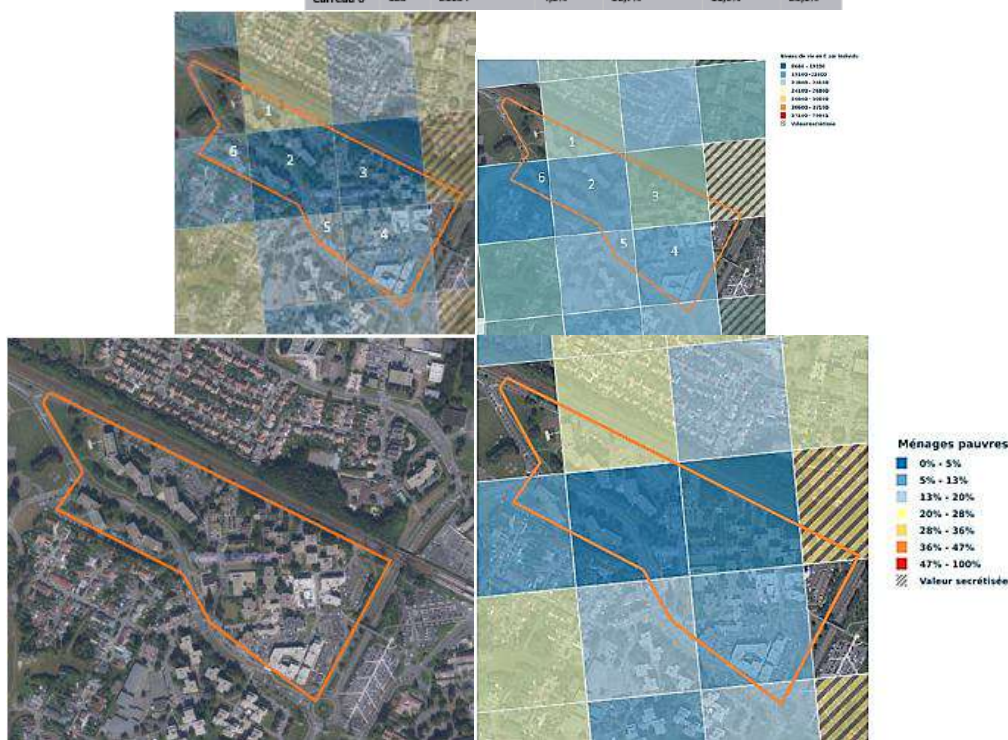
Présence de deal important, clairement visible avec appropriation d'espaces publics et des possibilités d'échappatoire en direction de Noisiel par les allées piétonnières à travers bois.

Des règlements de compte déjà intervenus entre bandes rivales liées à ce trafic de stupéfiants, avec des tirs d'armes à feu.

Fortes tensions dans le cadre de coupes de football organisées de manière non autorisée. Terrain de football dégradé et démonté par la commune ayant entraîné des tensions supplémentaires.

III. Un Quartier Roissy centre, en poche de vulnérabilité à Roissy en Brie

	POP	Niveau de vie	pauvreté	Fam. Monoparental	Ménage 1 personne	- 18 ans
Carreau 1	110	24178,2	11,1%	11,1%	0%	13,6%
Carreau 2	908	17767	19,6%	26,7%	28%	28,6%
Carreau 3	958	17581	25,4%	26,5%	21%	37,9%
Carreau 4	355	21401	11,7%	21,9%	27%	26%
Carreau 5	499	22210	10,1%	15,6%	25,7%	29,8%
Carreau 6	125	21634	4,8%	16,7%	11,9%	25,6%



BILAN DES ACTIONS DES CONTRATS DE VILLE

A. EVOLUTION DU PEUPEMENT ET DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

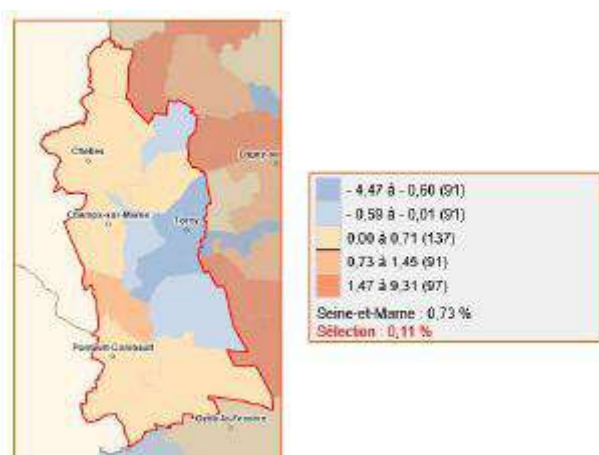
Les quartiers prioritaires de la CA PVM en quelques chiffres

- Démographie

QPV Géographie 2015-2023	Nombre d'habitants 2018	QPV Géographie 2024-2030	Nombre d'habitants 2020
QP La Renardière	1 805	QP La Renardière	1 689
QP La Grande Prairie	2 165	QP La Grande Prairie	2 097
QP Schweitzer - Laennec	844	QP Schweitzer - Laennec	871
QP Les Deux Parcs-Luzard	3 472	QP Les Deux Parcs-Luzard	3 219
QP L'Arche Guédon	2 557	QP L'Arche Guédon	2 640
QP Le Mail	3 918	QP Le Mail	3 497
QP de la CA PVM	14 761	QP de la CA PVM	14 013

La population des QPV a subi une réduction passant de 14761 habitants en 2018 à 14013 habitants en 2020, soit 6% de la population communautaire. L'ensemble des QPV ont subi une déprise démographique à l'exception de l'Arche Guédon et Schweitzer-Laennec (en raison de l'extension de son nouveau périmètre) Enfin, le QPV le Mail (Torcy) a diminué de superficie dans la nouvelle géographie prioritaire.

Les tendances démographiques sont plus relativement faibles avec un taux de croissance annuel moyen de 0,11% dans le territoire, avec une tendance à la décroissance, contre 0,73% en Seine et Marne. Un territoire proche du profil démographique du Grand Paris, moins attractif sur le plan démographique (solde migratoire négatif).



Torcy a le plus grand poids démographique en QPV, avec 28,9% de sa population communale vivant dans les 2 QPV (L'Arche Guédon et le Mail) ; elle est suivie par Noisiel avec 22% (Les Deux Parcs Luzard), Roissy en Brie avec 8% (La Renardière), Chelles avec 5,4% (Grande Prairie et Schweitzer-Laennec), et Champs sur Marne avec 2,5%.

Torcy (29%) et Noisiel (22%) ont le plus important poids démographique des QPV. D'emblée, au vu des données démographiques, l'investissement en « politique de la ville » des communes sera différencié selon la taille communale, le poids de la population vivant dans les QPV et ses caractéristiques, croisés avec les conditions sociales, économiques, environnementales, fiscales et financières.

Dans le cas de la CAPVM, au regard de l'équation démographique, des ressources et des charges qui en résultent, l'investissement de Torcy et de Noisiel en politique de la ville, devrait se tailler une place de choix dans l'équilibre global des deux communes, suivi de Roissy en Brie, ensuite de Chelles et de Champs sur Marne.

Jeunes et adultes se partagent la composition démographique des QPV entre 40 et 45% pour chaque tranche d'âge.

Parmi les 2289 jeunes de moins de 25 ans, 444 jeunes ne sont pas scolarisés et n'ont pas d'emploi.

Les QPV enregistre une **distribution équilibrée du peuplement** en termes de composition des ménages avec une répartition, à coup de 20-25% en moyenne, des différentes tailles des ménages.

Ces profils et cette composition des ménages **modifient l'image familiale** de ces quartiers. L'ensemble des QPV disposent de la même composition familiale que les territoires hors-QPV à quelques exceptions près : Grande Prairie qui accueille et privilégie les familles de grande taille, le reste des QPV accueillent plus de 50% des ménages à 1-2 personnes (F1-F2) et environ un quart des ménages de 4-5 personnes (logements F3-F4). Les **ménages de 3 personnes sont sous-représentés** et à part égale, autant dans les QPV (16-17%) que hors QPV (16%).

L'isolement

- 27% des ménages dans les QPV de la CA PVM sont composés de personnes seules, contre 28,4% en moyenne au sein de la CAPVM.
- Plus des trois-quarts des ménages d'une personne sont des femmes à Grande Prairie (Chelles), elles représentent plus de 2/3 des ménages d'une personne à l'Arche Guédon, plus de 60% à la Renardière, plus de la moitié à Schweitzer-Laennec.

Une particularité pour le Mail avec plus d'hommes composant des ménages à une personne que de femmes qui représentent 28%. La CAPVM enregistre un taux de 50% des ménages d'une personne composée de femmes.

Notons dans l'immédiat que le nombre de ménages isolés a augmenté plus rapidement dans les QPV de la CA PVM qu'à l'échelle de la CA entre les deux derniers recensements

L'isolement touchent davantage les femmes que les hommes, mais la tendance à l'isolement des hommes actifs (dans la tranche 30-59 ans) est une réalité « invisible » qui les touche davantage que les femmes. Les politiques publiques doivent s'en saisir pour appréhender et construire des réponses sociales et un accompagnement

Les hommes isolés d'âge actif sont souvent « invisibles » des acteurs sociaux. Comment approcher les hommes isolés dans les quartiers prioritaires ? Quelle réponse sociale proposer ?

Familles monoparentales

La proportion de familles monoparentales dans les QPV de la CAPVM a enregistré un bond explosif. D'une moyenne des QPV en 2016 variant entre 15,9% à la Grande Prairie et 28,2% à la Renardière et l'Arche Guédon, ce taux moyen varie aujourd'hui entre 22,5% (Grande Prairie) à 42% (Schweitzer-Laennec). La Renardière, Schweitzer-Laennec et l'Arche guédon plafonnent autour de 40% de familles monoparentales parmi les familles ; Les Deux Parcs Lizard ne sont pas loin avec 34%, dans la moyenne communautaire. La Grande Prairie et Le Mail sont en dessous de la moyenne communautaire, entre 22,5% et 28%. La CAPVM enregistre un taux stable de 32,8%...

La catégorie de ménages ayant le taux de pauvreté le plus fort et le niveau de vie le plus faible est celle des familles monoparentales. Les familles monoparentales sont très majoritairement dans les quartiers de la politique de la ville. Derrière la pauvreté des familles monoparentales il y a la pauvreté des femmes. Par conséquent, au-delà même de la question d'une manière de vivre (choisie ou subie, les

données ne nous permettent pas de distinguer ces deux approches). Il s'agit d'un type de famille fortement représenté dans les QPV qui est beaucoup plus fréquemment en situation de fragilité que toutes les autres formes de ménages.

Par ailleurs, l'importance de la taille des familles réduit les niveaux de vie à salaires équivalents.

Les grands enjeux du contrat de ville

L'effet quartier, c'est quoi ?

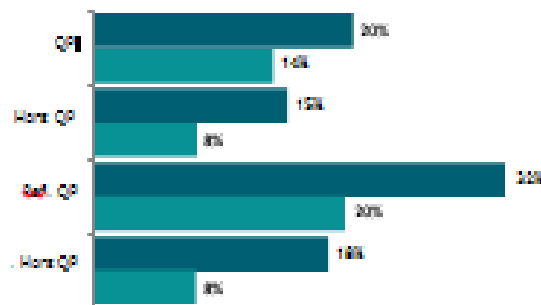


A la différence d'autres politiques publiques, la politique de la ville est une politique territorialisée. Elle est basée sur la prise en considération d'un « effet de quartier » selon lequel un pauvre dans un quartier pauvre aurait un parcours de vie différent d'un pauvre dans un autre quartier. Ces effets peuvent être liés à l'influence des groupes sociaux, aux ressources du quartier ou encore à l'image du quartier.

En clair, à situation sociale équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chance de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier.

Par exemple, à niveau de formation équivalent, les taux de chômage Insee sont systématiquement plus importants en QPV qu'hors QPV. Ainsi, cet écart de situation peut être lié à l'environnement des habitants (absence de mixité sociale, image du quartier, discrimination à l'adresse, ...).

■ % se déclarant au chômage, ayant au mieux un DNB, CAP ou BEP ■ % se déclarant au chômage, ayant un bac+2 ou plus



39% des 15 ans et plus sont non scolarisés et sans diplôme (44% ref.)



22% des 15 ans et plus ont un haut niveau de formation (bac+2 et plus) (18% ref.)

26% hors QP (24% ref.)

35% hors QP (37% ref.)



14 013 habitants de la CA Paris - Vallée de la Marne vivent en quartier prioritaire, soit **6%**



26% de la population est immigrée (23% ref.) **14%** hors QP (9% ref.)



54% des mineurs vivent dans un logement surpeuplé (51% ref.) **41%** hors QP (28% ref.)



4% des jeunes (18-24 ans) ont au moins un enfant à charge (9% ref.)
4% hors QP (3% ref.)



12% des femmes de 25-54 ans au foyer (18% ref.)
6% hors QP (6% ref.)



44% des actifs de bac+2 minimum sont en situation de déqualification (42% ref.)
24% hors QP (19% ref.)



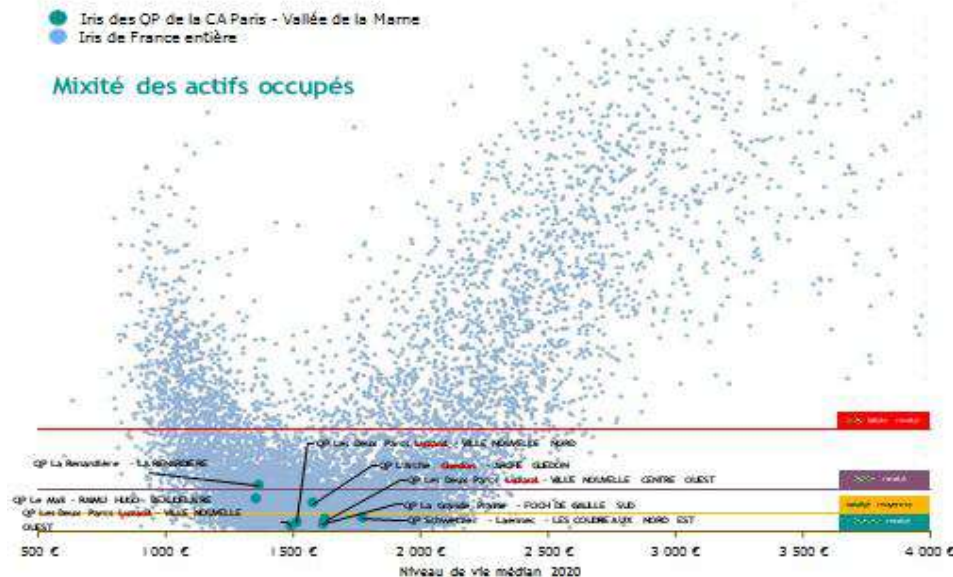
7% des actifs occupés sont cadres et professions intellectuelles supérieures (7% ref.)
20% hors QP (24% ref.)

Comment a évolué la mixité sociale ?



Les quartiers de la politique de la ville sont souvent victimes des clichés qui accompagnent leur image : des quartiers à l'abandon, où se concentreraient des populations étrangères paupérisées. Par construction, une part importante de populations défavorisées y réside. Les quartiers prioritaires n'ont pourtant rien de « ghettos urbains » comme on les qualifie parfois. On oublie souvent que la ségrégation se fait aussi par le haut. La mixité sociale dans les quartiers prioritaires peut être obtenue de deux façons distinctes : en attirant des personnes aux profils socio-économiques plus favorisés provenant de l'extérieur du quartier ou en offrant des opportunités incitant les habitants ayant connu une ascension sociale de rester dans le quartier de manière durable.

Sur l'axe vertical, un **indice estimé de mixité sociale** ©Compas et sur l'axe horizontal, le niveau de vie médian des iris du quartier.



Bilan-Evaluation des axes du contrat de ville

Axe 1 : Solidarités-Réduction des inégalités

A. Les solidarités en réponse à la pauvreté

La pauvreté des quartiers : quelles spécificités ?



Être pauvre aujourd'hui en France signifie vivre en dessous d'un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian national. L'idée initiale de la géographie prioritaire est d'identifier des zones où la pauvreté se concentre pour pouvoir y mener des politiques publiques adaptées aux besoins des habitants.

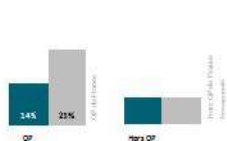
Dans les quartiers prioritaires on peut observer deux typologies de pauvreté : les territoires de centre-ville avec notamment beaucoup de personnes seules et de jeunes en phase d'insertion ou encore d'étudiants autonomes, et les grands ensembles où se retrouvent beaucoup de familles avec notamment des familles monoparentales et donc une pauvreté des enfants importante. Dans certains EPCI, les centres villes sont des territoires où les taux de pauvreté peuvent être très importants, notamment dans des centres anciens où le coût du logement est très faible (logement précaire, voire

indigne).

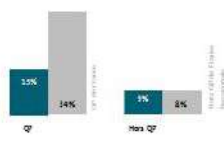
Il existe une pauvreté en dehors des quartiers de la politique de la ville, mais celle-ci est bien différente dans les quartiers.



Part de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire*



Part d'allocataires des minima sociaux*



Part des ouvriers de la CA Paris - Vallée de la Marne :

16%

Ecart en QP +9 pts
Hors QP =



Revenu déclaré médian de la CA Paris - Vallée de la Marne :

1931€

Ecart en QP -528€
Hors QP +24€

D'année en année, il devient difficile de contenir la pauvreté dans les QPV et les poches de pauvreté et de vulnérabilité du territoire de la CAPVM. La pauvreté progresse et gagne du terrain, entre 30% jusqu'à 40% dans les QPV, conséquence d'un chômage endémique et violent, à 2 chiffre touchant 22% en moyenne de la population active des QPV et atteignant des plafonds jusqu'à 28% ! La pauvreté est très marquée dans les QPV, avec un taux de pauvreté jusqu'à trois fois plus important dans les QPV par rapport à la moyenne de la CAPVM.

Avec un taux de pauvreté touchant de façon ciblée plus d'un tiers des habitants des QPV, 40% de la population sans diplôme, entre 1/5^{ème} et jusqu'à un quart de la population jeune non scolarisés et sans emploi, plus d'un tiers aussi et jusqu'à 39% de familles monoparentale...

La catégorie de ménages ayant le taux de pauvreté le plus fort et le niveau de vie le plus faible est celle des familles monoparentales. Les familles monoparentales sont très majoritairement dans les quartiers de la politique de la ville. Derrière la pauvreté des familles monoparentales il y a la pauvreté des femmes. Par conséquent, au-delà même de la question d'une manière de vivre (choisie ou subie, les données ne nous permettent pas de distinguer ces deux approches). Il s'agit d'un type de famille fortement représenté dans les QPV qui est beaucoup plus fréquemment en situation de fragilité que toutes les autres formes de ménages.

Par ailleurs, l'importance de la taille des familles réduit les niveaux de vie à salaires équivalents.

La pauvreté

Plus d'un tiers de la population des 6 QPV, soit, **plus d'un habitant sur 3 est pauvre voire très pauvre avec une intensité « violente », contre un septième des habitants à l'échelle communautaire !** Des données qui font réfléchir et réagir : c'est dire combien la pauvreté pèse plus sur les quartiers en QPV que les communes de la CAPVM. Les quartiers prioritaires abritent, environ 7 % de la population communautaire dont 33% à 40 % en moyenne sont pauvres.

La pauvreté gagne du terrain dans les QPV de la CAPVM ; progressivement le taux continue son ascension de 25%-33% entre 2015 et 2017, il grimpe dangereusement jusqu'à 38% en 2022-2024.

Au de la des données quantitatives présentées sur la pauvreté monétaire, les niveaux de vie en fonction des revenus etc. la pauvreté se trame aussi, au quotidien, par des conditions de vie difficiles, une précarité alimentaire et des problèmes de santé que nous aborderons plus loin. **La pauvreté en conditions de vie** reste importante dans l'ensemble des QPV fragilisé par les crises successives : sanitaire du COVID, économique liées à la perte du pouvoir d'achat et à l'inflation, des familles, des étudiants, des enfants en situation d'extrême pauvreté et de vulnérabilité pour se nourrir, joindre les deux bouts...

L'intensité de la pauvreté qui met en évidence et évalue l'écart entre le niveau de vie des personnes et des familles pauvres et le seuil de pauvreté est alarmante dans les QPV. Plus de 25% de la population est en dessous du seuil de pauvreté comme identifié dans notre analyse. Une situation qui nécessite une prise en charge forte et profonde.

L'augmentation des dépenses sociales n'a pas suffi à faire reculer la pauvreté à l'échelle nationale et dans les QPV.

Les ménages des quartiers ont un besoin renforcé de services publics afin d'accéder à l'emploi, à la formation, au logement, à un minimum de bien être en général pour améliorer leur situation économique et sociale.

Par exemple, **la tarification des services publics au bénéfice des habitants des QPV** (transports, accès à la culture, au sport, bourses d'études et de formation...) prend toute sa dimension et sa légitimité dans les résultats de l'analyse des données issues du présent diagnostic.

La pauvreté et son corollaire, la précarité, s'installent et s'enracinent durablement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la CAPVM. Les habitants vivent de leurs revenus d'activité à 75%, en moyenne, mais les emplois qu'ils occupent principalement et à fortiori les emplois non qualifiés, partiels pas suffisamment rémunérateurs, ni créateurs de richesse, ne suffisent plus à éradiquer la pauvreté.

Cependant, l'emploi reste la clé de voûte pour les habitants des QPV de la CAPVM, leur permettant de s'en sortir, de développer leurs ressources et leur richesse pour rejoindre le cercle vertueux du développement social-urbain dans les QPV. Derrière l'emploi, ce sont toutes les politiques intégratives et inclusives de formation, de qualification, d'éducation, d'insertion, de logement, de lutte contre toutes les discriminations qui sont à mener de front dans une démarche globale et holistique pour lever les freins périphériques à l'embauche de la population active des QPV, notamment les jeunes.

Depuis 2019, la Covid 19 et les crises économiques successives ont renforcé les tensions économiques sur les ménages des QPV, de plus en plus précarisés avec des niveaux de vie tirés inéluctablement vers le bas, comme on vient de le voir. La mobilisation du « quoi qu'il en coûte » en réaction à la pandémie de la Covid 19 a permis à l'économie et à l'emploi de se maintenir difficilement. Depuis, on assiste à la réduction du chômage partiel et sa transformation en chômage structurel et de longue durée dans les QPV.

Cette situation s'explique en partie par l'érosion et la baisse importante des emplois précaires. Or, les intérimaires et les CDD sont proportionnellement très nombreux dans les QPV. La baisse des emplois précaires se réduit depuis 2021, induisant le passage de précarité à chômage, ce qui entraîne avec le sur-chômage à 2 chiffres, une forte baisse du niveau de vie des ménages et par conséquent un accroissement violent de la pauvreté que nous avons identifiée. Nous verrons ces aspects liés à l'emploi et au chômage dans la partie qui leur est dédiée par une baisse nette du niveau de vie amplifiée dans les QPV. Dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, une partie de la population est passée d'une situation de travailleur pauvre à une situation de « pauvre » tout simplement.

Plus globalement, sur l'ensemble des quartiers QPV et hors QPV, la pauvreté se déploie davantage au nord et au centre du territoire de la CAPVM. Des poches de pauvreté disséminées à Chelles, Champs-sur-Marne, Courtry, Vaires-sur-Marne, Pontault-Combault, Lognes, Emerainville.

En conclusion, le niveau de pauvreté est bien élevé dans les QPV et témoigne du décollage difficile de ces territoires pour améliorer leurs conditions et niveaux de vie et permettre ainsi la garantie de la cohésion et de l'inclusion sociales et urbaine, un des objectifs prioritaires de la loi Lamy 2014.

Les résultats se construisent timidement, via des parcours individuels, via l'amélioration sensible des conditions de vie et de travail, du cadre bâti et du cadre de vie avec les opérations de renouvellement urbain avec l'ANRU, à l'Arche Guedon et au Deux Parcs Lizard ou sans ANRU, des opérations de réhabilitation et de restructuration de l'habitat engagé et en cours au Mail à Torcy, ou réalisée plutôt comme à la résidence « Schweitzer-Laennec » à Chelles...

Mais les racines du mal persistent et la pauvreté a encore son voile sur les QPV, désormais marqué par un « déterminisme de la pauvreté ». Ainsi, il faudrait six générations, soit 180 ans, à l'échelle nationale pour qu'un descendant de famille très modeste (les 10% les plus pauvres) atteigne le revenu moyen de la population selon l'OCDE.

Dans le cas des QPV, l'équation se corse encore et se complexifie. Ce sont les femmes, les enfants, les jeunes, les familles monoparentales, les foyers isolés, les étrangers, les chômeurs de longue durée et les actifs au salaire modeste, au travail précaire, à temps partiel ou à durée limitée qui sont les premiers publics touchés par la pauvreté.

Les politiques et programmes d'accompagnement redoublent de volonté et d'implication mais peine à se construire véritablement sur le terrain.

Les dépenses d'allocations, d'insertion par allocataire au titre des prestations sociales dont le Revenu de Solidarité croisées avec la faiblesse des politiques d'accompagnement conduit à un enfermement durable dans l'inactivité. Leur orientation et prise en charge vers le retour à l'emploi, ou tout simplement vers l'emploi reste difficile et anecdotique malgré les bonnes volontés. Le taux de retour à l'emploi des allocataires du RSA s'établit à seulement 10 % par an environ.

Le pacte de solidarité du Gouvernement est une des réponses pour attaquer de front la pauvreté, ses ressorts et ses racines avec le concours des collectivités au niveau local.

L'origine des revenus des habitants des QPV provient principalement de leurs salaires d'activités. Ces derniers représentent jusqu'à un peu plus de 80% (Le Mail) de leurs revenus. Le minimum est perçu par les 2 QPV au nord et au sud de type cité d'habitat et ensembles d'immeubles d'habitat, Schweitzer-Laennec avec un peu plus des 2/3 (67%) des revenus et la Renardière avec 71%. Les autres QPV de type « quartier urbain » ont une part entre 75% et 81% de revenus d'activités. La part de revenus d'activités du Mail est au même niveau que celui des communes qui est entre 82% (Chelles) et 86% (Roissy en Brie).

Ces résultats tordent le cou à une idée reçue : Les habitants des QPV ne vivent pas seulement et exclusivement des prestations et allocations sociales.

Depuis 2020, frappée par la pandémie de la Covid 19 et les crises économiques successives, avec la chute du pouvoir d'achat des ménages et la montée de l'inflation, la situation socio-économique déjà critique des QPV a davantage précarisé ses habitants. A la place du modèle d'assurance et de création des richesses mal partagées qui a engendré des territoires d'exclusions appauvris et marginalisés, il nous faut co-construire et bâtir un modèle de la dignité et de l'émancipation, fondé sur la solidarité et la cohésion sociale, urbaine.

Trois grands principes de solidarité sont au fondement du contrat de ville 2024-2030 :

- La prévention, qui appréhende et lutte en amont contre les inégalités avant leur apparition et leur enracinement dans les territoires ;
- L'universalité, qui offre les mêmes droits à chacun, de manière transparente, pour redonner confiance dans le système de partage, d'intégration et d'inclusion, aux habitants les plus démunis
- La dignité par l'aide, l'accompagnement, mais surtout le retour à l'emploi et la valeur travail comme clef de la réduction de la pauvreté et de l'émancipation des habitants dans la construction de leurs parcours de vie,

Les résultats se construisent timidement, via des parcours individuels, via l'amélioration sensible des conditions de vie et de travail, du cadre bâti et du cadre de vie avec les opérations de renouvellement urbain avec l'ANRU, à l'Arche Guédon et au Deux Parcs Lizard ou sans ANRU, des opérations de réhabilitation et de restructuration de l'habitat engagé et en cours au Mail à Torcy, ou réalisée plutôt comme à la résidence « Schweitzer-Laennec » à Chelles...

Mais les racines du mal persistent et la pauvreté a encore son voile sur les QPV, désormais marqués par un « déterminisme de la pauvreté ». Ainsi, il faudrait six générations, soit 180 ans, à l'échelle nationale pour qu'un descendant de famille très modeste (les 10% les plus pauvres) atteigne le revenu moyen de la population selon l'OCDE.

Dans le cas des QPV, l'équation se corse encore et se complexifie : Ce sont les femmes, les enfants, les jeunes, les familles monoparentales, les foyers isolés, les étrangers, les chômeurs de longue durée et les actifs au salaire modeste, au travail précaire, à temps partiel ou à durée limitée qui sont les premiers publics touchés par la pauvreté.

Les politiques et programmes d'accompagnement redoublent de volonté et d'implication mais peinent à se construire véritablement sur le terrain.

Les dépenses d'allocations, d'insertion par allocataire au titre des prestations sociales dont le Revenu de Solidarité croisées avec la faiblesse des politiques d'accompagnement conduit à un enfermement durable dans l'inactivité. Leur orientation et prise en charge vers le retour à l'emploi, ou tout simplement vers l'emploi reste difficile et anecdotique malgré les bonnes volontés. Le taux de retour à l'emploi des allocataires du RSA s'établit à seulement 10 % par an environ.

Le pacte de solidarité du Gouvernement et sa déclinaison départementale (Le pacte local des solidarités, adopté lors de l'assemblée délibérante de 5 avril 2023) est une des réponses à apporter au territoire de PVM et ses QPV pour attaquer de front la pauvreté, ses ressorts et ses racines avec le concours des collectivités au niveau local.

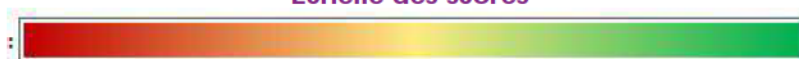
L'engagement de la CAF dans le cadre du contrat de ville vise à se concentrer sur ses axes d'action stratégiques - petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement et animation de la vie sociale pour garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge (structures d'accueil, crèches...), revitaliser les liens communautaires et à encourager la participation citoyenne en lien avec les services sociaux communaux, accompagner financièrement les collectivités territoriales, les associations et les porteurs de projets

Les actions de lutte contre les situations attentatoires aux droits des enfants des QPV, de réduction des privations du quotidien, de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté, se mettent en place progressivement en 2024 et se construisent sur le terrain en 2025. Un retour bilanciel sera réalisé lors de l'évaluation annuelle 2025 et 2026.

TABLEAU SNOPTIQUE DES SCORES DE LA SITUATION DE VULNERABILITE SOCIO-ECONOMIQUE DES TERRITOIRES - QPV ET COMMUNES ENGLOBANTES - 2024

	Taux Pauvreté	Part des familles monoparentales	Taux de chômage (au sens du recensement)	Taux d'emploi	Part des emplois à durée limitée parmi les emplois	part des prestations sociales	Part de la population sans diplôme	Mil. Défav Lycée Général	PCS Collège défavorisé	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	Score total
											Indice Base 100
La Renardière	0,38	3	0,34	4,4	5,78	1,78	1,2	1,2	1,0	3,1	22,20
La Grande Prairie	0,78	4,5	0,57	4,42	6,4	2,8	1,3	1,3	1,5	4,5	28,10
Schweitzer - Laenn	0,26	3	0,16	4,66	5,6	1,6	1,2	1,2	1,0	1,92	20,56
Les Deux Parcs-Luz	0,76	3	0,6	5	5,62	2,68	1,3	1,9	1,3	4,48	26,69
L'Arche Guedon	0,76	3	0,75	5,26	6,82	3,52	1,5	1,7	1,8	3,74	28,90
Le Mail	1,22	3,36	0,67	7,12	6,8	4,3	1,9	2,0	1,8	4,86	34,07
Chelles	5,92	5,26	4	7,5	7,72	6,75	3,9	4,5	4,5	5,04	55,07
Noisiel/Chps	5,32	4,5	3	6,6	7,28	6,55	3,2	4,3	3,9	5,82	50,47
Roissy en Brie	7,24	5,18	4	7,58	7,76	7,1	3,8	3,6	3,4	5,72	55,44
Torcy	4,72	4	3	7,62	7,36	6,05	3,5	4,4	3,2	4,64	48,45
CAPVM	6,8	3	4	7,48	7,66	6,95	2,86	4,72	4,34	4,78	52,59

Echelle des scores



Très faible	Faible	très moyen	moyen	élevé	très élevé		
Inf 2	2 - 3	3 - 3,6	3,7 - 4	4 - 6	6 - 7	7 - 8,5	8,5 - 10

Les écarts de développement entre les QP et les autres quartiers se sont-ils atténués ces dernières années ?



La question des dynamiques territoriales permet de se questionner sur l'efficacité des actions mises en place dans le cadre de la Politique de la ville. Si la réduction des écarts entre les territoires est complexe et difficile à réaliser, il est essentiel que l'action publique puisse s'orienter prioritairement vers ces territoires urbains en situation de grande fragilité.

Les grands enjeux du contrat de ville

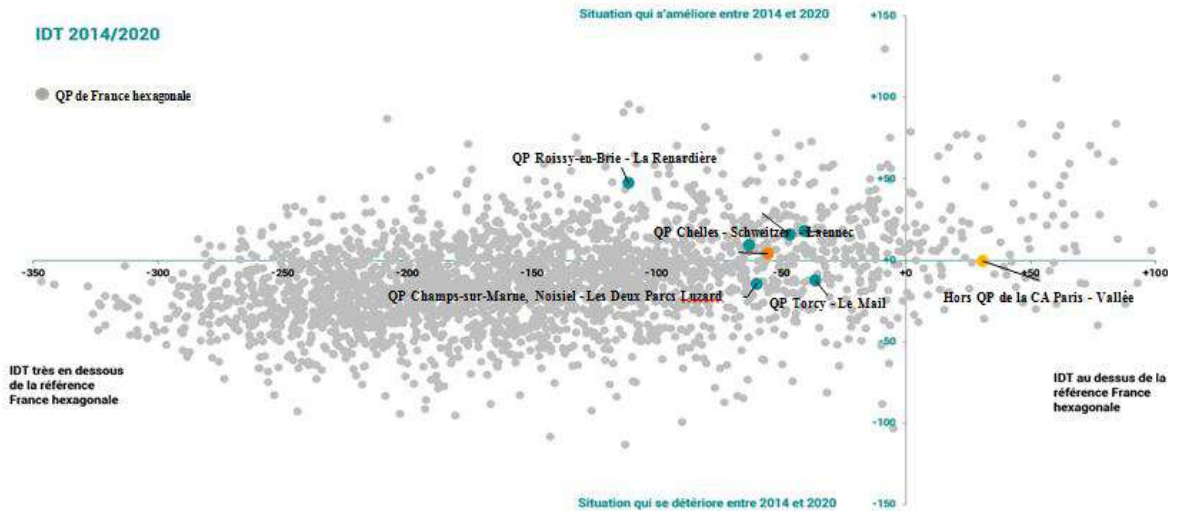
L'indice de Développement des Territoires (IDT) © Compas) vise à donner une vision synthétique des difficultés des territoires.

Cet indice ©Compas est basé sur la mesure de l'écart entre la France et chacun des territoires. Il est construit sur les trois axes qui structurent «l'individu économique», ou «l'homo *economicus*» : un individu producteur, un individu consommateur et enfin son capital social.

L'analyse par quartier de cet indicateur met en évidence les écarts assez nets en matière de développement des habitants des différents quartiers. Ainsi, quand la valeur est inférieure à zéro, cela signifie qu'au regard des trois indicateurs il y a une situation globalement plus défavorable pour ce territoire au regard de l'ensemble de la France.

Sur l'axe horizontal, si la valeur est négative alors le développement est inférieur à celui observé en France hexagonale en 2020.

Sur l'axe vertical, si la valeur est négative, alors les écarts de développement avec la France hexagonale se sont accentués entre 2014 et 2020.



Les 6 QPV de PVM sont en décrochage en termes de développement socio-économique des habitants par rapport au profil moyen national. Par rapport à l'ensemble des QPV de France, les QPV de PVM se rapproche du profil moyen.

Sur le premier quadrant on retrouve des QPV de PVM qui ont un développement inférieur au profil national mais dans la situation s'est amélioré entre 2014 et 2020 : Schweitzer-Laennec, Grande Prairie, L'Arché Guédon, relativement peu éloignés du profil moyen. et qui se définit comme un développement des territoires en dessous du profil moyen national à l'exception de la Renardière dont l'écart se creuse sur les 2 axes.

Axe 2 : Emploi-Développement économique et numérique, ESS

B. Emploi – Insertion, Développement Economique, ESS

B.1 Emploi – insertion professionnelle

Cette évaluation est construite sur les bilans et les retours d'expériences capitalisés en 2024 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Elle est complétée par l'enquête « terrain » des veilleurs conduite en 2025 sur la base d'un questionnaire (Cf. Résultats de l'enquête des veilleurs)

Les QPV de la CAPVM rassemblent les résidents les plus pauvres. La faiblesse de leurs revenus résulte pour une large part d'une mauvaise insertion professionnelle. La population en âge de travailler connaît des taux d'emploi les plus bas, autant pour l'emploi des jeunes (15-24 ans) que les jeunes à adultes (25-64 ans). Le taux de chômage est 2 à 3 fois supérieur à la moyenne des communes de la CAPVM. Notons, par ailleurs qu'une part importante de la population en âge de travailler ne participe pas au marché du travail (personnes au foyer, en incapacité de travailler, absence de qualification, étrangers, jeunes et femmes en retrait du travail, ...).

L'absence de diplôme, le retard et l'échec scolaire pour une partie des habitants constituent un véritable handicap pour favoriser la recherche d'emplois. Ajoutons les problèmes de mobilité qui n'arrangent pas la situation socio-démographique et la dynamique de l'emploi dans les QPV.

Ces caractéristiques socio-démographiques contraignantes pour les habitants des QPV n'expliquent que partiellement la situation **endémique du sur-chômage** et des taux d'emplois. Des facteurs contextuels, comme l'environnement familial, les discriminations par l'origine, l'adresse, le genre... l'état de santé des habitants, leurs réseaux personnels et professionnels, la nature et le type d'offre d'emplois accessibles, précaires, déqualifiant, à durée limitée, à temps partiel (ouvriers, employés non qualifiés) ... le lieu de résidence sont autant de freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des QPV.

■ La violence des taux de chômage à 2 chiffres : Le sur-chômage des QPV

- Le chômage, ou plutôt le « **sur-chômage** » et particulièrement celui des jeunes, s'est aggravé dans les QPV avec 28% de la population active au chômage à Schweitzer Laennec, un quart (25%) pour les Deux Parcs-Luzard. Les autres QPV restent sensiblement en dessous de la moyenne nationale des QPV avec néanmoins 22% environ. Dans l'ensemble, le chômage est 3 fois plus élevé que celui des autres quartiers des unités urbaines englobant les QPV.
- Les inégalités devant l'emploi se creusent entre les QPV et avec le reste du territoire communautaire, ce qui n'améliore pas les conditions et les niveaux de vie des populations vivant dans les QPV.
- La part des emplois précaires est encore importante, entre 12 et 21% dans les QPV, contre 10% et 12% pour les communes en politique de la ville. Si les emplois peu qualifiés peuvent représenter une opportunité pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés, on sait par ailleurs qu'il s'agit majoritairement d'emplois précaires - à temps partiel, en intérim ou à durée déterminée - qui **ne garantissent ni la qualité de l'insertion, ni sa durabilité et donc pas la sortie de la précarité des personnes concernées.**

■ A niveau de formation équivalent, les habitants des QPV sont plus fréquemment au chômage et donc n'ont pas une chance égale d'accès à la formation ou à l'emploi.

- Au sein des QPV de la CA PVM, les taux de chômage des jeunes sont respectivement de 19% pour les jeunes **disposant d'un CAP ou un BEP**, 15% pour ceux **ayant au plus le BAC** et 12% pour **les diplômés de l'enseignement supérieur** alors que pour l'ensemble de la CA PVM ces taux sont de 15%, 12% et 8%.
- **les diplômés du supérieur issus des QPV interrogés évoquent principalement une discrimination croisée avec une forte composante ethno-raciale. Elle correspond aux comportements discriminatoires qui touchent le plus les habitants des QPV et sont liés à l'origine réelle ou supposée, la couleur de la peau et la religion supposée,**

- **Le marché du travail (création du nombre d'emplois occupés) est atone et sous-dimensionné** avec un taux d'emploi autour de 52-57% pour l'ensemble des QPV sauf au Mail où il plafonne à 64% dépassant le taux de l'EPCI à 57,1%.
 - **Le taux d'emploi des hommes** le plus élevé est celui du Mail à Torcy avec 68,7% (la CAPVM est à 61%) suivi de Schweitzer-Laennec à Chelles avec 64%, les autres QPV sont entre 55,9% (l'Arche Guédon) et 60% (Grande Prairie), soit un marché de l'emploi moyen dans la tendance du niveau communautaire.
 - **Le taux d'emploi des femmes** est autour de 45% (à la Renardière, la Grande Prairie et Schweitzer-Laennec, soit un écart de 9 points avec le niveau de PVM (53,5%). Il est dans la tendance communautaire au Deux Parcs Lizard avec 52,6%. Il est supérieur de 9 points au taux de PVM au Mail et de 3 points supérieur à PVM. Une situation très hétérogène avec d'un côté le sud et le nord PVM défavorisés par rapport au territoire centre de l'ex-Val Maubuée, plus ou moins mieux lotis
 - **Le taux d'emploi des femmes** est entre 6 et 20 points inférieur à celui des hommes, de 20 points inférieurs à Schweitzer-Laennec, de 14 points à Grande Prairie, de 10 points à Roissy en Brie, de 6 points au Deux Parcs et au Mail. Il est légèrement ou sensiblement plus élevé (d'un point) que celui des hommes à l'Arche Guédon avec 56,6%. Le taux d'emploi est discriminant entre femme et homme à l'exception de l'Arche Guédon
 - **La situation du marché de travail** n'est pas très réjouissante chez les 25-54 ans : l'écart entre les taux d'emplois (entre 63% et 71%) et les taux d'activité (entre 80% et 90%) est de 16 à 25 points ! Il y'a plus d'actifs (taux d'activité) que d'emplois occupés (taux d'emplois), soit un chômage très élevé autour de 22% jusqu'à 28% en général.
 - Un marché du travail bloqué et sous-taillé des QPV avec peu d'emplois et beaucoup d'actifs.
 - La situation est plus alarmiste chez les femmes (moins d'actives sur le marché et peu d'emplois pour les femmes). Les femmes sont surexposées aux inégalités devant le marché du travail.
 - l'évaluation a mis en évidence la situation de ce marché du travail avec des conditions d'emplois (travail à temps partiel, sous-emploi peu qualifiant, rémunération) moins favorables pour les femmes des QPV. Les mères isolées, les familles monoparentales forment la configuration familiale la plus éloignée de l'emploi et la plus exposée au risque de pauvreté.

- **L'entrée des jeunes des QPV dans le marché de l'emploi est difficile** car sortis précocement du système scolaire avec peu de qualifications et qui cataloguent les blocages périphériques à l'emploi : logements, formations, garde d'enfants, mobilité, illettrisme, discrimination et préjugés etc.
 - Près de **2300 jeunes** de 15-24 ans dans les 6 QPV dont environ 60% scolarisés
 - Moins de 50 % des jeunes des QPV de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), (39 % chez les jeunes femmes). Pour beaucoup, l'inactivité reste liée à la poursuite d'études ou de formation (41 %).
 - **Un jeune sur sept** déclare n'être **ni en emploi, ni au chômage, ni en formation**.
 - Lorsqu'ils sont en recherche d'emploi, les jeunes résidents des QPV éprouvent des difficultés qui se cumulent : la rareté des offres, un manque d'expérience ou de relations, mais tous pointent la discrimination à l'origine ou à l'adresse.
 - **Un jeune sur dix** en recherche d'emploi déclare avoir **rencontré des difficultés** dans ses recherches d'emploi du fait de son quartier de résidence.
 - Les jeunes des QPV qui sont **en emploi** peuvent également rencontrer **des conditions de travail plus difficiles** (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc..).
 - **29%**, des 16-24 ans, sans scolarisation et sans emploi, contre 15% dans les communes de référence et la CA
 - **9% des +25 ans** des QPV vivent chez leurs parents contre 6% à la CAPVM ; 9% des nouveaux ménages en situation de fragilité contre 2,4% à la CAPVM
 - 37% des actifs dans les QPV de la CAPVM n'ont pas de voitures contre 52% des chômeurs ; ces ratios sont de 13% et 29% hors QPV dans la CAPVM.

- Les agences de France Travail de Chelles, Pontault-Combault et Torcy mettent l'accent sur **le nécessaire accompagnement et suivi renforcé** des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers de la Politique de la Ville.

- **Un accompagnement en modalité renforcé** de jeunes des QPV **ne dépassent pas les 10%** des demandeurs d'emploi. **Il est nécessaire de réactiver des dispositifs de suivi et d'accompagnement renforcés par France Travail (Pôle Emploi) et les missions locales.**
- Sur les demandeurs d'emploi, on enregistre davantage de demandeurs issus des QPV du territoire centre de PVM avec les 3 QPV : Les Deux Parcs Lizard, l'Arche Guédon, Le Mail, qui enregistrent le double jusqu'au quadruple des demandes d'emploi par rapport aux QPV de Chelles et de Roissy en Brie. Cette donnée n'explique en rien la situation du chômage, les jeunes sont parfois très éloignés du marché du travail, démotivés et ne s'enregistrent plus à France Travail.
- **Le chômage de longue durée**, d'au moins 2 ans, plafonne à 20% des demandeurs d'emploi avec la même répartition homme-femme. Cet éloignement du marché du travail dans les QPV illustre parfaitement dans cette évaluation les effets de la perte d'emploi liés au chômage et **le statut d'invisible des jeunes au chômage et dans la précarité.**
- **Des jeunes décrocheurs scolaires**, sans qualifications durablement freinés dans leur insertion sociale et professionnelle. Les jeunes accompagnés cumulent donc plusieurs types de difficultés, depuis plus ou moins longtemps, qui freinent durablement leur insertion : capacité à suivre un parcours scolaire, une formation, etc.
- **La problématique de l'insertion professionnelle** se pose avec acuité dans les QPV. Mais les habitants des QPV tentent de s'accrocher au modèle d'ascension sociale en misant sur la valeur « travail ».
 - **Une idée reçue, d'emblée balayé, révélée par le diagnostic et l'évaluation 2024** : Les habitants des QPV ne vivent pas seulement et exclusivement des prestations et allocations sociales :
 - Environ 80% des revenus** des habitants des QPV **proviennent de leurs activités ;**
 - Seulement 16,7% des revenus** proviennent **des prestations et allocations sociales.**
 - La problématique réside dans les emplois peu qualifiés mal rémunérés avec des salaires ne décollant pas du SMIC qui ne permettent pas aux habitants de s'en sortir.**
- **Les freins périphériques à l'emploi** : L'Etat, La CAPVM, Les Villes, les MDS, les BIJ, Mission Locale, La Boussole, l'OMAC, E2C, les associations dans leur ensemble...s'activent à débayer le terrain semé d'embuches et de freins périphériques pour accéder à l'emploi des jeunes des QPV.
- **L'illettrisme et « l'illectronisme »**, l'accès à l'emploi des femmes, la discrimination... constituent autant de handicaps majeurs à l'émancipation des jeunes dans leur dynamique de recherche d'emploi. Des formations et des rencontres de sensibilisation sont organisées par les différents acteurs, notamment les villes (Torcy, Chelles, Noisiel, Roissy en Brie, Champs sur marne), la CAPVM, Pôle emploi, Les Missions locales, les MDS , l'OMAC, la MJC (Noisiel), la Boussole, la M2IE, la Chambre des Métier et de l'artisanat etc. pour faciliter l'accès à l'emploi et à la diversité des métiers et des parcours professionnels, à la mixité, **via des démarches numériques** en accès libre, **l'aide à la recherche numérique, en diffusant les savoirs de base, l'initiation à l'internet, la candidature en ligne, la création de CV.** Il est prioritaire d'avoir un plan d'ensemble sur le recrutement et la formation professionnelle des habitants des QPV avec l'ensemble des acteurs pour éviter les actions disparates et conjuguer les efforts de tous les intervenants.
- Une volonté affichée par les acteurs et partenaires du contrat de ville de **faire de l'emploi et de l'insertion une priorité pour les QPV**, à travers trois axes forts :
 - L'accueil et l'accompagnement renforcés des demandeurs d'emploi et des salariés en recherche de réorientation professionnelle ou d'un emploi
 - L'organisation d'actions ciblées à destination des publics vulnérable dans les QPV de l'Agglomération
 - La coordination des partenaires et l'apport d'un appui opérationnel et financier
 - La convention partenariale pour l'emploi signé en 2017 par la CAPVM et la société du Grand Paris, la ville de Chelles et de Champs sur Marne a été reconduite le 17 octobre 2023. Elle permet aux habitants d'accéder plus facilement aux offres d'emplois générées par les

travaux du Grand Paris, notamment dans le cadre des clauses d'insertion qui intéressent les habitants des QPV. La CAPVM s'appuie sur le Service intercommunal de l'Emploi, la M2IE

- Pour favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs, la CAPVM organise plusieurs rendez-vous annuels : Le Forum Objectif Emploi qui se tient au printemps, le Salon Trouve Ton Job à l'automne et les matinales de l'emploi ou de l'artisanat au cours de l'année.
- Emploi et développement économique à Torcy : Lutte contre les stéréotypes, aux personnes de 50 ans et plus, accompagnement renforcé et personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans, stages de remobilisation des jeunes vers l'emploi, mobilité des habitants, lien entre le milieu éducatif et l'entreprise (apprentissage, stages), lien entre les entreprises et les habitants, offre de garde d'enfants pour la reprise d'emploi, accompagnement pour la création d'entreprises

■ **Ces situations de déclassement posent les enjeux transversaux de la politique de la ville liés à toute les formes de discrimination, à l'inégalité femme-homme et son corollaire, l'iniquité envers les femmes, à l'inefficacité du soutien aux jeunes, à la fracture numérique, au décrochage scolaire, aux solidarités et l'accès aux droits.**

■ Les quartiers en politique de la ville de la CAPVM peinent à se hisser et à améliorer leurs conditions sociales et économiques. Le chômage, et particulièrement celui des jeunes, s'est aggravé dans les QPV, voire exacerbé avec la crise. Les inégalités devant l'emploi se creusent entre les QPV et avec le reste du territoire communautaire.

Aussi, les acteurs de terrain **mettent l'accent sur l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi** résidant dans ces quartiers. Les nouvelles orientations et le nouveau cadre d'actions publiques, tracés par la CAPVM et les communes de Chelles, de Torcy, de Noisiel, de Champs sur Marne et de Roissy en Brie, entendent renforcer les contrats de ville pour dynamiser l'emploi, l'insertion professionnelle et résorber le chômage dans les quartiers QPV, multiplier les efforts pour le développement économique, l'inclusion et l'excellence numérique, accompagner les entreprises pour faciliter leur ancrage dans les territoires en politique de la ville.

La CAPVM met en œuvre des forums emploi destinés à faciliter le rapprochement entre les entreprises qui recrutent et les personnes en recherche d'emploi (ou en recherche de mobilité professionnelle). Ces rencontres doivent faciliter les échanges entre les offreurs et les demandeurs.

Lors de ces rencontres, il y a des questionnaires qui sont passés auprès des usagers de ces forums. L'objectif sera donc de compléter ces questionnaires par une demande d'information sur le quartier d'habitation des participants.

Parallèlement, face aux difficultés d'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers, il est proposé la mise en place d'un questionnaire en direction des entreprises présentes lors des forums. Ce questionnaire est destiné à recueillir une information sur la vision que les entreprises peuvent avoir vis-à-vis des habitants des quartiers.

Des actions mise en perspective dans la programmation de 2025 traduiront l'évolution entre 2024, année charnière du contrat de ville dédiée davantage à l'élaboration du nouveau contrat de ville et 2025.

B.2 Développement économique et numérique

Cette évaluation est construite sur les bilans et les retours d'expériences capitalisés en 2024 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Elle est complétée par l'enquête « terrain » des veilleurs conduite en 2025 sur la base d'un questionnaire (Cf. Résultats de l'enquête des veilleurs)

Attractivité économique des QPV

Les QPV n'ont pas la qualification ni les déterminants d'« un quartier » et encore moins de quartier populaire. C'est plutôt une zone résidentielle circonscrite le plus souvent au domaine des bailleurs avec,

lorsque cela est possible, des locaux commerciaux, mais qui vivent très difficilement leur ancrage dans ces zones à caractère plus d'ortoir que résidentiel. Le QPV de l'Arche Guédon a cette qualification de véritable quartier urbain débordant la zone résidentielle des bailleurs, idem pour le Mail et la Grande Prairie. Moins évident pour La Renardière ou Schweitzer-Laennec délimité strictement aux domaines des bailleurs.

Pour créer des vocations urbaines, commerciales ou de services, il faudrait miser sur une vocation de niches de start-up permettant de développer des activités technologiques (Ingénierie et développement d'applications et de logiciels...), avec des petits locaux à l'adresse des jeunes diplômés qui peuvent utiliser leur savoir-faire technologique. Dans ces locaux incubateurs en relation avec le FabLab/Descartes.

Investir plus dans les QPV et les quartiers vulnérables est nécessaire pour équilibrer les chances. Le QPV de l'Arche Guédon fait peau neuve et escompte les sorties de chantier du NPNRU qui le valorisent et le rendent attractif mixant les populations, offrant des services et des commerces de proximité.

Les autres QPV à l'image de l'Arche Guédon nécessitent d'être pris en charge pour améliorer leur image et effacer l'effet « négatif » sur les populations qui y demeurent (effet stigmatisation ou effets de l'absence de mixité sociale dans le territoire ...). Il est donc nécessaire pour l'ensemble des acteurs de la réponse publique d'investir plus fortement dans ces quartiers afin de compenser ces réalités négatives qui ne sont pas liées qu'aux seules situations sociales des habitants pour créer des externalités positives profitables à l'activité économique.

Une dynamique entrepreneuriale dans les QPV

L'Indice entrepreneurial français 2023 (BPI FRANCE CREATION) montre qu'une personne sur 4 résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) participe à la chaîne entrepreneuriale, de l'intention de créer à la cession/cessation d'activité.

Ce bilan confirme la dynamique entrepreneuriale à l'œuvre dans les QPV depuis plusieurs années : la proportion d'habitants des QPV impliqués dans l'entrepreneuriat a quasiment doublé en 4 ans, reflétant un phénomène de rattrapage par rapport à la dynamique entrepreneuriale en France. D'autant que les habitants des QPV, dans la chaîne ou pas, présentent une résistance et résilience à la conjoncture plus élevée que la France dans son ensemble.

Les données de l'évaluation reflètent un dynamisme entrepreneurial et l'impact des dispositifs d'accompagnement comme les aides à la création d'entreprises, les incubateurs, et les formations dédiées. Il permet de suivre les progrès en termes d'inclusion économique.

Une augmentation des créations d'entreprises et des inscriptions d'auto-entrepreneurs dans les QPV indiquerait une amélioration de l'accès aux dispositifs de soutien et de l'économie locale.

QPV Géographie 2015-2023	Nb d'établissements		Créations d'établissements		Part des créations d'établissements (%)		Part d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (%)	
	2014	2020	2015	2021	2015	2021	2015	2021
		13	45	<5	23	23,1	51,1	ns
QP de la CA PVM	327	614	62	252	19,0	41,0	61,3	83,7
Hors QP de la CA PVM	13 174	18 308	1 956	4 001	14,8	21,9	40,1	67,0

- **Situation dans les quartiers**

On observe une forte augmentation des créations d'entreprises dans les QPV de CA PVM, passant de 327 à 614 en 6 ans d'observations. L'augmentation des créations d'entreprises est principalement le fruit d'une augmentation du statut d'auto-entrepreneurs, puisqu'entre 2015 et 2021, la différence est de +23 points dans les QPV. La part des auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements est bien plus élevée en QPV qu'ailleurs (84% contre 67%).

- **L'effet d'entraînement limité du pôle d'excellence « Descartes » et du réseau d'activités économiques du territoire PVM, sur l'emploi et la vitalité économique des QPV.**

Jouissant d'une base économique forte, disposant d'un important tissu économique et d'emplois, le territoire de PVM devrait engendrer un effet dynamique en termes d'emplois et de vitalité économique sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération Paris Vallée de la Marne et notamment ses QPV pour les mettre à niveau et les intégrer dans la dynamique de l'agglomération. La réalité est tout autre dans les QPV :

- > Emploi précaire : entre 12 et 21% dans les QPV contre 10% et 12% pour les communes.
- > Un chômage aggravé dans les QPV jusqu'à 26% : Un marché de l'emploi restreint avec un taux d'emploi autour de 50%
- > Le chômage touche tous les niveaux de qualification. Important chez les niveaux BEP/CAP (1 demandeur sur trois en moyenne, 32,5%); Environ 18% pour les niveaux supérieurs au BAC.

- **Sur la nécessité d'Articulation sans rupture des dispositifs existants :**

Tous les dispositifs ont leur utilité en fonction des profils, des envies et des projets des jeunes, et à la condition qu'ils s'inscrivent dans des parcours d'accès à l'emploi fondés sur la temporalité des jeunes, sans rupture entre deux dispositifs. Ce qui pose à nouveau la question de l'articulation et de la complémentarité des interventions entre un référent, chargé d'assurer cette continuité du parcours et de porter un regard global sur la situation du jeune et un professionnel plus spécialisé.

- **L'EPIDE et le Service Militaire Volontaire apparaissent peu attractifs auprès des jeunes**

Quand bien même ils pourraient répondre à leur problématique (notamment d'hébergement). Ces dispositifs sont jugés trop rigides et stricts pour une majorité des jeunes

Les chantiers d'insertion et les stages en immersion sont plébiscités en ce qu'ils constituent un premier « sas » vers l'emploi, une expérience valorisante et permettant de tester certains types de métiers et de tâches. La clause est un outil d'insertion, de formation et de développement territorial.

Deux chantiers d'insertion avec la M2IE sont en cours de déploiement dans le cadre des 2 NPNRU sur les QPV de l'Arche Guédon (Torcy) et des Deux Parcs Lizard (Noisiel-Champs sur Marne)

- **Secteur Arche Guédon**

A peine 16% des heures d'insertion sont réalisés sur la partie opérations d'aménagement et travaux : sur un total de 14055 heures d'insertion. Un retard imputable aux difficultés de recrutement, à la nécessité non gérée d'intégrer et d'anticiper le projet d'insertion très en amont du projet de rénovation urbaine notamment dans le planning de l'évolution des travaux. Une expérience à renforcer et à conduire de façon plus efficace et en phase avec le projet du NPNRU. Cette opération d'insertion ne profite hélas pas aux jeunes des QPV de la CAPVM, pas même aux jeunes issus de l'Arche Guédon.

En fonction des tranches de travaux, on comptabilise 3 issus des QPV de la CAPVM sur 16 candidats ; sur une autre tranche de travaux, 28% des candidats sont issus des 2 QPV de la CAPVM, le Mail et les Deux Parcs sur un total de 28 candidats. Parmi ces candidats seulement 2 femmes, leur part est très marginal

L'expérience d'insertion n'a pas été valorisée par une mobilisation soutenue des jeunes des QPV de la CAPVM. Nombre de candidats sont hors QPV et hors Agglomération. Les autres acteurs de la médiation emploi/social aurait dû être associés pour réussir une meilleure implication des jeunes des QPV. (Les espaces de socio-culturels de proximité, les missions locales...)

- **Secteur Les Deux Parcs**

Le NPNRU entame le processus des clauses d'insertion en assurant avec les premiers travaux de résidentialisation et de réhabilitation (Bailleurs TMH, MCH), **les 2/3 des recrutements aux résidents des QPV. Mais seulement 26% des résidents des QPV de l'agglomération PVM sont intégrés.** Les autres proviennent de la Seine et Marne (9%) et du reste de l'île de France (32%). Comme l'Arche Guédon, la mobilisation et la sensibilisation autour de la filière de recrutement via les clauses d'insertion

méritent d'être renforcés en impliquant d'autres acteurs facilitateurs et en agissant très en amont des projets et programmes des travaux afin que cette filière soit prise en compte et intégrée dans les processus de recrutement et dans le planning des entreprises de travaux. La part des femmes est toujours marginale et les postes d'encadrement et de conception sont absents des profils de recrutement. Pourtant beaucoup de jeunes diplômés résidant dans les QPV peuvent prétendre à leur intégration dans des emplois de direction, d'encadrement et de conception

Partenariat économique, excellence numérique et développement de la connaissance

La situation ne change pas par rapport aux années précédentes. Les territoires en QPV ne sont toujours pas attractifs. On y trouve de l'activité commerciale et de services de type commerces, restauration, transport, hébergement...davantage plus présente dans les territoires centre de l'Ex Val Maubuée et le QPV du territoire Nord, la Grande Prairie à Chelles. La grande majorité de ces établissements économiques ne dispose pas de salariés.

Fort de ce constat de déprise économique, la CAPVM entend, à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire et de ses quartiers en politique de la ville, « fidéliser les entreprises du territoire, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, encourager la création et le développement des jeunes entreprises, se positionner en tant que territoire d'innovation et pôle régional de la filière d'excellence de la ville durable ».

Pour cela, elle anime deux structures économiques devant favoriser la création, l'implantation, et le développement des entreprises sur le territoire (notamment dans des secteurs de pointe tels que l'informatique, l'électronique, l'énergie, l'ingénierie, le bâtiment, la santé...):

- le BASE (Bureau d'accueil et de service aux entreprises) : services d'accompagnement pour les projets de création, centre de documentation, de conseils personnalisés et réunions d'information et de diagnostics
- La MEI (maison de l'entreprise innovante) : réunissant un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises.

Les services de la CAPVM assurent ainsi un accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers, assure des réunions d'information sur la création d'entreprise suivies d'un diagnostic individuel et, en fonction des besoins, d'ateliers thématiques et de rendez-vous individuels. Elle anime des rencontres conviviales et de partage d'expérience entre porteurs de projets et jeunes entreprises en lien avec notamment les structures partenariales suivantes : AFIL77, ADIE

Deux communes en politique de la ville ont investi la thématique « Emploi et Développement économique » :

Torcy :

Les actions engagées en 2024 -Lutte contre les stéréotypes, aux personnes de 50 ans et plus, accompagnement renforcé et personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans, stages de remobilisation des jeunes vers l'emploi, mobilité des habitants, lien entre le milieu éducatif et l'entreprise (apprentissage, stages), lien entre les entreprises et les habitants, offre de garde d'enfants pour la reprise d'emploi, accompagnement pour la création d'entreprises.

Roissy en Brie :

L'insertion professionnelle et le soutien à l'entrepreneuriat ont constitué en 2024 un axe majeur de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. Plusieurs dispositifs ont été déployés, afin de rapprocher les habitants du QPV de la Renardière de l'emploi, de la formation et des opportunités entrepreneuriales. Un partenariat a été développé avec La mission Locale, France Travail (Job Dating), l'ADIE (Forum de l'entrepreneuriat local) « Osez le Web – Association locale » : Cette action a permis d'initier des habitants aux métiers et opportunités liés au numérique et à Internet. Elle a contribué à développer des compétences digitales de base, utiles tant pour l'insertion professionnelle que pour l'entrepreneuriat.

Un accompagnement renforcé des habitants en recherche d'emploi à travers des modules de formation adaptés. Elle a permis de développer des compétences transférables et de rapprocher les bénéficiaires du marché du travail

- L'économie numérique

Les habitants des QPV sont les « nouvellement vulnérables » de la révolution numérique en marche. Les inégalités face au numérique regroupent les problématiques d'équipements, de connexion et d'usages.

La dématérialisation accélérée est un révélateur des inégalités sociales existantes, mais aussi parfois un vecteur de leur aggravation.

Le manque d'équipements ou de connexions adéquats, mais aussi de maîtrise des outils numériques, a généré un accroissement du décrochage scolaire, le nonaccès aux droits et la surexposition aux risques sanitaires en allant faire la queue à La Poste ou à la CAF, faute de pouvoir mener ces démarches à distance. À cela s'ajoutent des dépenses nouvelles pour des foyers en grande précarité financière (achat de cartes prépayées, voire des dépenses plus inattendues comme des copies d'attestations de sortie en période de covid).

La tendance de fond est que la transition numérique est synonyme d'une double peine pour les ménages les plus modestes (dans laquelle l'exclusion sociale et professionnelle est doublée d'une exclusion au moins partielle des amortisseurs sociaux censés y répondre

De fait, les travailleurs sociaux et l'ensemble des structures de proximité (bibliothèque, médiathèques, maison de l'emploi, centre communal d'action sociale, centre socioculturel, missions locales...) sont bien souvent dépassés et vivent la dématérialisation comme un surcroît d'accompagnement administratif qui vampirise le travail d'accompagnement social dont ils sont les seuls garants.

C'est dans ce contexte qu'une offre d'accompagnement payante, informelle, se voit profiler et se développer. Des écrivains publics, des webcafés, des autoentrepreneurs spécialisés, facturent leurs services numériques de médiation ou de réalisation d'actes administratifs en ligne.

Cet environnement de la médiation informelle, nuisible, animé par des acteurs de « l'intérêt général » dont ce n'est pas la vocation, basement mercantiles pos des questions d'éthique, de confidentialité des interventions et d'articulation avec les acteurs « officiels » de la médiation.

L'apprentissage et les formations, via un projet personnel suscite l'envie de s'emparer du numérique. Les démarches qui consistent à rentrer dans l'apprentissage par des projets ludiques, culturels ou au titre desquelles le numérique permettait l'accomplissement d'un projet personnel et ouvre le champ des possibles dans le numérique.

Les bibliothèques et les médiathèques, en tant que lieu ouvert bénéficiant de savoir-faire et de moyens d'animation culturels et ludiques, ont la capacité de susciter l'intérêt, de donner sens au numérique et à son apprentissage. Mais elles ne peuvent être les seules garantes de cette capacitation numérique et doivent, au contraire, être en mesure de **connaître les autres acteurs de l'inclusion sociale et numérique pour un travail en commun.**

Sur le territoire de PVM, les réseaux de Médiathèques, de bibliothèques, les centres socio-culturels, intègrent dans leurs missions l'aide à l'autonomisation numérique.

Le dispositif « la grande école du numérique » avec M2IE donne la possibilité à des jeunes jusqu'à 28 ans d'intégrer pendant 4 mois une formation dans le numérique avec la perspective de poursuivre un cursus universitaire. Il s'agit d'une action reposant sur le partenariat de la CAPVM, de l'université, de la M2IE et l'Etat. Les promotions peuvent regrouper jusqu'à 20 jeunes par an. Les associations, les organismes de formations comme E2C s'attèle à organiser l'apprentissage autour du numérique pour les jeunes de QPV notamment.

Pistes d'actions à développer dès 2025 sur le versant du numérique

La contribution des Start-ups à l'inclusion numérique dans les QPV

L'apport du numérique aux habitants des QPV en termes d'autonomisation (empowerment)

L'inclusion numérique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est un enjeu crucial, et certaines start-ups ont pris des initiatives pour favoriser l'accès au numérique dans les territoires prioritaires

Elles peuvent être des acteurs clés pour réduire l'inégalité numérique et favoriser l'inclusion dans les quartiers prioritaires. Leur agilité, leur créativité et leur capacité à penser différemment sont des atouts précieux pour transformer positivement les QPV. Un écosystème favorable, des ressources accessibles

et un soutien continu sont essentiels pour encourager la création de start-ups dynamiques et inclusives dans les QPV.

1. **Accès au Financement** : Faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs des QPV est crucial. Des fonds d'amorçage, des subventions et des prêts spécifiques aux start-ups des quartiers prioritaires peuvent encourager la création d'entreprises.
2. **Incubateurs et Espaces de Co-working** : Mettre en place des incubateurs et des espaces de co-working dans les QPV permet aux entrepreneurs d'accéder à des ressources, à des mentors et à un environnement propice à l'innovation.
3. **Création d'Emplois Locaux** : Les start-ups peuvent créer des emplois locaux dans les QPV, en particulier dans le domaine du numérique. Cela renforce l'économie locale et offre des opportunités d'emploi aux habitants.
4. **Formation et Accompagnement** : Proposer des formations en entrepreneuriat, en gestion d'entreprise et en compétences numériques aux habitants des QPV. Cela peut renforcer leur capacité à créer et à gérer des start-ups. Cela inclut l'apprentissage des bases de l'informatique, de la navigation sur Internet, et de l'utilisation d'outils numériques tels que les applications mobiles.
5. **Partenariats Public-Privé** : Encourager les partenariats entre les autorités locales, les entreprises privées et les associations pour soutenir les entrepreneurs des QPV. Ces collaborations peuvent offrir des opportunités de mentorat, de networking et d'accès aux marchés.
6. **Sensibilisation, éducation et Promotion** : Organiser des événements, des concours et des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires. Mettre en avant les succès des start-ups locales peut inspirer d'autres entrepreneurs. Les start-ups peuvent aussi organiser des ateliers, des conférences et des événements pour sensibiliser les habitants des QPV aux enjeux numériques. Elles peuvent également promouvoir la cybersécurité et l'utilisation responsable des technologies.
7. **Innovation Sociale** : Les start-ups peuvent innover en proposant des solutions pour résoudre des problèmes sociaux spécifiques aux QPV. Par exemple, elles peuvent développer des plateformes pour faciliter le covoiturage, l'accès à la santé, ou la recherche d'emploi.
8. **Accès à l'Internet et aux Technologies** : Les start-ups peuvent collaborer avec les autorités locales pour fournir un accès Internet abordable et de qualité dans les QPV. Elles peuvent également développer des solutions technologiques adaptées aux besoins spécifiques de ces quartiers, comme des applications pour faciliter les démarches administratives ou l'accès à des services publics.
9. **Adaptation aux Besoins Locaux** : Les start-ups qui répondent aux besoins spécifiques des QPV ont plus de chances de réussir. Encourager le développement de solutions innovantes adaptées à ces quartiers est essentiel.

Ces projets couvrent une variété de domaines tels que l'emploi, la mobilité, l'inclusion sociale et l'entrepreneuriat. Ils contribuent à renforcer les communautés locales et à favoriser le développement durable dans les QPV

Encourager la création de start-ups dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est essentiel pour stimuler l'innovation, l'emploi et le développement économique local. : Voici quelques exemples, références et bonnes pratiques à intégrer dans le cas de nos QPV

B.3 Economie Social et Solidaire

Cette évaluation est construite sur les bilans et les retours d'expériences capitalisés en 2024 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Elle est complétée par l'enquête « terrain » des veilleurs conduite en 2025 sur la base d'un questionnaire (Cf. Résultats de l'enquête des veilleurs)

Les entreprises de l'ESS sont au cœur du développement humain solidaire et responsable, **en particulier des plus fragiles d'entre eux** : les quartiers politique de la ville (QPV), les territoires impactés par des restructurations économiques, etc.. Elles ont un impact social et environnemental positif par la sobriété des activités qu'elles génèrent et la solidarité sous toutes ses formes qu'elles engendrent et qui constituent son fondement

La CAPVM dispose d'un Pôle ESS (PTCE) en relation avec le réseau RTES. Des activités de l'ESS sont présentes sur le territoire : le Tiers-lieu (Ciboulette) à Chelles, une coopérative (Valcoop) à Torcy,

une SIAE (Tisseco Solidaire) à Roissy en Brie. La CAPVM soutient les nouvelles initiatives qui prônent l'ESS.

Le PTCE de la CAPVM peut être un booster et un véhicule pour construire des projets ESS dans les QPV de la CAPVM

Le contrat de ville recommande de mettre l'accent davantage sur la mobilisation des outils de contractualisations entre l'État et les collectivités, et notamment les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pour initier des activités d'utilité sociale et écologiques. (Alimentation, agriculture urbaine, jardinage, restauration, produits parapharmaceutiques etc.).

De nouveaux plans d'actions peuvent être expérimentés comme le **programme « Quartiers productifs »**, qui visent à favoriser le développement économique dans les quartiers, en mobilisant l'ESS.

La nouvelle stratégie en matière de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) devra également jouer un rôle de passerelle renforcé entre l'économie classique et l'ESS (PTCE de la CAPVM).

Les orientations stratégiques retenues suite au bilan-évaluation 2024

- **Améliorer les chances des habitants d'accès à l'emploi et notamment les publics en grande précarité par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics** pour réussir leur insertion professionnelle notamment en termes de formation et de qualification mais aussi pour lever les différents freins d'accès à l'emploi : le non-recours aux droits, la lutte contre les discriminations et les exclusions (par l'adresse et/ou l'origine), le décrochage scolaire, la lutte contre le gain facile et l'économie souterraine, les contraintes spécifiques d'insertion des femmes etc.
- **Réunir, coordonner et mobiliser l'ensemble des partenaires du contrat de ville pour renforcer et faciliter l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'insertion professionnelle** (emplois aidés, mentorat, parrainage, PRIJ, insertion par l'activité économique, France Travail, Mission locale, PIC, PEC, Plan local pour l'Insertion et l'emploi, clauses d'insertion, offre de formations, découverte des métiers et développement d'actions de RSE auprès des entreprises ...), tout en développant des actions innovantes.
Le renforcement des partenariats se traduira par la mise en place des conditions favorables à l'accès à l'emploi des habitants des 6 quartiers QPV de la CAPVM sur la durée du contrat de ville : un accompagnement renforcé dans le cadre des dispositifs de droit commun enrichi d'actions innovantes avec les acteurs de proximité et les entreprises locales pour promouvoir activement et de manière adaptée l'insertion professionnelle.
Le développement de la connaissance des champs d'intervention de chaque partenaire au titre de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique, numérique et solidaire, est un préalable pour pouvoir répondre à cette orientation stratégique.
- **Promouvoir l'initiative économique dans les QPV avec le développement de l'économie numérique, circulaire, collaboratifs et solidaire, en s'appuyant sur le PTCE de la CAPVM**, afin d'apporter de nouvelles offres d'emploi, d'introduire des activités au sein des QPV en favorisant la mixité urbaine, fonctionnelle, l'attractivité et le développement des solidarités. Les entreprises de l'ESS ont un impact social et environnemental positif par la sobriété des activités qu'elles génèrent. Elles sont un formidable vecteur de développement de l'emploi, d'accélération de la production et de la consommation responsables, du lien social, de l'inclusion et de l'attractivité locale pour les territoires fragiles.

Il s'agit d'encourager et de **Soutenir** l'implantation **de centralités commerciales et de services** dans les QPV, miser sur l'entrepreneuriat et aider les jeunes à la création d'entreprises durables.

- **Intensifier l'approche « d'aller vers »**
 - Démultiplier les événements et actions au sein des quartiers prioritaires (forums, événements Du Stade Vers l'emploi, jobs-dating, etc.) ;
 - Renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus de France Travail (population dite « invisible ») ;

- Poursuivre notre implication au sein du réseau France Services et, dans la mesure du possible, contribuer au développement de France Services itinérants.
- Développer des solutions de montage, d'ingénierie et d'expertises de projets et de programmes d'investissements ainsi que l'entrepreneuriat dans le cadre des engagements de BPI France, de la chambre des métiers et de l'artisanat, des commerces et de l'industrie de seine et marne et de la Banque des territoires inscrits dans le Contrat de ville de PVM.

Axe 3 : Promotion de l'éducation

C. Promotion de l'éducation

Cette évaluation est construite sur les bilans et les retours d'expériences capitalisés en 2024 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Elle est complétée par l'enquête « terrain » des veilleurs conduite en 2025 sur la base d'un questionnaire (Cf. Résultats de l'enquête des veilleurs)

La promotion de l'éducation dans les territoires de la politique de la ville de la CAPVM est une orientation forte pour construire, dans le cadre d'une éducation partagée, des parcours ambitieux et valorisants pour les enfants et les jeunes. Au cœur du contrat de ville, il y a l'école qui doit être plus que jamais le creuset de la République, de l'apprentissage du vivre-ensemble et de l'émancipation individuelle, avec une attention particulière pour les territoires fragiles, nos 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville et les poches de vulnérabilité identifiées. Car, depuis trente ans, la pauvreté et les inégalités de destin diagnostiquées et révélées dans le cadre du présent contrat de ville ont progressé : selon l'endroit de vie, ses origines, sa famille, l'école fréquentée, les chances de réussite ne sont pas les mêmes.

La promotion de l'éducation vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs, scolaires, périscolaires et extrascolaire travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, parents, associations, habitants.

L'ambition de la stratégie de promotion de l'éducation est de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants tout en continuant d'innover sur des démarches, des propositions d'actions pour la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire et l'égalité des chances.

L'enjeu du contrat de ville est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les priorités d'actions se dessineront tout au long de la durée du contrat de ville, 2024-2030, autour d'objectifs stratégiques et opérationnels : • Lutter contre les ruptures scolaires et sociales • élever les niveaux de l'éducation scientifique pour lutter contre les obscurantismes et libérer les ambitions, émanciper les parcours éducatifs individuels et collectifs ; ouvrir le champ des possibles ; Favoriser l'éducation partagée • Améliorer l'insertion sociale et professionnelle.

Réduction des inégalités scolaire et des écarts entre QPV et hors-QPV

On note, comme identifié dans l'évaluation statistique de la démographie scolaire, l'importance de la population jeune, entre 40% et 47% de la population totale par rapport aux profils communaux (moyenne de 36%) et métropolitain (31,6%) avec des indices de jeunesse deux fois supérieurs au profil communal. La grande prairie enregistre le taux le plus élevé des jeunes 15-24 ans scolarisés avec 79%, dépassant les taux communaux ; il en va de même du Mail et les Deux Parcs Lizard qui enregistrent un taux de 70% environ. La scolarisation des jeunes des quartiers se porte relativement bien et même parfois mieux que celle des communes englobantes. C'est le cas des QPV Grande Prairie, L'arche Guédon et le Mail, suivi de très près par le QPV les Deux Parcs Lizard.

Ainsi globalement, plus des 2/3 des jeunes de 15-24 ans sont scolarisés à l'échelle des communes englobantes. Ce taux est pratiquement homogène et identique entre les QPV et les communes englobantes à deux exceptions près, Schweitzer-Laennec qui enregistre le plus faible taux de scolarisation avec 44% et la Renardière, autour de 60%. Il n'y a pas de grandes différences dans la distribution Homme-Femme du taux de scolarisation dans les QPV. Il n'y a pas, non plus, de gros écarts dans la scolarisation des jeunes étrangers du QPV.

Libellé géographique	Taux de scolarisation des 15-24 ans	Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans	Taux de scolarisation des hommes de 15-24 ans	Taux de scolarisation des étrangers de 15-24 ans
La Renardière	59,8	58,6	60,9	50,5
La Grande Prairie	78,9	82,1	75,0	75,2
Schweitzer - La	44,1	54,1	30,8	38,6
Les Deux Parcs	68,6	75,2	61,3	69,5
L'Arche Guédon	62,3	66,8	57,9	81,4
Le Mail	70,2	69,1	71,0	55,4

LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET LA REUSSITE EDUCATIVE

Vulnérabilité sociale des familles des collégiens et des lycéens

- Plus de 2/3 des écoliers et collégiens sont issus de milieux défavorisés en proie au retard scolaire, au décrochage....
- Taux élevé de familles monoparentales dans les QPV entre 21% et 28%
- Plus d'un tiers de la population en situation de pauvreté et de précarité
- Un taux d'emploi inférieur à 50%
- Un taux de chômage de 22% en moyenne et plafonnant jusqu'à 28%
- 9% des +25 ans dans les QPV vivent chez leurs parents contre 6% à la CAPVM

Tels sont les données violentes identifiés dans les parties pauvreté et emploi. Elles constituent un lourd handicap pour la réussite scolaire des enfants et des jeunes

On enregistre plus de la moitié des collégiens qui sont issus de milieux défavorisés. Ce taux est à nuancer, ils sont 45% de collégiens issus de milieux défavorisés dans les QPV de Torcy, le Mail et l'Arche Guédon ; entre 50% et 60% à la Grande Prairie à Chelles et les Deux Parcs Lizard à Noisiel-Champs sur Marne. Enfin, près de 2/3 à la Renardière et plus de 2/3 à Schweitzer-Laennec. Ces deux QPV confirment leur décrochage déjà identifié dans l'analyse de la pauvreté des territoires en QPV (voir supra).

Dans l'ensemble, à l'échelle de l'agglomération PVM, l'inégalité des milieux sociaux se révèlent aussi avec les communes englobantes avec un écart de 17 à 35 points ! Ils sont entre 27,5% et 34% de jeunes collégiens issus de milieux défavorisés dans les communes, pendant que dans les QPV on compte entre 44% et 69% de collégiens issus de milieux défavorisés.

L'écart particulier sur le critère de milieu défavorisé entre les communes et leur QPV est de 32 points entre la Renardière et sa commune englobante, Roissy en brie ; de 24 points entre Grande Prairie et la commune de Chelles, de 42 points entre Schweitzer-Laennec et Chelles ; de 26 points entre Les Deux Parcs Lizard et les communes de Noisiel-Champs sur marne ; de 9-10 points entre les QPV de l'arche Guédon et le Mail et la commune de Torcy. L'effort de réduction des inégalités sociales par rapport au critère de milieux défavorisé est enregistré par Torcy et ses QPV avec un écart de 10 points comparés aux autres communes en politique de la ville.

Les chances de réussite scolaire sont bien moindres dans les QPV en comparaison avec les communes englobante. Le poids de la pauvreté réduit les moyens et les chances des collégiens d'accéder à des parcours scolaires qui leur garantissent l'ascension et la réussite.

Cette évaluation de la situation sociale très vulnérable des parents et des familles **se confirment avec les lycéens dans les mêmes proportions que les collégiens** et conduisent par conséquent aux mêmes problématiques d'inégalité des chances devant la réussite scolaire.

Des jeunes non scolarisés et sans emploi

Avec les inégalités de milieu social très défavorisé dans les QPV, creusant l'écart avec les communes

englobantes, on retrouve par corrélation une part non négligeable de la population des 6 QPV de PVM sans aucun diplôme.

Une population avec une situation sans niveau scolaire, ni formation, ni diplôme qui leur est dommageable sur le plan socio-économique : On retrouve près **d'un tiers des jeunes de 16 -25 ans à Schweitzer-Laennec ne sont pas scolarisés et n'ont pas d'emploi, un quart des 16-25 ans à La Renardière, 1/ 5ème à l'Arche Guédon, entre 16-18% dans les 3 autres QPV. L'écart est en moyenne de 10 points avec les communes englobantes.**

Le ratage de l'éducation scolaire des jeunes mène ainsi à l'échec scolaire et à leur éloignement du marché du travail et de l'emploi.

Il est urgent de concrétiser sur le terrain l'obligation d'instruction et de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, préconisé par le pacte de solidarité, afin de permettre de donner un niveau d'instruction et de qualification aux jeunes des QPV vulnérabilisés, rattrapés par les conditions sociales contraignantes et difficiles de leurs parents.

Ce déterminisme de la pauvreté doit être rompu en impliquant des politiques et programmes éducatifs musclés au niveau local. Les programmes de réussite éducative, voire de cité éducative, ainsi que d'autres dispositifs de réussite scolaire et d'égalité des chances doivent être déployés sur les territoires de la politique de la ville de la CAPVM.

Population des QPV sans diplôme

On retrouve la même hiérarchie respectée d'inégalité par le diplôme. **Entre 44% et 46% des habitants des QPV n'ont aucun diplôme à la Renardière, la Grande Prairie, Schweitzer-Laennec et les Deux Parcs Luzard.** Ils sont **31% au Mail et 39% à l'Arche Guédon.** Ces deux QPV confirment leur bon classement en haut de la hiérarchie des QPV. Néanmoins, l'ensemble des QPV accusent un retard et un écart assez important avec les communes englobantes qui ont entre 19,7% (Torcy) et 24% (Noisiel-Champs sur Marne) de population sans diplôme, soit un écart jusqu'à 26 points avec les QPV.

Niveau d'instruction - BAC

Au niveau de la population ayant un niveau BAC, les écarts s'effacent progressivement. En dehors de Schweitzer-Laennec qui accuse un gros retard avec seulement 12% de la population ayant le niveau BAC et la Renardière avec 15%, l'ensemble des autres QPV sont pratiquement au même niveau que les communes englobantes. On enregistre même Le Mail (30%), la Grande Prairie (24%) et l'Arche Guédon (21,6%) qui devance leurs communes englobantes qui sont entre 17-20%. Il y'a un sursaut éducatif chez les habitants des QPV, passé le cap du collège.

L'écosystème socioéducatif et son milieu ambiant n'est pas à la faveur des QPV qui accusent un écart assez important d'inégalité devant l'éducation et la réussite scolaire. Ce décalage entraîne des difficultés d'insertion sociale et professionnelle des habitants des QPV, faute d'un niveau d'instruction appréciable qui leur permet de maîtriser des niveaux de connaissance et de langage nécessaire à leur intégration et inclusion dans la société.

L'écart de niveau d'instruction post-BAC réapparaît chez les : 18 points d'écart entre Grande prairie et Chelles ; 14 points d'écart entre Chelles et Schweitzer-Laennec, 15 points d'écart entre la Renardière et Roissy en Brie ; 6 points d'écart entre l'Arche Guédon et Torcy, 3 points d'écart entre le Mail et Torcy. Une exception, l'écart s'efface entre Les Deux Parcs Luzard et Noisiel.

Les inégalités en termes d'écart de niveau Post-BAC sont plus importantes dans les territoires Nord et Sud de l'agglomération PVM, Roissy en Brie et Chelles.

Les points saillants de la réussite éducative

- 31% des jeunes des QPV de 15-24 ans de la CA PVM ne poursuivent plus d'études. Cela concerne 41% des jeunes de 15-24 ans vivant dans les QPV en France métropolitaine. En outre, les jeunes des QPV de la CA PVM ayant arrêté leurs études sont plus fréquemment des jeunes sans diplôme. Ainsi, 12% des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sont sans diplôme dans les QPV de la CA PVM. Hors QPV, ce taux est de 6%.
- Le décrochage scolaire précoce est très important dans les QPV. Cela reste l'un des enjeux futurs de la politique de la ville au travers du prisme « formation », mais aussi dans les relations avec l'Éducation Nationale qui dispose d'une plateforme de lutte contre le décrochage scolaire. Cette analyse met en évidence l'une des origines de « l'effet quartier » : habiter un quartier de la politique de la ville amplifie les difficultés de réussite scolaire pour les jeunes.
- 35% des enfants sont considérés comme vulnérables dans les QPV de la CA PVM contre 15% hors QPV. Il y a donc une sur-représentation des enfants fragiles dans les quartiers de la politique

de la ville. Ce constat justifie en lui-même la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation (au sens large). (**7 critères principaux** d'évaluation de la vulnérabilité sont pris en compte, tels que la situation familiale du ménage (structure de la famille, nombre d'enfants, ...), la situation socioprofessionnelle des parents (activité des parents, chômage, niveaux de formation, ...), l'environnement de l'enfant (rapport entre nombre de pièces et taille de la famille, type de logement, mixité sociale)).

- Il ne faut pas confondre quartiers et territoires de l'éducation prioritaire. Un tiers (1/3) des jeunes des quartiers politique de la ville n'étudie pas dans un établissement prioritaire. Inversement, les établissements situés dans les zones de l'éducation prioritaire n'accueillent pas seulement des élèves des QPV
- **Développer le dispositif « OEPRE » « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants ». Il est au service de la réussite éducative et de l'intégration des familles étrangères des QPV.** La part des étrangers dans les QPV est 3 à 4 fois plus importante que dans les communes englobantes, ce qui nécessite la prise en compte des familles étrangères pour assurer leur intégration via l'apprentissage de la langue française, véhicule de réussite éducative, d'insertion et de participation citoyenne à la vie de la cité. L'opération **OEPRE** est conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé de l'Éducation nationale. Elle vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. La DSDEN 77 comptabilise deux ateliers sur la Cité éducative de Noisiel-Torcy, (un au collège REP Le Lizard Noisiel, un autre sur le 1^e degré à Torcy). Deux nouveaux ateliers viennent d'ouvrir à R23 à proximité de QPV mais hors-REP et hors-CE, à Chelles et Lagny-sur-Marne (tous deux 1^e degré). La part des étrangers dans les 6 QPV de la CAPVM est entre 15,8% à l'Arche Guédon, jusqu'à 40,2% à Grande Prairie, 28% à Roissy en Brie, 34,6% à Schweitzer-Laennec... le dispositif d'atelier OEPRE gagne à être généralisé sur les territoires de la politique de la ville, en lien avec les services de l'Éducation nationale.
- **Éducation à Torcy** : Mise en place de parcours éducatif de la naissance à l'insertion professionnelle. Priorité aux actions favorisant la réussite éducative et l'émancipation : lutte contre le décrochage scolaire, ouverture du champ des possibles, promotion de l'accès à l'offre culturelle, soutien à la parentalité. Déploiement des PRE et des Cités éducatives.

Notons l'engagement de la ville qui s'appuie sur un Projet Éducatif de Territoire (2022-2025) qui a élargi son public cible, son champ d'actions et s'est enrichi de nouveaux partenaires et de nouveaux axes éducatifs. Le déploiement du PEDT dépasse de loin le strict périmètre des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville. La pérennisation des actions déployées dans le champ social en lien avec les habitants consolide l'intervention publique dans les quartiers prioritaires en cohérence avec le projet municipal en faveur des politiques éducatives.

Réussite éducative et lutte contre le décrochage scolaire : Le PEDT 2022-2025 et la Cité éducative Noisiel-Torcy visent à renforcer la continuité éducative, la parentalité et l'égalité des chances, notamment via des dispositifs comme le mentorat, les ateliers d'accompagnement scolaire et les classes de découverte.

- **Éducation à Roissy en Brie** : L'éducation et l'accompagnement à la scolarité demeurent des priorités fortes de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. En 2024, trois actions majeures ont été mises en œuvre, mobilisant un ensemble d'acteurs locaux investis dans la réussite des enfants et l'accompagnement des familles : Les sciences dans mon quartier – Les petits débrouillards ; Les mercredis de la Renardière – Conseil Citoyen de la Renardière ; Court Métrage – Ville de Roissy-en-Brie (Service Jeunesse) ; L'accompagnement à la scolarité : une solution vers la réussite pour l'enfant et ses parents – Centre

Social et Culturel Les Airelles

Ces quatre actions, complémentaires dans leur approche, ont permis de toucher plus de 862 bénéficiaires en 2024. Elles illustrent la mobilisation conjointe des associations locales, du Conseil Citoyen et des services municipaux en faveur de la réussite éducative, de l'implication parentale et de l'épanouissement des enfants du QPV de la Renardière.

- **Education à Chelles** : couplée avec la thématique « Jeunesse » :
 - La réussite éducative (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et coup de pouce)
 - Concert de Poche (EPC Marcel Dalens)
 - Parentalité avec la prévention des écrans par les jeux de société ou le chemin des parents (EPC Marcel Dalens et Jean Moulin)
 - L'aide au permis de conduire (La Boussole)
 - Harcèlement scolaire (EPC Jean Moulin)
 - Les rendez-vous de la jeunesse (EPC Jean Moulin)

En 2024, La ville a pu aborder le projet de la cité éducative (objectif national de déploiement) qui a été abandonné en raison selon la ville des coûts et de la faible démonstration de son utilité.

- **Education à Champs sur Marne : Au titre du contrat de ville 2024, 1 actionat été présentée:**
 - A.L.S.H des Deux Parcs : L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) des Deux Parcs a organisé plusieurs événements en 2024 pour renforcer le lien social. Parmi ces initiatives figurent la journée des droits de l'enfant (23 novembre), une quinzaine de la tolérance (18-29 mars) incluant des animations autour de la lutte contre les discriminations, de la trisomie 21 et de l'autisme, ainsi que la journée de la Paix (18 septembre). Une sortie familiale au festival « Printemps de paroles » (25 mai)

- **Education à Noisiel : 2 actions ont été présentées :**
 - Concours d'éloquence (Ville)
 - L'année scientifique : pour des pratiques scientifiques et de découverte (Les Petits débrouillards IDF)

- **La Cité Educative de Torcy-Noisiel – Retour d'expériences 2022-2024** : Labellisé en 2022, elle vise à mieux articuler les dispositifs existants, à en renforcer l'impact, et à innover localement pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques de chaque territoire. Elles s'organisent autour de trois objectifs majeurs : conforter le rôle central de l'école, assurer la continuité éducative dans tous les temps et espaces de vie de l'enfant, et ouvrir le champ des possibles pour favoriser l'émancipation et la mobilité des jeunes. Ce qu'il reste encore à améliorer en 2024 :
 - Faire connaître davantage le dispositif : au-delà des porteurs de projet, une bonne partie des acteurs éducatifs et territoriaux ne connaissent pas véritablement le label. Cela freine la création d'une alliance éducative sur le terrain essentielle à la réussite scolaire.
 - Renforcer l'engagement des parties prenantes pour constituer « l'alliance éducative » : parents, habitants, associations, tous les acteurs impliqués autour de la scolarité de l'enfant doivent s'engager davantage pour tirer tous les bénéfices du dispositif.
 - « Orientation-insertion » : la distance persiste entre acteurs de l'éducation et acteurs de l'emploi-insertion
 - Des parents et des associations peu inclus dans la gouvernance
 - Une variété de thématiques traitées par la cité qui peut affaiblir la cohérence de l'offre dans son ensemble. Les actions présentent souvent la caractéristique d'être de faible ampleur, peu structurantes, touchant un nombre de jeunes, d'élèves ou de parents réduit.
 - les actions peuvent ne concerner qu'un nombre réduit de jeunes ou n'avoir lieu qu'une seule fois ;
 - le nombre et la diversité des actions et des objectifs ne permettent pas forcément la construction d'indicateurs partagés ;
 - au niveau de chacune des actions, des indicateurs d'évaluation ne sont pas toujours définis. Les indicateurs des effets au niveau transversal (concernant plusieurs actions concourant aux mêmes objectifs) sont encore moins aboutis.

Axe 4 : Promotion de la culture

D. Promotion de la culture

Cette évaluation est construite sur les bilans et les retours d'expériences capitalisés en 2024 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Elle est complétée par l'enquête « terrain » des veilleurs conduite en 2025 sur la base d'un questionnaire (Cf. Résultats de l'enquête des veilleurs)

Les habitants des QPV, enfants, Jeunes, adultes et seniors sont rattrapés par nombres de barrières sociales, économiques, culturelles et de préjugés qui entravent leur épanouissement culturels et socio-éducatifs. L'accès à l'art et à la culture est un enjeu majeur et un défi pour briser les stéréotypes et les barrières, encourager et favoriser l'inclusion et l'épanouissement culturels des habitants des QPV. L'art et la culture sont ainsi par essence de véritables vecteurs d'égalité et d'équité, de citoyenneté et de solidarités pour les habitants des QPV.

La CAPVM et les villes disposent d'équipements culturels qui servent aux activités de rayonnement, d'intégration et d'inclusion culturels des QPV développés par les services communautaires, communaux, et les associations. Le territoire PVM dispose d'un réseau de 11 équipements dédiés à la musique ; d'un réseau de 14 médiathèques ; de 3 studios d'enregistrement, 2 auditoriums, 1 salle de spectacles (Les passerelles) et 1 scène nationale (La ferme du Buisson). Le conservatoire intercommunal de Pontault-Combault d'une surface de 2600 m² comprend un auditorium, seize salles de cours de musique, trois salles de cours de danse et une salle de cours de théâtre.

Des partenariats sont noués entre le pôle culture de la CAPVM et les communes et QPV de la politique de la ville :

- **Au sein du réseau des médiathèques avec les QPV Grande Prairie et Schweitzer-Laennec, L'Arche Guédon et le Mail (Torcy)**
- **Au sein du réseau des conservatoires, des salles de spectacle**
- **La Ferme du Buisson** a piloté et réalisé des actions culturelles intéressant les QPV :
 - **Beaux quartiers** : Des rendez-vous artistiques dans les quartiers ; Spectacles en plein air !
 - **Des projets d'éducation artistique et culturelle** avec des Ateliers de réalisation de film, ateliers de hip hop et construction d'un battle, projet d'éducation aux médias...
 - **Des résidences d'artistes pour des créations** participatives avec un Grand bal participatif avec complices, opéra participatif mélangeant artistes professionnels et habitants des quartiers... **Des passerelles vers la professionnalisation** : Accueil de stagiaires, formation aux métiers de l'accueil...
 - **Sortir !: Public en situation de précarité sociale** ou économique : 40 structures partenaires : Saison 2022-2023 : 1791 entrées au cinéma, 1166 places spectacles et 151 entrées au centre d'art ; **Billetterie sociale** : 1€ pour le cinéma, 2€ pour un spectacle, gratuité au Centre d'art
 - **L'école buissonnière** : Parcours de spectateurs ; Ateliers de pratique artistique ; Sensibilisations en amont des sorties ; Journées d'immersion ; Représentations en établissements scolaires
- **La CAPVM et son programme de Lecture Publique**
 - La lecture publique est un des principaux instruments contribuant à l'identité du territoire de la CAPVM. C'est un vecteur de démocratisation culturelle permettant l'appropriation du savoir et l'exercice de la citoyenneté. Un réseau de lecture publica été mis en place en ciblant des publics cibles (publics défavorisés, populations allochtones, jeunesse). **Plusieurs pistes d'amélioration** de l'offre sont proposées au titre de l'évaluation, notamment, la politique documentaire (qualité et disponibilité des fonds) mais aussi, plus concrètement, les horaires d'ouverture, l'unification du réseau des navettes de prêt.
 - En parallèle, la CAPVM poursuit et soutient des actions « hors les murs » destinées, notamment, à sensibiliser des publics très éloignés de la lecture.

- Enfin un axe avait pour objectif de réduire la fracture numérique en développant les ressources numériques.

L'évaluation et les pistes d'actions

ATOUTS	FAIBLESSES / POINTS DE VIGILANCE
Présences d'associations culturelles et d'organisme œuvrant sur le quartier en direction des publics fragilisés et notamment les plus jeunes	Difficulté pour mobiliser les publics des QPV sur ces Thématiques, considérées à tort comme peu utiles à leur parcours de vie des habitants des QPV, préférant par contrainte privilégier l'emploi, l'éducation, le logement, l'accès aux droits sur la culture.
Présence d'une population jeune dans les quartiers, captive des activités culturelles sur le territoire	Faiblesse des actions du « aller vers » les publics des QPV ; nécessité de les renforcer.
Des partenaires mobilisés et coordonnés afin de favoriser l'accès à la culture des habitants du quartier	Difficultés de Coordination et d'échanges entre les acteurs du champ culturel et du champ social
Politique du « aller vers » : Médiathèque hors les murs	Des projets qui n'intègrent que faiblement les publics des QPV
Une prise de consciences des partenaires culturels à s'investir dans le champ de la politique de la ville	Faible pratique artistiques, connaissance culturelles limitées
Un réseau de Médiathèques et de lecture publique étoffé ; la présence de la scène nationale « la Ferme du Buisson »	Faible articulation entre le réseau Education Nationale (Ecoles, collèges, Lycées) et réseau des acteurs de la culture sur le terrain au niveau des QPV
Des dispositifs Etat, collectivités mobilisées dans le champ culturel par les collectivités	

Lever les freins de l'accès à la culture

Renforcer l'accès de tous à la culture. Pour cela il faut résoudre les inégalités sociales d'accès à la culture :

- **Préparer les habitants par l'apprentissage et l'éducation culturelle** à l'œuvre culturel dans ses différentes expressions, pour donner envie et faire naître la sensibilité et l'ambition culturelles chez les habitants
- **La question de la mobilité** : dans les quartiers isolés il faudrait imaginer des moyens facilitant la mobilité pour aller vers les lieux de culture. Adapter les horaires et les lieux de culture pour les habitants ou les quartiers les plus éloignés.
- **Un enjeu essentiel est la gratuité** pour les populations très vulnérables, vivant dans la précarité Une facilitation est souhaitable pour les autres habitants mais sans forcément atteindre une gratuité totale.
- **Soutenir et favoriser l'accès à la culture aux habitants des QPV, notamment les jeunes, dans un objectif d'insertion sociale et/ou professionnelle, de lutte contre l'isolement et d'éducation à la citoyenneté**
- Développer et Amplifier le dispositif « Une classe, un orchestre » du ministère de la culture avec l'ensemble des écoles des QPV
- Chaque orchestre à l'école est un projet de territoire basé à minima sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la

musique et une collectivité territoriale. Un projet fédérateur qui participe à l'animation du territoire. Chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique qu'artistique et organisationnel car il s'appuie sur les envies et compétences des acteurs locaux.

- Solliciter le dispositif « DEMOS » du ministère de la culture dans les QPV : Un dispositif de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. la coopération entre acteurs de la culture et du champ social, au développement d'une pédagogie collective spécifique et à la formation continue des intervenants.
- Dans une cohérence pédagogique et artistique globale, il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas d'un accès facile à cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques. Le projet s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant dans des quartiers en QPV
- Développer **Le dispositif « C'est mon patrimoine ! » piloté par le ministère de la culture** L'opération d'éducation artistique et culturelle C'est mon patrimoine ! s'adresse, quant à elle, aux jeunes de 6 à 18 ans, notamment aux adolescents – **au moins 60 % des bénéficiaires sont issus des QPV**. C'est mon patrimoine ! (culture.gouv.fr)
- Solliciter le dispositif « le réseau Passeurs d'images » Le dispositif d'éducation à l'image est déployé en partenariat avec le réseau Passeurs d'images. Education à l'image et au cinéma à vocation culturelle et sociale en direction de publics éloignés d'un environnement, de pratiques et d'une offre cinématographique et audiovisuelle. Passeurs d'images favorise la démocratisation et l'accès aux pratiques cinématographiques en s'inscrivant pleinement dans une démarche citoyenne qui favorise la mixité sociale

La Culture à Roissy en Brie : Thème : Culture, Mémoire et Citoyenneté avec 4 actions en 2024

- « Roissy-en-Brie fête les 80 ans de la Libération » – Direction de la Culture, de l'Évènementiel et de la Vie associative : événement commémoratif de l'histoire de la commune et la mémoire collective, en associant la population à une démarche citoyenne et patrimoniale.
- Festival d'Art Urbain » – Direction de la Culture, de l'Évènementiel et de la Vie associative : mettre en lumière la richesse des cultures urbaines à travers des performances artistiques, des ateliers participatifs et la valorisation de jeunes talents.
- Parole libérée – Conseil Citoyen de la Renardière : un espace de libre expression et de dialogue pour les habitants, en favorisant la prise de parole et le partage d'expériences autour de thématiques sociales et citoyennes.
- La Renardière en fête – Conseil Citoyen de la Renardière : Événement fédérateur, cette fête de quartier a permis de réunir familles et habitants autour d'animations conviviales, renforçant le sentiment d'appartenance et la convivialité dans le QPV.

Ces quatre actions ont rassemblé plus de 6 800 participants sur l'année 2024, confirmant l'importance des événements culturels et citoyens comme leviers de cohésion sociale permettant d'associer mémoire, création artistique et engagement citoyen pour renforcer la vitalité du quartier de la Renardière.

Deux communes ont développé des actions de promotion de la culture pour les habitants des QPV

La Culture à Chelles : Lien et culture avec trois actions en 2024

- Ateliers socio-linguistiques (La Boussole et EPC)
- Animation de quartier « dedans dehors » (EPC Jean Moulin)
- Culture : théâtre au « non du père » (ensemble des EPC)

La culture à Champs sur Marne : 1 action développée

- Actions culturelles d'émancipation, d'expression, de découverte et de pratique artistique en direction des jeunes publics du quartier des deux parcs : Des médiations culturelles avant les spectacles (Micro-Folie Pablo Neruda) pour préparer les enfants à l'art vivant, combinant conférences interactives et ateliers artistiques. **Huit spectacles** « Places aux mêmes » ont été programmés, accompagnés de livrets pédagogiques pour faciliter les échanges. **Un atelier d'arts plastiques**, animé par une intervenante spécialisée, a exploré les émotions à travers l'illustration d'histoires. Ces actions visent à développer l'expression libre, la curiosité artistique et l'éducation du spectateur chez les jeunes du quartier.

Axe 5 : Prévention de la santé, l'alimentation, le cadre de vie et la transition écologique, la pratique sportive

E. Prévention de la santé, l'alimentation, le cadre de vie et la transition écologique, la pratique sportive

Cette évaluation est construite sur les bilans et les retours d'expériences capitalisés en 2024 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Elle est complétée par l'enquête « terrain » des veilleurs conduite en 2025 sur la base d'un questionnaire (Cf. Résultats de l'enquête des veilleurs)

Evaluation, retours d'expériences et pistes d'actions

- **Les inégalités sociales de santé** font référence à la relation étroite qui existe entre la santé, le niveau de revenus et l'appartenance à un groupe social. Ces inégalités sont corrélées à la hiérarchie sociale
Pour rappel,
 - le taux de pauvreté est trois fois supérieur en QPV par rapport à la moyenne nationale :
 - la part des bénéficiaires de la CMU-C est quatre fois supérieure à la moyenne hexagonale
 - 11 % des habitants des QPV ne sont couverts par aucune complémentaire santé, privée ou CMU-C, contre 5 % dans les autres quartiers.
- Les habitants des QPV sont plus nombreux à se déclarer en moins bonne santé. La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations.
- Les habitants des quartiers prioritaires déclarent plus souvent une maladie ou un problème de santé au cours des 12 derniers mois, en particulier le diabète et l'asthme.
- Les habitants des quartiers prioritaires déclarent souffrir plus fréquemment des quatre problèmes de santé suivants : le diabète (+ 7 points), l'asthme (+ 6 points), la dépression (+ 4 points) et l'hypertension artérielle (+ 3 points)

- Les habitants des QPV sont plus fréquemment **en surpoids ou obèses** : + 10 points par rapport aux autres quartiers des unités urbaines englobantes : + 16 points pour les femmes vivant en QPV, alors que les différences sont moins marquées pour les hommes.

- Dans les QPV, environ **31 % des habitants pratiquent au moins 10 minutes** d'activité sportive dans la semaine contre 49 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

- En quartier prioritaire, deux habitants sur cinq (40 %) déclarent avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation de médecin généraliste) pour des raisons financières au cours de l'année écoulée, en particulier les soins dentaires et optiques, contre 26 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

- Les habitants des quartiers prioritaires **sont moins souvent couverts par une complémentaire maladie**, tout en étant par ailleurs plus souvent bénéficiaires de la couverture maladie universelle – complémentaire.

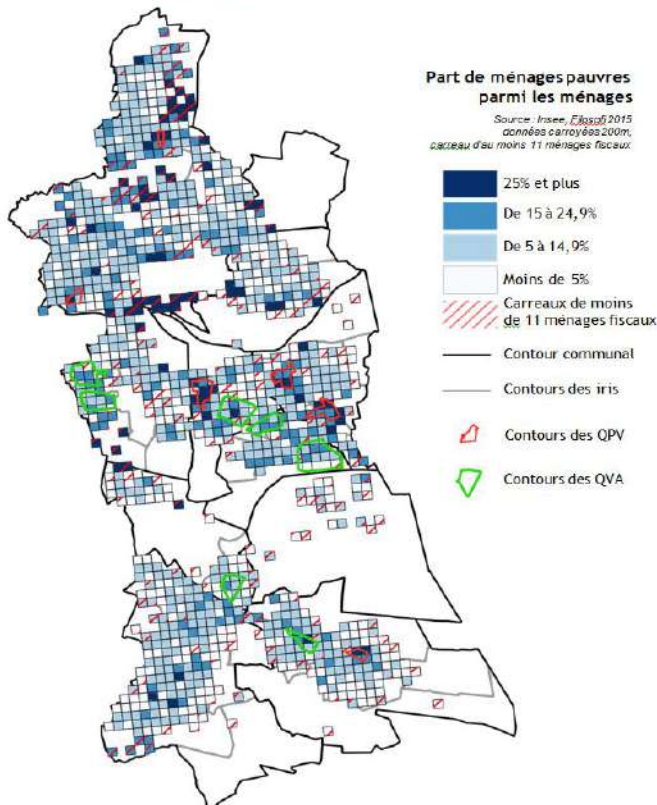
- La crise sanitaire a exacerbé et révélé des situations sociales qui étaient mises de côté : **montée des violences familiales et tensions dans l'espace public**. Il y a un vrai enjeu d'accompagnement des publics pour lutter contre ces phénomènes.

- La CAPVM exerce les compétences « Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport » et « Citoyenneté et prévention ». Ces compétences sont facultatives essentielles pour les 229 695 habitants confrontés aux difficultés d'accessibilité aux soins, à une justice de proximité et à un

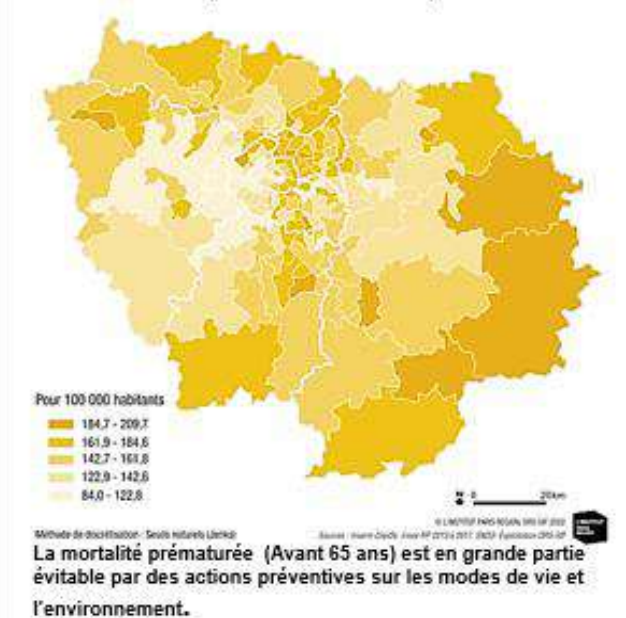
accompagnement sur tout processus de prévention de la santé, d'émancipation de la citoyenneté qui jalonne leur quotidien.

■ Le Gradient de pauvreté à Paris-Vallée de la Marne (PVM)

Part des ménages pauvres



Taux standardisés de mortalité prématurée par canton (période 2015-2017)



■ La fracture sanitaire est abyssale en RIF, notamment dans les 77 et 93, les plus fortement impactés par la désertification médicale

- La Seine-et-Marne ne compte qu'une moyenne de six médecins généralistes par tranche de 10.000 habitants ; 84 % des habitants du territoire vivent désormais dans des zones où les médecins libéraux manquent.

- **Densité de couverture du réseau médical et paramédical** : A l'image de la Seine et Marne, département le plus faible en densité médicale (1‰), on observe un sous encadrement médical des QPV et de l'ensemble du territoire de PVM. Une part des médecins généralistes entre 0,3‰ à l'Arche Guédon et 1,1‰ aux Deux parcs Lizard. Hors QPV ce ratio est pratiquement le même avec 0,7‰ ainsi qu'à l'échelle de la CAPVM (0,7‰). Il en va de même des ratios de dentistes, kinésithérapeutes, de l'encadrement infirmier, des pharmacies qui avoisinent 0,3‰ dans les QPV, contre 0,7‰ hors QPV. L'inégale répartition géographique QPV / hors QPV persiste.

Référence des densités médicales et paramédicales

- La référence du ratio infirmier préconisé par l'OMS est de 1 infirmier/5000 habitants, soit 0,2 infirmier/1000 habitants
- La référence du ratio médecin préconisé par l'OMS est de 1 médecin/10000 habitants, soit 0,1 médecin/1000 habitants
- La référence du ratio sage-femme préconisé par l'OMS est de 1 sage-femme /3000 habitant, soit 0,33 sage-femme/1000 habitants
- En France le ratio moyen de densité de médecins en 2021 est de 339 médecins pour 100000 habitants, soit 3,39 pour 1000 habitants (3,39‰). La Seine et Marne a la densité parmi les plus faibles avec 1‰
- La densité moyenne de pharmacie en France est de 0,324‰

Le Contrat Local de Santé : CLS : mis en révision en 2024 ses principaux objectifs étaient :

- Lutter contre la désertification médicale, d'accès aux soins et renforcer l'offre de santé.

- Renforcer la densité médicale et de l'offre de soins, en soutenant tout projet en émergence (MSP, regroupements médicaux...) ; **La maison de santé pluridisciplinaire** réalisée à Torcy dans le QPV de l'Arche Guédon compte parmi les objectifs atteints de la politique de prévention de la santé. Il en est de même de « **la maison Santé-Sport** » à Pontault Combault.
- Amélioration de l'accessibilité aux soins de tout public, et plus particulièrement, les publics fragilisés (enfants, jeunes, étudiants personnes âgées, personnes en fragilité sociale) ;
- **Suivi et/ou soutien des projets, notamment de Maisons de Santé, en émergence :**
 - Chelles : projet de centre de soins non-programmés, rue Sainte-Bathilde, avec un soutien à la mise en place.
 - Vaires-sur-Marne : projet d'une MSP de 450 m², avec 2 médecins et 2 urgentistes, des kinésithérapeutes, des infirmières...
- Installation des professionnels de santé sur le territoire (liste non exhaustive) :
 - Torcy : Locaux disponibles à l'Arche Guédon. Plusieurs professionnels de santé intéressés, dont des médecins
 - Noisiel : Locaux passage de Logre. Plusieurs professionnels de santé intéressés, dont des médecins
- Prendre en compte les besoins en santé **pour les quartiers en politique de la ville (QPV)**, exigée dans les éléments constitutifs de tout CLS ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé
- **L'Agglomération et les communes souhaite** une véritable **correspondance des moyens humains, techniques et financiers** mis en œuvre par l'ARS au regard des attentes des habitants dans les processus d'accès aux soins

HABITAT-URBANISME – ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE

Evaluation et pistes d'actions

L'ARS et les acteurs locaux : Communes, CAPVM, CPAM, CAF, ANRU, DDT, ... sont officiellement sollicités pour mener et concrétiser sur le terrain, dans les QPV, des politiques fortes et des actions de réduction des nuisances afin de lutter contre les problèmes environnementaux et leurs effets néfastes ainsi que contre la vulnérabilité de ses habitants sur le plan santé. L'objectif est de contribuer à améliorer la santé des personnes dans leur milieu de vie

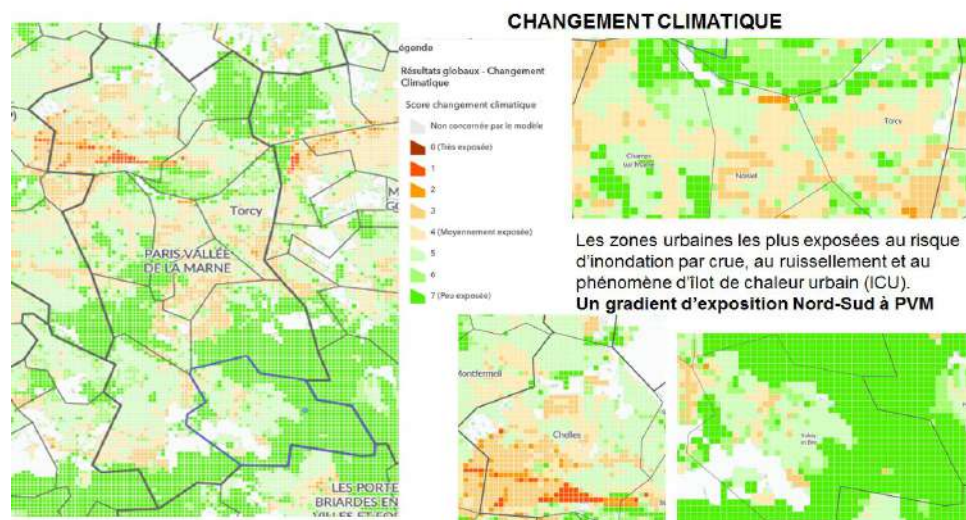
■ L'entrée « environnementale » de ces problèmes est essentielle :

- Eradication du saturnisme infantile,
- Lutte contre l'habitat insalubre et indigne,
- Lutte contre le bruit, pollutions des sols ou contamination de l'air intérieur aux logements...
- Lutte et adaptation aux effets du changement climatique : grand froid, canicule, îlot de chaleur etc.

■ Le Changement Climatique et ses effets sur la santé - Evaluation

Un gradient d'exposition Nord-Sud à PVM des zones urbaines les plus exposées au risque d'inondation par crue, au ruissellement et au phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU).

L'ensemble des QPV de PVM est moyennement exposé à l'exception de la Grande prairie, proche de la marne

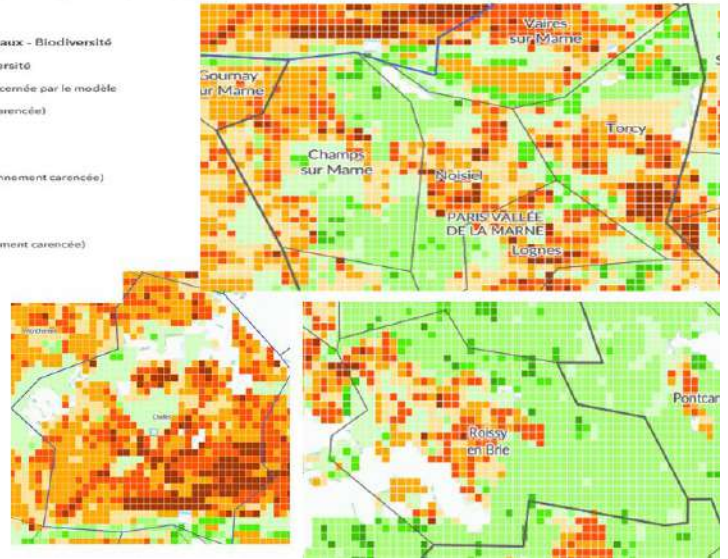
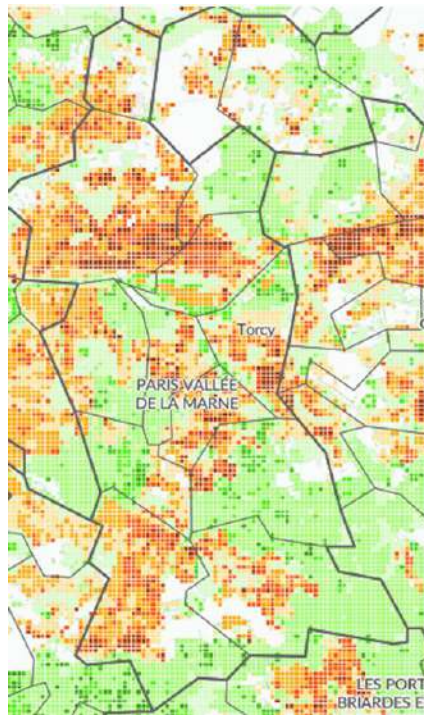


■ La Biodiversité

La biodiversité dans les QPV est carencée à Grande Prairie, ; les Deux parcs Lizard. Elle est moyennement carencée à la Renardière, Schweitzer-Laennec, le Mail et L'Arche Guédon.

BIODIVERSITE

Les zones urbaines défavorables à l'accueil de la biodiversité à partir de 3 critères : la surface des espaces végétalisés, le pourcentage de couvert végétalisé et la présence d'habitats rares.



■ SANTE ET CADRE DE VIE

Globalement le cadre de vie des 6 QPV de PVM est moyennement (les 2 parcs Lizard, Grande Prairie) à peu dégradé (Le Mail, L'arche Guédon, La renardière, Schweitzer-Laennec)

○ Les critères du cadre de vie :

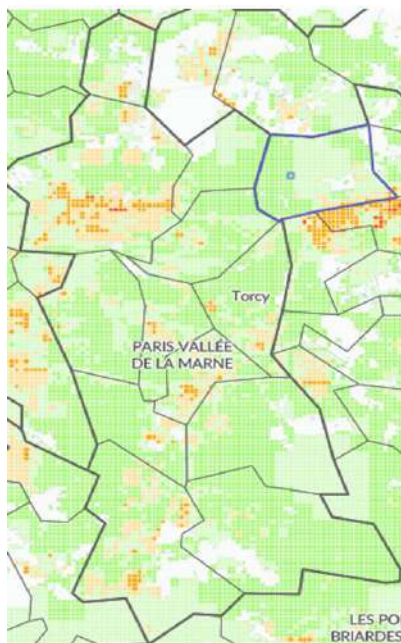
✓Carence en espaces verts : Distance piétonne moyenne de chaque point de la maille à l'espace vert ou boisé ouvert au public, pondérée par la présence d'espaces agricoles, forestiers ou naturels –MOS IPR

✓Amplification de l'aléa « vague de chaleur » : score d'aléa ICU nocturne (de 0 à +23) - IPR

✓Territoire défavorable à la marche quotidienne: Score d'accessibilité à pied - IPD

SANTE ET CADRE DE VIE

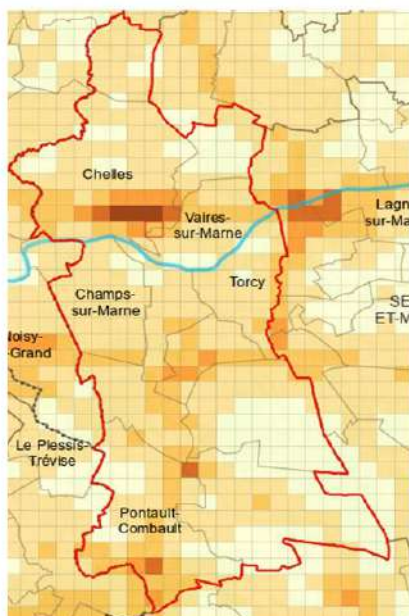
les zones urbaines les plus vulnérables pour les populations vis-à-vis de l'effet des îlots de chaleur, de la pollution de l'air par les particules fines de 2.5 µ (PM2.5) et de la carence en espaces verts.



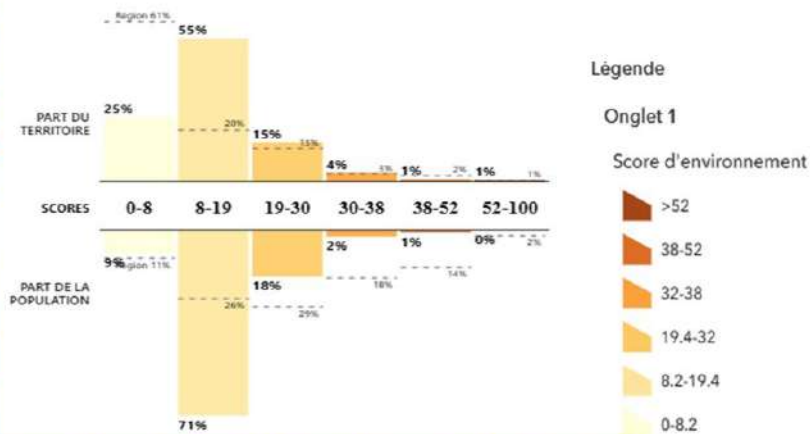
- **Score agrégé pollution – cadre de vie et ses effets sur les territoires** : synthèse des 6 critères : qualité de l'air, bruit, pollution des sols (Basol, Basias), sites industriels, cadre de vie (carence en espace vert, aléas vague de chaleur, territoire défavorable à la marche quotidienne) – **Lecture PVM et QPV**



SCORE AGREGES « ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE » DE LA CAPVM

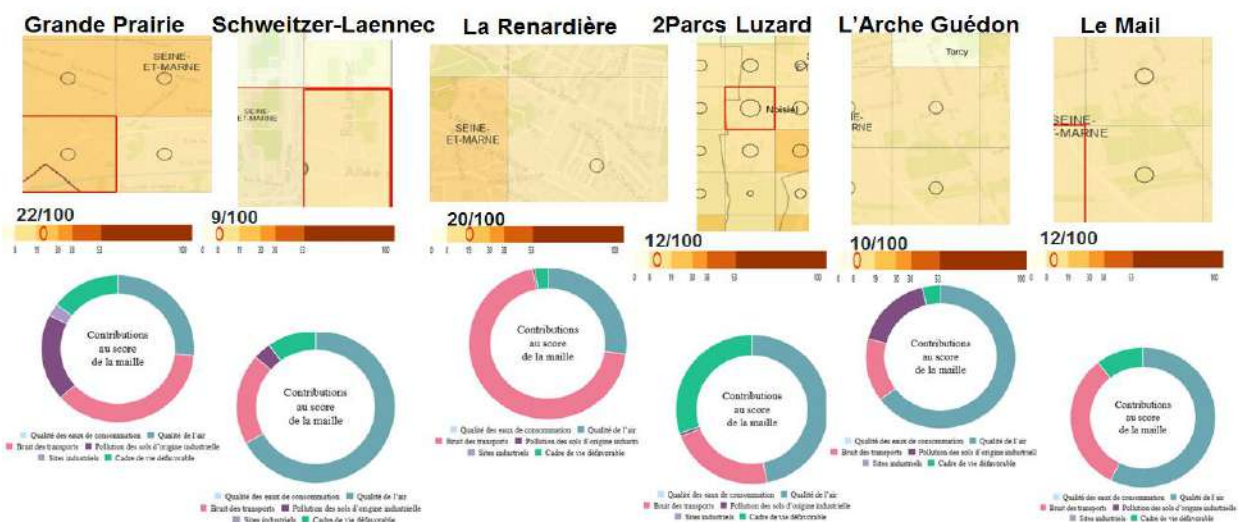


Paris – Vallée de la Marne



La part de mailles de PVM dans chacune des 6 catégories de score et la part de population correspondante. Le trait pointillé correspond à la répartition régionale.

Scores agrégés pollutions - cadre de vie

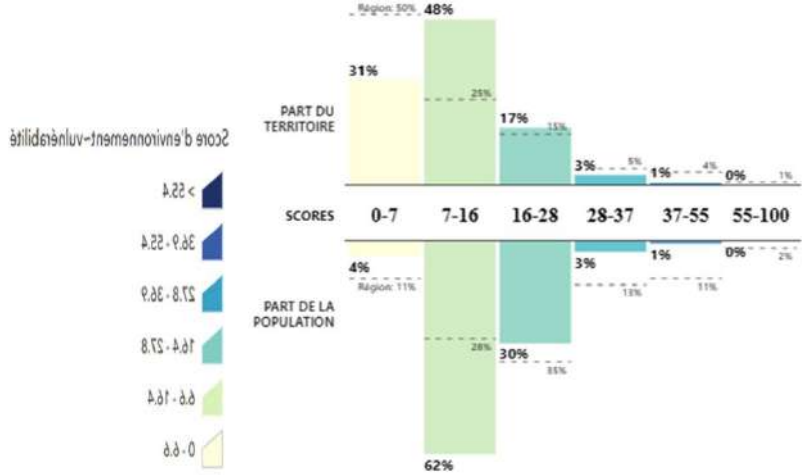
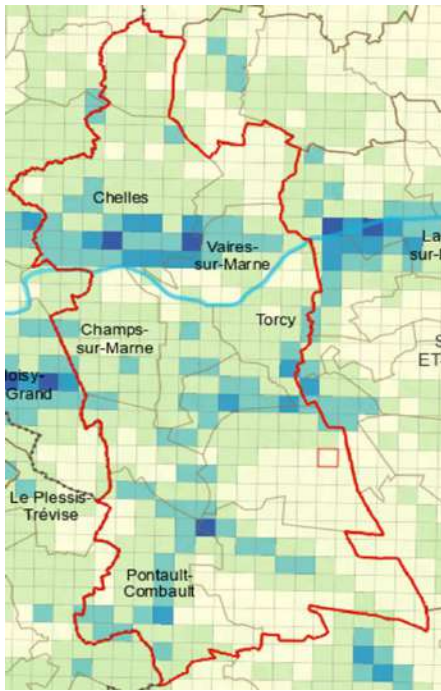


- Les pollutions les plus dominantes qui en ressortent :
 - **Bruit** : La renardière, Grande Prairie, le Mail
 - **Qualité de l'air** : l'Arche Guédon, Le Mail, les Deux Parcs Luzard, Schweitzer-Laennec
 - **Cadre de vie défavorable** : Deux Parcs Luzard, Grande Prairie

POLLUTION – VULNERABILITE DES POPULATION (sur le plan Santé)

Impacts des pollutions sur la population - Etat de santé et Défaveur écologique

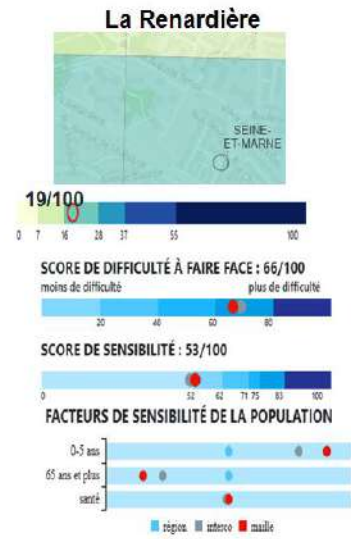
- **Score agrégé de la sensibilité de la population des QPV aux pollutions (leurs effets sur la population)** : Tenir compte de la plus grande **fragilité** et de la moins bonne capacité à **faire face** de certains groupes de population (**les plus jeunes 0-5 ans, les plus âgés + de 65 ans, la pathologie et les malades chroniques, les moins favorisés**),
- **Score de la sensibilité (ou susceptibilité)** est définie comme la probabilité pour un individu de produire une réponse plus importante que la moyenne s'il est exposé à une substance.
- **Score de difficulté à faire face** : Le niveau social des individus constitue un déterminant important de cette capacité à faire face. Ainsi un indicateur contextuel de défaveur sociale (le Fdep) a été mobilisé pour constituer le score de difficulté à faire face



- Les scores de difficulté à faire face et de sensibilité, combinés avec le score d'environnement, permettent de tenir compte de la plus grande vulnérabilité d'un territoire aux expositions environnementales du fait des caractéristiques de sa population. ■ La Renardière, Schweitzer-Laennec et Grande Prairie et les Deux Parcs-Luzard sont les QPV les plus exposés avec des habitants vulnérables, des malades chroniques très sensibles à la pollution ayant des difficultés physiques et physiologiques à faire face

SCORES ENVIRONNEMENT-VULNERABILITE IMPACT SUR LA POPULATION

- Les scores de difficulté à faire face et de sensibilité, combinés avec le score d'environnement, permettent de tenir compte de la plus grande vulnérabilité d'un territoire aux expositions environnementales du fait des caractéristiques de sa population.



SCORES ENVIRONNEMENT-VULNERABILITE IMPACT SUR LA POPULATION

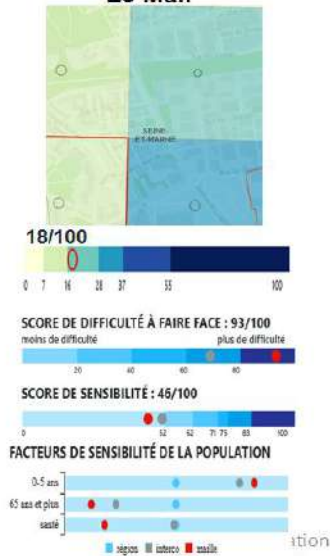
Les Deux Parcs Lizard



L'Arche Guédon



Le Mail



- La Renardière, Schweitzer-Laennec, Grande Prairie et les Deux Parcs-Lizard sont **les QPV les plus exposés avec des habitants vulnérables, ayant des malades chroniques très sensibles à la pollution et des difficultés physiques et physiologiques à faire face**

LA VULNERABILITE – ALEAS VAGUE DE CHALEUR

- La vulnérabilité est déterminée pour chaque période (le jour, la nuit) par le croisement à l'îlot des résultats des 3 composantes de la vulnérabilité
 - l'aléa « Vague de chaleur » via son amplification par l'effet d'îlot de Chaleur (ICU);
 - la sensibilité des biens et des personnes à la chaleur urbaine soit la fragilité des populations (par l'âge, en particulier) et de l'habitat (caractéristiques énergétiques, qualité de l'air...);
 - la difficulté à faire face - faibles ressources individuelles de leurs occupants ou territoriales (carence en espaces verts, accès aux soins...) - déterminant la capacité d'action, qu'elle soit d'anticipation ou de réaction

ALEAS VAGUE DE CHALEUR 1- EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

Aggravation de l'aléa « Vague de chaleur » par l'effet d'ICU



ALEAS VAGUE DE CHALEUR 2- SENSIBILITE

Indicateur « **SENSIBILITÉ** »: fragilité des personnes et du lieu de vie. Sensibilité des biens et des personnes à la chaleur urbaine **soit la fragilité des populations** (par l'âge, la maladie...) et **de l'habitat** (caractéristiques énergétiques, qualité de l'air...)

Sensibilité jour



Sensibilité nuit



- **Effet îlot de chaleur et aléas vague de chaleur contraignants** à Schweitzer-Laennec, Les Deux Parcs-Luzard, Grande Prairie et la Renardière avec des difficultés à faire face pour les populations sensibles et vulnérables

ALEAS VAGUE DE CHALEUR 3-DIFFICULTE A FAIRE FACE

« **DIFFICULTÉ A FAIRE FACE** », déficit potentiel des ressources locales face au risque de canicule. Détermine la capacité d'action, qu'elle soit d'anticipation ou de réaction.

Difficulté à faire face - jour



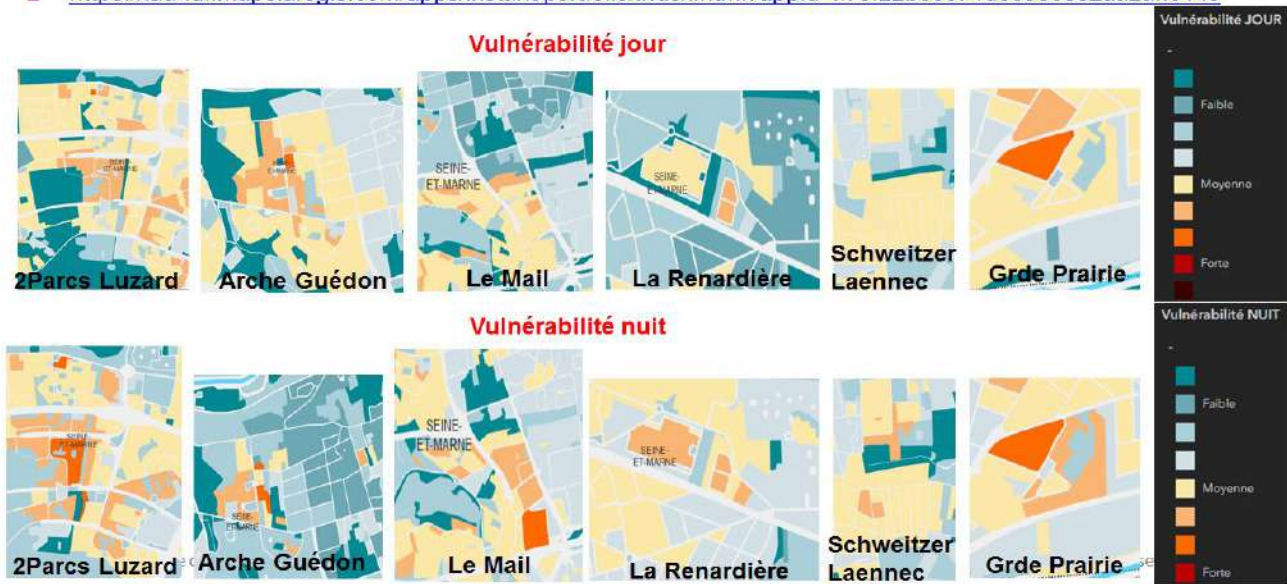
Difficulté à faire face - nuit



ALEAS VAGUE DE CHALEUR - ILOTS DE CHALEUR URBAINS

Synthèse - VULNERABILITE

- <https://iau-idf.maps.arcgis.com/apps/instant/portfolio/index.html?appid=ff73f22b99c74d009e0882aa2aff3149>



L'aléa vague et îlots de chaleur est classé de moyen à fort dans les 6 QPV de la CAPVM. La Renardière et Schweitzer-Laennec sont les moins exposés avec des aléas vague de chaleur et îlots de chaleur moyennement supportable. Les autres QPV sont impactés avec une intensité forte à moyennement forte. Un cadre de vie qui complique la situation des personnes vulnérable : les enfants, le troisième âge et les malades chroniques. **L'ensemble des QPV à des niveaux peu différents des uns et des autres sont très peu armés face aux aléas climatiques**

La Nature en Ville : Objectif Zéro Artificialisation Nette

L'Objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) - loi Climat et résilience de 2022 : La renaturation implique dès lors le retour à la pleine terre.

- Le QPV « Les Deux Parcs Luzard » est marqué par un urbanisme de dalle, fondé sur le principe d'une stricte séparation des cheminements piétons et de la circulation automobile, mais est synonyme d'espaces très minéralisés, propices au phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), Les jardins suspendus, mails plantés ou esplanades paysagées sont rares et ne suffisent plus en termes de rafraîchissement en période de forte chaleur.
- Il faut expérimenter « La méthode Regreen », développée par L'Institut Paris Region et l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF), qui permet d'identifier le potentiel des zones de renaturation prioritaires en milieu urbain et dans les QPV et leur voisinage au regard de trois enjeux majeurs : la reconquête de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, et l'amélioration de la santé et du cadre de vie
- **Un potentiel foncier pour « renaturer » dans le cadre « ZAN » : Jardins partagés,**



TRANSITION ECOLOGIQUE

Evaluation et Pistes d'actions

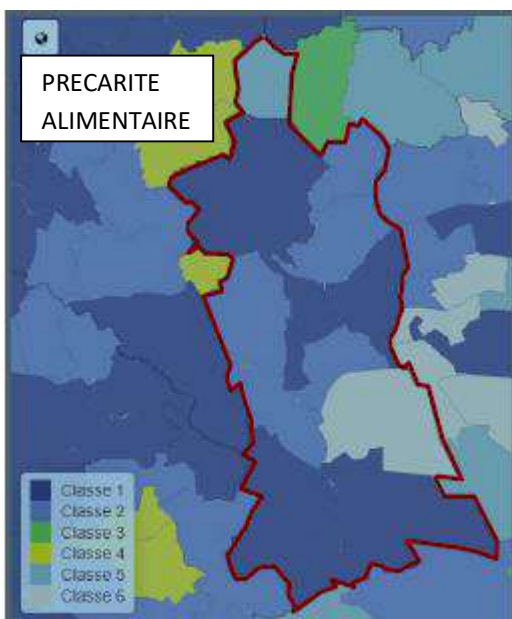
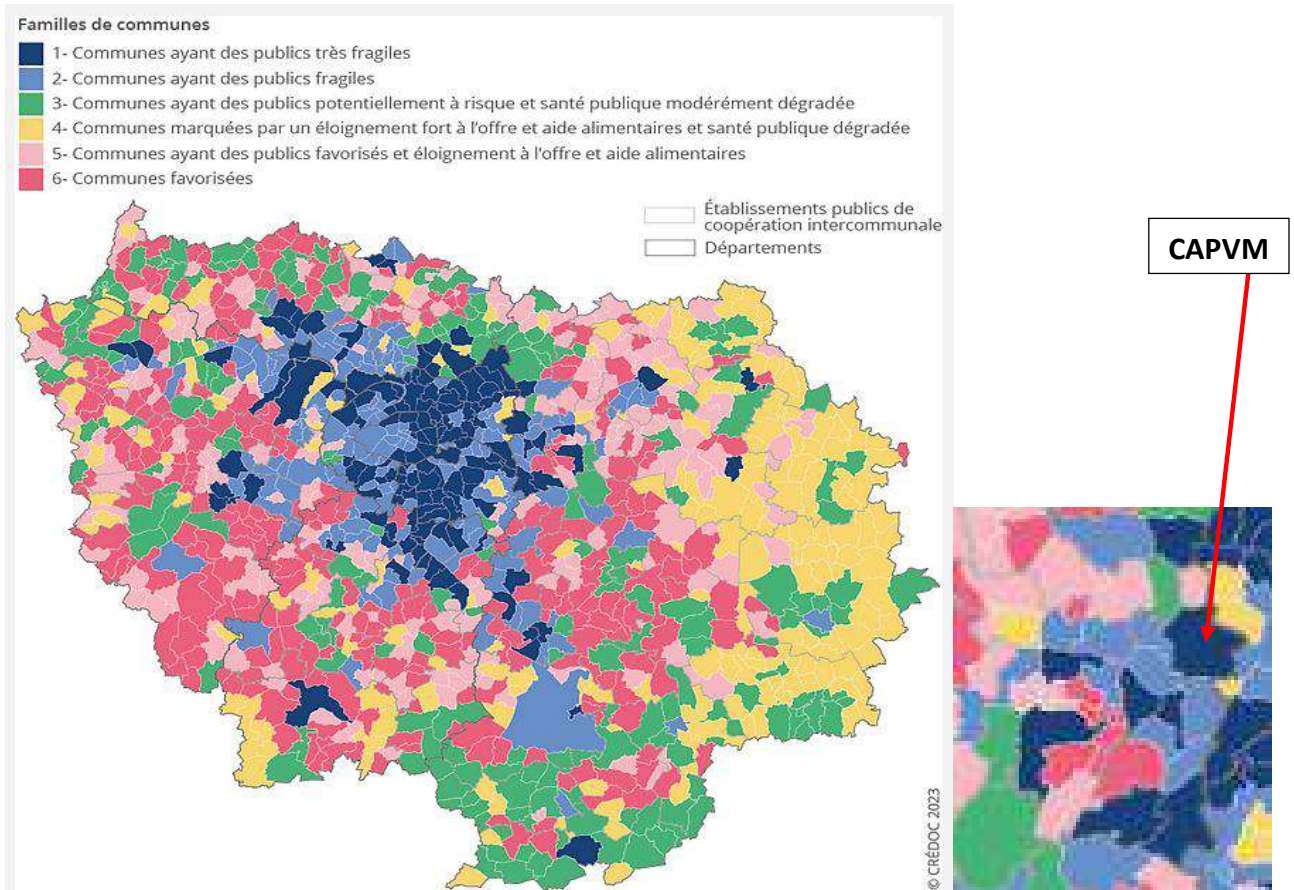
- Renforcer et multiplier les initiatives de renaturation engagées dans les quartiers en politique de la ville (QPV) au vu des opportunités et des bénéfices pour le cadre de vie des habitants, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.
- Ces initiatives doivent être conçues et financées dans la durée pour être réellement bénéfiques, en s'appuyant notamment sur les dispositifs de financement existants. Les dispositifs de la politique de la ville doivent agir en substance sur les QPV pour répondre aux inégalités d'exposition aux aléas du climat et aux pollutions et mener des actions de prévention et de lutte contre les pollutions et les nuisances et d'adaptation aux dérèglements climatiques
- Renaturer les quartiers QPV est un enjeu crucial. La précarité socio-économique des habitants, leur assignation plus forte au lieu de résidence, ainsi que le cumul de pollutions et nuisances environnementales confortent cette nécessité. Il vise à compenser les inégalités de cadre de vie vécues par les populations et les territoires les plus fragiles grâce à des moyens renforcés.
- Pour répondre à ces inégalités dans les NPNRU, 2 dispositifs sont mis en place par l'ANRU:
 - l'appel à projets de l'ANRU «Quartiers fertiles», dédié à l'agriculture urbaine,
 - le déploiement, en 2023, de la démarche « Quartiers résilients » de l'ANRU, qui organise un accompagnement renforcé des projets aux enjeux de résilience et un appui financier. Dispositif doté de 250 millions d'euros et qui « permet de lutter contre les îlots de chaleur, d'améliorer la gestion de l'eau ou des déchets, ou encore de réduire leur dépendance aux énergies fossiles »
- Le FONDS VERT : Le gouvernement « engagera des moyens importants pour la transition écologique des quartiers ». Comme demandé par l'association Villes & Banlieue, le « fonds vert », doté de 2,5 milliards d'euros, « sera mobilisé de façon prioritaire dans les QPV ». Il est prévu de flécher 15 % de son enveloppe vers les quartiers en QPV.
- Des appels à projets thématiques et populationnels sont lancés chaque année par l'ARS : PRAPS (accès et accompagnement vers les soins), alimentation, activité physique, jeunes en insertion sociale et professionnels, établissements scolaires, violences faites aux femmes, détenus, personnes handicapées, établissements sociaux (santé mentale, addictions, accès à la santé).

L'ALIMENTATION

Evaluation et Pistes d'actions

- L'accès à une saine alimentation est problématique à Chelles, Noisiel et Roissy en Brie avec des publics « très fragiles » ; à Champs/Marne et Torcy avec des publics « fragiles »
- La grande précarité alimentaire est concentrée à l'Est du Département, notamment avec PVM et ses communes en politique de la ville : Chelles, Torcy, Noisiel, Roissy en Brie, Champs/marne

Typologie communale de la précarité alimentaire en ile de France



- **Famille 1** (dark blue)
Les communes caractérisées par des **publics très fragiles (famille 1)** sont des communes denses : situation dégradée pour les indicateurs relatifs aux publics à risque de précarité alimentaire, à la grande précarité et à la santé publique. Offre alimentaire plus dégradée que la moyenne.
- **Famille 2** (medium blue)
Les communes à **publics fragiles (famille 2)** ont des indicateurs de publics potentiellement à risque et de grande précarité relativement dégradés. Elles ne présentent pas de difficulté marquée concernant l'offre alimentaire ou l'offre d'aide alimentaires.
- **Famille 3** (green)
Les communes caractérisées par des **publics potentiellement à risque et une santé modérément dégradée (famille 3)** : publics en grande précarité moins présents, offre alimentaire meilleure que la moyenne et offre d'aide alimentaire dans la moyenne.
- **Famille 4** (yellow)
Les communes présentant un **éloignement fort à l'offre et aide alimentaires et une santé dégradée (famille 4)** : important éloignement de l'offre d'aide alimentaire, et de l'offre alimentaire. Santé nettement plus dégradée que la moyenne, publics à risque de précarité alimentaire légèrement plus présents.
- **Famille 5** (pink)
Les communes caractérisées par des **publics favorisés et éloignement à l'offre et aide alimentaires (famille 5)** : meilleure situation que la moyenne concernant la santé. Offre alimentaire et offre d'aide alimentaire plutôt moins bonnes que la moyenne.
- **Famille 6** (red)
Les **communes favorisées (famille 6)** pour l'ensemble des indicateurs (hormis l'offre d'aide alimentaire).

- **PVM** : Des personnes seules et familles mono-parentales impactés par la grande précarité alimentaire.
- 6 QPV, où le revenu médian est en moyenne de 1 184 €/mois (et les plus pauvres environ 692 €/mois). En partant d'une moyenne de dépenses pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées de 16,1%, le budget alimentation de la tranche de personnes les plus modestes du territoire est d'environ 160 € par mois. Pour les personnes les plus aisées, ce budget est plus de 3 fois supérieure.
- **Les leviers et pistes d'actions, ci-dessous, visent à créer un environnement où chaque individu peut bénéficier d'une alimentation durable, respectueuse de l'environnement et propice à la santé, quel que soit son lieu de résidence et tout particulièrement dans nos QPV.**
 - Sensibiliser les populations des QPV aux pratiques nutritionnelles et alimentaires plus biologiques et écologiques ;
 - La nécessité de mettre en correspondance les moyens humains, techniques et financiers mis en œuvre par l'ARS dans le cadre de sa programmation (Plan Régional de santé) avec l'attente grandissante des habitants du territoire dans les processus d'accès aux soins.
 - Mettre en place à l'échelle des QPV, la Médiation Santé, un outil d'accès à la santé pour les publics précaires
 - Coordonner les actions des différents acteurs et professionnels (Ville et CCAS, CAPVM, ARS, Caisse primaire d'assurance maladie, Education Nationale, CAF, le Département, Professionnels de santé, les associations...) de la santé pour asseoir un véritable parcours santé des habitants
 - Promouvoir la « santé mentale » comme forme de bien-être,
 - Connaître, appréhender et prévenir les conduites addictives
 - Répondre aux besoins nutritionnels humains : L'objectif est de garantir que tous les habitants des QPV, aient accès à une alimentation qui satisfait leurs besoins essentiels en nutriments.
 - Renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - Promouvoir une alimentation sobre en consommation d'énergie et en émissions de gaz à effet de serre : Encourager des choix alimentaires qui minimisent l'impact environnemental tout en répondant aux besoins nutritionnels.
 - Lutter contre la précarité alimentaire dans les 6 QPV : Mettre en place des mesures pour que chaque individu puisse accéder à une alimentation suffisante et de qualité, indépendamment de sa situation économique.
 - Sensibiliser et éduquer les habitants des 6 QPV à l'alimentation : Informer sur les bienfaits d'une alimentation équilibrée, les méthodes de préparation et de conservation des aliments, et encourager des habitudes alimentaires saines.
 - Sensibilisation et éducation à la saine alimentation durable des habitants des QPV ;
 - Favoriser l'agriculture urbaine : Encourager la production locale d'aliments dans les QPV, en utilisant des méthodes respectueuses de l'environnement et en impliquant les habitants.
 - Nécessité de diversifier l'offre alimentaire dans les QPV ;
 - Améliorer la mobilité alimentaire : Faciliter l'accès aux marchés, aux commerces alimentaires et aux services de livraison dans les 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville de la CAPVM.
 - Soutien à la création économique ou associative autour de l'alimentation ;

En articulation avec le projet de programme alimentaire territorialisé de la CAPVM, les recommandations dans le cadre du contrat de ville de la thématique « Alimentation » cibleront les objectifs et les leviers suivants du PAT

ACTIVITE SPORTIVE

Evaluation et Pistes d'actions

- L'implantation des équipements et installations sportifs dans les QPV : à travers la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), il appartient aux préfets *"d'appeler l'attention de la collectivité à la nécessité de prévoir l'implantation d'équipements sportifs en accès libre, ouverts ou réservés afin qu'ils répondent à l'ensemble des besoins"*.
 - Appeler l'attention de la collectivité et des bailleurs sociaux à la nécessité de prévoir l'implantation d'équipements sportifs en accès libre, ouverts ou réservés afin qu'ils répondent à l'ensemble des besoins », à travers la démarche de gestion urbaine de proximité (GUSP).
 - Parallèlement, la circulaire invite à renforcer le rôle des habitants, et des conseils citoyens en particulier, dans le processus décisionnel d'implantation et d'utilisation de ces équipements. Les populations pourront ainsi donner leur avis sur leur localisation et leurs conditions d'utilisation, Et pour faciliter les accès non surveillés aux équipements sportifs, le recours à la domotique et à la sécurisation des équipements sportifs pourra être envisagé.
 - L'Agence nationale du Sport sera en charge de subventionner « l'amorçage et l'émergence des projets » en « soutenant leur ingénierie et leur modélisation ». L'Agence financera en outre des équipements ainsi que des bassins d'apprentissage de la natation et devrait renouveler les crédits requis pour maintenir en poste 1 000 éducateurs sportifs.
- Démocratiser le sport en ouvrant l'accès aux équipements sportifs scolaires dans les écoles des QPV pour les associations sportives locales. Encourager l'ouverture des équipements sportifs le soir (23 heures) et le week-end dans les quartiers politique de la ville, en accompagnant les collectivités territoriales volontaires, en lien avec les clubs sportifs et les acteurs de la médiation de proximité.
- Le développement des tiers-lieux sportifs, aux pieds d'immeubles des logements sociaux pour accueillir sur le modèle des dojos solidaires qui font partie des équipements sportifs largement financés par l'Etat dans le cadre du plan 5000 terrains de sport d'ici 2024. (Une réflexion avec l'Union sociale pour l'Habitat est lancée par le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires appréhender l'implantation de ces tiers lieux sport aux pieds des immeubles)
- Développer des Maisons sports santé en QPV en relation avec les bailleurs, en pieds d'immeubles à proximité des tiers lieux sportifs et Dojo solidaires
- Favoriser dans les opérations de rénovation urbaine (NPNRU), l'intégration d'un parcours santé ou équipement sportif de proximité dans l'espace public.
- Développer l'offre globale sport-santé dans les quartiers prioritaires afin d'améliorer et préserver la santé de tous les habitants,
- Développer l'offre en activité physique adaptée (APA) dans les quartiers prioritaires pour les habitants les plus fragiles et pour qui la pratique régulière est recommandée par le médecin (seniors, personnes touchées par une maladie chronique).
- Encourager et favoriser le développement de la pratique sportive féminine ; Favoriser l'égalité femmes-hommes dans les équipements sportifs de proximité au sein des quartiers.

Axe 6 : Habitat et Peuplement

F. Habitat et peuplement

Evaluation qualitative, retours d'expériences et pistes d'action

Cette évaluation est construite sur les bilans et les retours d'expériences capitalisés en 2024 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Elle est complétée par l'enquête « terrain » des veilleurs conduite en 2025 sur la base d'un questionnaire (Cf. Résultats de l'enquête des veilleurs)

- Un nombre élevé de bailleurs sociaux sur PVM et une multiplicité d'interlocuteurs qui complique la fluidité des échanges, la coordination entre les réservataires et les organismes HLM
- Une difficulté à prendre en compte : les choix résidentiels des ménages
- Une connaissance encore inégale des équilibres sociaux au sein du territoire
- Une gestion des attributions pour les ménages prioritaires, DALO et précaires trop sectorisée, qui peine à satisfaire les demandes malgré les échanges entre partenaires. L'accueil du DALO sur le territoire n'obéit à aucune démarche ou dispositif permettant son suivi. Les ménages venant de l'extérieur du territoire de PVM et fléchés DALO ne sont pas identifiés en amont et donc pas suivi par les services sociaux des communes. (Indications géographiques, liens avec le territoire PVM...)
- Des CAL (commission d'attribution de logements) qui se tiennent souvent en dehors du territoire (sièges sociaux, antennes de secteurs des organismes HLM), ce qui freine la pleine implication des communes en majorité volontaires.
- La conférence intercommunale de logement (CIL) permet de mieux identifier les positionnements et les jeux d'acteurs, mais leurs objectifs et leurs intérêts ne font pas consensus et freinent la bonne gouvernance d'attribution des logements au niveau de l'agglomération. La tenue des réunions de la CIL sont très éphémères.
- Les objectifs du SRHH et leurs déclinaisons dans le PLH de la CAPVM non encore approuvé par l'Etat n'ont pas permis d'accroître la part de logements financièrement accessibles dans la production neuve du territoire. Le logement social est sous-entendu dans son acception par l'accès au logement visé par les dispositifs de publics prioritaires, vulnérables, en proie à la pauvreté (DALO, 1er quartile...), ce qui constitue un handicap majeur de développement de l'offre et une restriction de l'accessibilité plus large au logement social. Il serait plus pertinent d'élargir dans les faits l'accès au logement social au plus grand nombre afin qu'il puisse assurer l'objectif de mixité dans les quartiers. Ce constat implique de cibler le logement social de façon plus large (PLAI, PLUS, PLS) en améliorant et valorisant son image ; d'équilibrer la composition des offres de logements entre le logement social, le logement intermédiaire, l'accession sociale à la propriété, par l'encadrement et la maîtrise des prix de sortie en fonction des territoires de la CAPVM, en-or et autour des QPV, les places d'hébergement en fluidifiant les entrées-sorties
- Pas de visibilité sur le logement étudiant et la part des étudiants issus des QPV qui pourraient de droit disposer d'un tel logement. Plus largement la question du logement des jeunes issus des QPV reste à développer. Le schéma régional du logement étudiant n'est pas très explicite sur la question. Des dispositifs et des démarches sont mis en œuvre sur le territoire de la CAPVM permettant de faciliter l'accès au logement des étudiants et plus largement des jeunes, avec Relais Jeunes 77, Action Logement. Si le développement de l'offre de logement des étudiant sur le territoire de la CAPVM coïncide avec leurs besoins et leurs ressources il n'est pas évident de disposer d'une évaluation précise permettant de savoir si les étudiant de notre territoire sont effectivement bien servi par l'offre locale par rapport à d'autres étudiants fréquentant les sites universitaires (Université Gustave Eiffel) provenant de l'Île de France et au-delà, logés par le CROUS (dont la capacité d'offre ne dépassent pas le tiers des logements étudiant) et d'autres réseaux d'offre de logements pour étudiants et plus largement pour les jeunes.

■ Une caractérisation de la nature et du degré des interventions urbaines à réaliser :

Un simple classement sur la base d'une grille d'analyse de 15 critères permet de déterminer le niveau d'intervention à prévoir sur ces différents territoires au titre du volet « cadre de vie ».

- La grille d'analyse des 15 critères suivants : habitat social et privé, diversification résidentielle et fonctionnelle, qualité urbaine du site et de son environnement, mutabilité foncière, désenclavement externe, maillage interne, équipements/services /commerces/soins, la qualité de la gestion de proximité, l'équilibre ou le déséquilibre de la composition socio-démographique, le niveau de tranquillité et de sécurité publique

Sur la base de ces critères, une caractérisation de la nature des interventions urbaines a été opérée :

- Deux QPV font l'objet du programme national de rénovation urbaine, NPNRU, possèdent à ce jour un niveau d'enjeux très forts avec un besoin d'intervention sur le bâti, l'environnement, la mixité des fonctions, le désenclavement, la dynamique commerciale et de services, etc. Il s'agit de L'Arche Guédon, Les Deux Parcs Luzard
- Deux autres quartiers possèdent **un niveau d'enjeux forts**. Il s'agit de Grande Prairie et le Mail
- Deux quartiers possèdent un niveau d'enjeu moyen : il s'agit Schweitzer-Laennec et la Renardière. Des problématiques urbaines et sociales s'y côtoient avec un besoin d'intervention qui varie : requalification ponctuelle (immeubles, équipements, espaces publics), la gestion urbaine et sociale renforcée et qui doit être envisagée sur la durée du contrat de ville, sur la base de diagnostics plus précis et d'études urbaines et de programmation.

Les partenaires conviennent de décliner des actions d'amélioration, d'entretien et de structuration socio-urbaine, économique, de santé... sur l'ensemble des sites, avec des intensités et des partenariats variables selon les sites et leurs enjeux propres, de manière à bien prendre en compte l'enjeu « cadre de vie, transition écologique, santé, sport » dans l'ensemble de la démarche et d'anticiper, une dégradation supplémentaire ou un début de leur déqualification. L'effort des communes, de l'agglomération et des bailleurs sur ces sites devra être pris en compte par les partenaires départementaux et régionaux.

Evaluation et Retours d'expériences sur la GUSP – Gestion urbaine et sociale de proximité

■ Plusieurs constats perdurent même si des améliorations sont constatées

- Globalement, les participants à l'atelier s'accordent pour constater la bonne tenue des résidences dans les QPV. Un effort d'entretien, de réparation, de suivi est soutenu et en continu de bailleurs pour préserver leurs patrimoines, protéger les résidents et assurer un cadre de vie qualitatif, malgré certaines incivilités et dégradations vécues.
- Les problématiques d'incivilité et de sécurisation des espaces (Dépôts sauvages d'encombrants sur l'espace public en pied d'immeubles, jets d'ordures, actes de vandalisme, création de passages sauvages)
- La délinquance avec la présence des dealers
- les problématique de déchets (traitement des encombrants) ;
- les dysfonctionnements dans le stationnement, et des accès au quartier. ;
- Parking dégradé, Stationnements « sauvage », ainsi que présence d'épaves dans les quartiers
- Espaces extérieurs (voiries, trottoirs, stationnements, éclairage...) privatifs (ASL), à usage public parfois dégradés, non adaptés aux usages actuels ;
- Présence de tags réduite; Boîtes aux lettres moins vandalisées ;
- La problématique de la communication et du manque de, vis-à-vis, au bailleur est relevée.
- La salubrité publique est évoquée, notamment les problèmes de canalisation des eaux pluviales devenant stagnantes générant la présence d'insectes (moustiques...) ;

- Des copropriétés qui se tournent le dos et enfermés sur elles-mêmes nécessitant une prise en charge (plan de sauvegarde et de réhabilitation, le cas des copropriétés de Grande Prairie à Chelles) :
 - un peuplement hétérogène en risque de fragilisation qui impacte fortement les capacités de financement des familles et qui pèse sur les ambitions de travaux de réhabilitation ;
 - Un niveau des impayés des locataires important mais suivi ; une baisse de mobilisation et un défaut de représentativité du conseil syndical ; une gestion difficile des deux copropriétés ;
 - Un accompagnement social à renforcer, en lien avec les services sociaux et les acteurs publics/associatifs, vecteurs d'intégration et de cohésion social ;
- La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles).
- La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...).
- La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines.
- La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée.
- L'aménagement d'un jardin partagé avec le conseil citoyen et le bailleur CDC-Habitat au sein de la résidence La Renardière à préserver qui milite en faveur du soutien aux gestes écoresponsables.
- Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence et qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu depuis 2020, en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.
 - Les dégradations volontaires, même si elles sont relativement moins importantes, existent encore,
 - Des usages déqualifiant les espaces communs et collectifs (mécanique sauvage),
 - Des espaces en friche générés par les projets urbains et nécessitant une gestion d'attente, de type « urbanisme transitoire et solidaire »,
 - Des comportements particuliers (jet et dépôt d'ordures et d'encombrants dans les espaces publics et collectifs) nécessitant de la **sensibilisation et de la gestion renforcée**,
 - La nécessaire présence humaine sur site pour réguler la gestion de l'espace et assurer la médiation,
 - La demande des habitants d'une prise en compte de leur expertise d'usage dans la conception des actions à conduire : la gestion de leur quartier est aussi leur affaire,
 - les enjeux de gestion varient d'un site à l'autre, entre une gestion de droit commun dont la qualité est à maintenir et une gestion renforcée pour traiter de problématiques spécifique

■ **Tranquillité résidentielle via la prévention situationnelle – Pistes d'amélioration :**

- Les actions sur la tranquillité publique et résidentielle en utilisant la prévention situationnelle, avec une implication plus importante des bailleurs dans la gestion de la délinquance, des dégradations du patrimoine, des nuisances sonores, des conflits de voisinage etc. et dans le rappel au respect du règlement ;
- sécurisation des résidences, amélioration des éclairages des espaces à usage public et privé, interventions sur les incivilités liées au stationnement et à l'occupation des espaces publics: Propreté du quartier – gestion des OM et encombrants à organiser ;
- La nécessité de travailler en amont avec une communication adéquate avec les habitants ;
- La vidéo-protection la gestion des déchets et encombrants/épaves ; la tranquillité résidentielle (portes anti-intrusions) pour appréhender la prévention situationnelle ;
- Les problématiques de collecte des ordures ménagères et des encombrants coordonnée à

une adaptation des espaces et des pratiques (locaux, conteneurs enterrés, fréquence...) pour faire face, à la fois aux évolutions des modalités de collectes et aux enjeux spécifiques de certains quartiers notamment dans le domaine de la prévention situationnelle (voir atelier sécurité publique, tranquillité résidentielle) ;

- La nécessité de communiquer et d'inclure les habitants dans la concertation et la sensibilisation contre les incivilités et la dégradation du cadre de vie et du cadre bâti ;
- formation/soutien des personnels de proximité sur le suivi des incivilités, l'entretien et la sécurisation du site et des parties commune et des parkings;
- renforcement de la présence du personnel (agents développement social urbain) travaillant en lien avec les résidents et les associations

Les actions réalisées en 2024 et leur financement



Les chiffres clés

Bilan des actions 2024



26% des actions réalisées à Torcy
25% des actions réalisées à Roissy-en-Brie



En moyenne 23 660€ financés par action

La moitié des actions a bénéficié
de moins de 12 000€ et l'autre
moitié de plus de 12 000€

24% des montants financés
par le BOP 147

41% des montants financés issus
des communes



57% des montants demandés
au titre du BOP 147 sont acceptés



42 000 bénéficiaires des actions
menées en 2024 parmi les habitants
des 6 villes

55% des bénéficiaires sont issus des
quartiers prioritaires



17 actions retenues pour bénéficier de
la subvention communautaire :
enveloppe globale de 30 000€



Nombre d'actions réalisées par orientation stratégique et programme

Les actions réalisées en 2024

Orientation stratégique	Nombre d'actions réalisées en 2024	Part (%)
1. Éducation	10	10,6
1.1. Réussite éducative	10	10,6
1.3 Cités éducatives	-	-
1.2 Soutien à la scolarité	-	-
1.4 Persévérance scolaire	-	-
2. Accès aux droits	21	22,3
2.1 Santé	11	11,7
2.2 Soutien à la parentalité	3	3,2
2.3 Citoyenneté	6	6,4
2.4 Prévention et lutte contre les discriminations	1	1,1
3. Cadre de vie, sociabilité et transitions	7	7,4
3.1 Cadre de vie	3	3,2
3.2 Tranquillité et sûreté publique	3	3,2
3.4 Transitions	1	1,1
4. Jeunesse, culture, sports et loisirs	45	47,9
4.1 Jeunesse	11	11,7
4.2 Culture et expression artistique	24	25,5
4.3 Sports	10	10,6
4.4 Vacances et loisirs	-	-
5. Emploi et développement économique	11	11,7
5.1 Emploi	8	8,5
5.4 Attractivité et développement économique	1	1,1
5.5 Entrepreneurat	2	2,1
Ensemble	94	100

Chaque action est associée à un objectif stratégique unique et à un programme spécifique.

Pour le contrat de ville 2024-2030, cinq orientations stratégiques ont été établies :

1. L'éducation
2. L'accès aux droits
3. Le cadre de vie, la sociabilité et les transitions
4. La jeunesse, la culture, les sports et les loisirs
5. L'emploi et le développement économique

Les actions liées à la jeunesse, à la culture, au sport et aux loisirs sont les plus nombreuses, représentant 48% de l'ensemble des actions. Plus précisément, 26% des actions sont menées dans le cadre du programme de la culture et de l'expression artistique.

Ensuite, 22% des actions sont dédiées à l'accès aux droits.

12% des actions concernent l'emploi et le développement économique, et 11% sont consacrées à l'éducation.

Enfin, moins de 10% des actions sont réalisées pour l'orientation stratégique « cadre de vie, sociabilité et transitions ».



Nombre d'actions réalisées par territoire/ville

Près de la moitié des actions menées sur le territoire de la CA PVM ont eu lieu à Roissy-en-Brie et Torcy, avec respectivement 23 et 24 actions.

De plus, 12 actions ont été réalisées à l'échelle de l'agglomération.

3 actions se sont déroulées sur plusieurs communes en même temps.

Territoire	Nombre d'actions réalisées en 2024	Part (%)
CA PVM	12	12,8
Champs-sur-Marne	4	4,3
Chelles	15	16,0
Noisiel	13	13,8
Roissy-en-Brie	23	24,5
Torcy	24	25,5
Torcy/Noisiel	2	2,1
Torcy/Noisiel/Champs-sur-Marne	1	1,1
Ensemble	94	100

Nombre d'actions réalisées par type de porteur

53% des actions sont portées par des associations et 47% par les collectivités. Au total, on dénombre 50 porteurs d'actions différents. que 42% d'entre elles sont nouvelles.

Type de porteur	Nombre d'actions réalisées en 2024	Part (%)
Association	50	53,2
Collectivité	44	46,8
Ensemble	94	100

Nombre d'actions réalisées par type de financeurs



Type de financeurs	Nombre d'actions réalisées en 2024 (plusieurs financeurs par action est possible)	Part (%)
BOP 147	94	100,0
Région	7	7,4
Département	12	12,8
Commune	66	70,2
EPCI	17	18,1
Services de l'Etat (DIRECCTE, DDCS, DRAC, Education nationale, ARS, FONJEP...)	19	20,2
CAF	15	16,0
Autres (Mécénat, Fondations privées...)	20	21,3
Ensemble	94	-

Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville peuvent être cofinancées par différents types de financeurs. Chaque financeur dispose de ses propres modalités d'attribution des fonds.

L'ensemble des actions est au moins financé par le BOP 147 (Budget Opérationnel de Programme N° 147), qui est le budget de l'Etat au niveau national réservé à la politique de la ville. Près de 70 % des actions bénéficient de financements issus des communes, qui sont le deuxième pourvoyeur de fonds. 18 % des actions ont reçu des financements de la part de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la (CA PVM).

Nombre d'actions réalisées par renouvellement

Renouvellement de l'action	Nombre d'actions réalisées en 2024	Part (%)
Oui	50	53,2
Nouvelle action	39	41,5
Non renseigné	5	5,3
Ensemble	94	100

En 2024, 50% des actions menées sont des actions renouvelées, tandis que 42% d'entre elles sont nouvelles.

Nombre d'actions réalisées dans le cadre des JO 2024



Actions menées dans le cadre des JO 2024	Nombre d'actions réalisées en 2024	Part (%)
Non	78	83,0
Oui	16	17,0
Ensemble	94	100

17% des actions ont été réalisées dans le cadre des JO 2024.

Nommés pour l'occasion «quartiers d'été olympiques et paralympiques», ce dispositif offre des activités sportives, culturelles et festives aux jeunes et aux familles dans les QPV, favorisant le lien social.

Nombre d'actions réalisées avec cotation égalité femme-homme

Cotation égalité femmes - hommes	Nombre d'actions réalisées en 2024	Part (%)
Aucun	4	4,3
Objectif secondaire	74	78,7
Objectif principal	16	17,0
Ensemble	94	100

Dans les QPV, les femmes subissent des inégalités sociales et sont économiquement vulnérables : plus souvent en famille monoparentale, en emploi précaire, peu en activité... Malgré cela, elles jouent un rôle clé dans la cohésion sociale et les dynamiques citoyennes de leurs quartiers.

Chaque année des actions visant la réduction des inégalités femmes-hommes portées par le secteur associatif sont financées par l'Etat.

Pour 16 actions, cette réduction des inégalités femme-homme était un objectif principal.

Le financement des actions





Montant des financements par orientation stratégique

Orientation stratégique	Montants totaux financés	Part (%)	Montant moyen par action
1. Education	348 160 €	15,7	34 816 €
1.1. Réussite éducative	348 160 €	15,7	
1.3 Cités éducatives	-	-	
1.2 Soutien à la scolarité	-	-	
1.4 Persévérance scolaire	-	-	
2. Accès aux droits	339 976 €	15,3	16 189 €
2.1 Santé	159 803 €	7,2	
2.2 Soutien à la parentalité	70 073 €	3,2	
2.3 Citoyenneté	105 150 €	4,7	
2.4 Prévention et lutte contre les discriminations	4 950 €	0,2	
3. Cadre de vie, sociabilité et transitions	62 640 €	2,8	8 949 €
3.1 Cadre de vie	31 790 €	1,4	
3.2 Tranquillité et sûreté publique	27 850 €	1,3	
3.4 Transitions	3 000 €	0,1	
4. Jeunesse, culture, sports et loisirs	1 213 961 €	54,6	26 977 €
4.1 Jeunesse	375 416 €	16,9	
4.2 Culture et expression artistique	596 740 €	26,8	
4.3 Sports	241 805 €	10,9	
4.4 Vacances et loisirs	-	-	
5. Emploi et développement économique	258 793 €	11,6	23 527 €
5.1 Emploi	209 304 €	9,4	
5.4 Attractivité et développement économique	27 689 €	1,2	
5.5 Entrepreneuriat	21 800 €	1,0	
Ensemble	2 223 530 €	100	23 655 €

Orientation stratégique financés par le BOP147	Montants totaux financés	Part parmi les montants financés (%)	Montants totaux demandés	Part des montants accordés (%)
1. Education	57 000 €	16,4	82 357 €	69,2
2. Accès aux droits	59 500 €	17,5	122 581 €	48,5
3. Cadre de vie, sociabilité et transitions	30 500 €	48,7	72 570 €	42,0
4. Jeunesse, culture, sports et loisirs	297 675 €	24,5	462 925 €	64,3
5. Emploi et développement économique	79 500 €	30,7	176 000 €	45,2
Ensemble	524 175 €	23,6	916 433 €	57,2

En 2024, les 94 actions ont bénéficié d'un financement total de 2 223 530€, soit une moyenne de 23 655€ par action.

Le montant médian est plus faible : 12 000€. 10% des actions ont bénéficié de plus de 63 000€ de financements et 10% de moins de 4 000€.

L'orientation stratégique Éducation a reçu en moyenne les montants les plus élevés par action, avec 34 816€, contre seulement 8 949€ pour les actions liées au cadre de vie, à la sociabilité et aux transitions.

55% des financements ont concerné la jeunesse, la culture, le sport et les loisirs, correspondant presque à la répartition des actions (48%).

24% du financement total provient du BOP 147, soit 524 175€. C'est l'orientation cadre de vie, sociabilité et transitions qui a bénéficié de la plus grande part du financement issu du BOP 147, représentant 49%, contre seulement 16% pour l'Éducation.

Enfin, 916 433€ ont été demandés au titre du BOP 147 par les porteurs de projets, avec un taux d'acceptation de 57%. 69% des montants demandés pour l'Éducation ont été acceptés, contre 42% pour le cadre de vie, sociabilité et transitions.



Montant des financements par territoire/ville

42% des montants financés sont issus des budgets des villes ayant un QPV, soit 930 357€ pour l'année 2024.

Ces proportions varient de 43% pour Roissy-en-Brie à 75% à Champs-sur-Marne.

Territoire	Montants totaux financés	Part (%)	Montants Ville accordés	Part des montants Ville (%)
CA PVM	525 877 €	23,7	4 400 €	0,8
Champs-sur-Marne	185 006 €	8,3	139 406 €	75,4
Chelles	364 728 €	16,4	232 124 €	63,6
Noisiel	124 130 €	5,6	61 130 €	49,2
Roissy-en-Brie	434 519 €	19,5	186 719 €	43,0
Torcy	539 570 €	24,3	301 578 €	55,9
Torcy/Noisiel	34 700 €	1,6	5 000 €	14,4
Torcy/Noisiel/Champs-sur-Marne	15 000 €	0,7	nd	nd
Ensemble	2 223 530 €	100	930 357 €	41,8

Montant des financements par type de porteur

La répartition des montants financés par type de porteur sont proches de la répartition par action.

En revanche, les montants attribués au titre du BOP 147 sont sur-représentés pour les actions portées par les associations : 67%.

Type de porteur	Montants totaux financés	Part (%)	Montants financés par le BOP 147	Part (%)
Association	1 179 365 €	53,0	351 175 €	67,0
Collectivité	1 044 165 €	47,0	173 000 €	33,0
Ensemble	2 223 530 €	100	524 175 €	100



Montant des financements par type de financeurs

24% du financement total est issu de la BOP 147 et 42% est issu du budget des communes.

Type de financeurs	Montants totaux financés	Part (%)
BOP 147	524 175 €	23,6
Région	48 089 €	2,2
Département	71 888 €	3,2
Commune	925 357 €	41,6
EPCI	122 540 €	5,5
Services de l'État (DIRECCTE, DDCS, DRAC, Éducation nationale, ARS, FONJEP...)	254 994 €	11,5
CAF	119 300 €	5,4
Autres (Mécénat, Fondations privées...)	153 087 €	6,9
Ensemble	2 223 530 €	100

Montant des financements dans le cadre des JO 2024

22% des financements concernent des actions financées dans le cadre des JO 2024.

Actions menées dans le cadre des JO 4 202	Montants totaux	Part (%)
Non	1 739 937 €	78,3
Oui	483 593 €	21,7
Ensemble	2 223 530 €	100

Les bénéficiaires des actions





Les bénéficiaires des actions par orientation stratégique

Orientation	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires en QPV	Part des bénéficiaires
1. Education	949	743	78,3
2. Accès aux droits	7 628	4 248	55,7
3. Cadre de vie, sociabilité et transitions	2 485	2 362	95,1
4. Jeunesse, culture, sports et loisirs	30 099	14 967	49,7
Ensemb	42 000	22 872	54,5

Les bilans d'actions font remonter environ 42 000 bénéficiaires des actions menées dans les 6 villes de CA PVM ayant des QPV.

Certaines actions permettent de compter avec précision le nombre de personnes qui ont participé à l'action, d'autres ne permettent que des fourchettes, notamment pour les actions en lieu ouvert (spectacle, manifestation...). Ces actions ont concerné environ 55% d'habitants vivant en quartier prioritaire.

La quasi-totalité des actions menées pour l'orientation stratégique Cadre de vie, sociabilité et transitions sont en direction des habitants des QPV, contre la moitié pour la jeunesse, culture, sports et loisirs.

Les bénéficiaires des actions par territoire/ville

Concernant les villes, on note que la totalité des actions ont bénéficié aux habitants des QPV pour Noisiel contre seulement 1/3 pour les actions menées à Torcy.

Territoire	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires en QPV	Part des bénéficiaires
CA PVM	5 078	4 397	86,6
Champs-sur-Marne	452	359	79,4
Chelles	5 585	2 296	41,1
Noisiel	2 860	2 850	99,7
Roissy-en-Brie	11 994	6 601	55,0
Torcy	14 929	5 367	36,0
Torcy/Noisiel	852	852	100,0
Ensemble	42000	22 872	54,5

La subvention communautaire



La subvention communautaire « Politique de la Ville - 2024 », se déploie dans le respect des objectifs du Contrat de Ville 2024-2030. **C'est une enveloppe financière de 30 000 € inscrite au BP 2024 à répartir entre les projets éligibles conformément aux critères établis dans le règlement intérieur. La subvention accordée est plafonnée à 2500€ par projet.**

La subvention communautaire « Politique de la Ville – 2024 », constitue un outil au profit de la cohésion sociale, du cadre de vie et du développement économique, permettant de favoriser la réussite éducative, le rayonnement culturel, l'insertion sociale et professionnelle, le vivre ensemble, la démocratie participative, l'émergence et l'accompagnement des initiatives des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et notamment les conseils citoyens.

Les projets proposés doivent : s'inscrire dans les thématiques identifiées / répondre à un besoin avéré et préciser comment l'action y répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus, les moyens humains, les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires) / bénéficier aux quartiers « politique de la ville » et/ou à leurs habitants / porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement annuel global de l'association / être construits en articulation, et non en doublon, avec les services publics de droit commun.

17 demandes de subvention ont été retenues sur la base de projets développés par les porteurs de projets et respectant le règlement de la subvention.

Porteurs de Projets	Intitulé du Projet	Projet	Montant accordée	Part accordée (%)
Conseil citoyen La Renardière	"Un bol d'air"	24 820 €	1 550 €	6%
Conseil citoyen La Renardière	"Bon débarras" - "Récup"	24 820 €	1 500 €	6%
Conseil citoyen La Renardière	LES JARDINS DE LA RENARDIERE - Je jardine avec les petits	23 820 €	2 000 €	8%
Association La RELEVE - RLV - Roissy en Brie	On n'est pas condamné à l'échec	7 100 €	2 000 €	28%
Association La RELEVE - RLV - Roissy en Brie	Les éco exploreurs : Immersion à Jablines	15 825 €	2 000 €	13%
Association des locataires des Deux Parcs	Culture	6 201 €	1 000 €	16%
La Compagnie Gazelle	Sors la langue de tes poches, il n'y a pas de poils dans ta main ! »	16 590 €	2 000 €	12%
CCAS Chelles	Semaine de prévention des collégiens (addiction, réseaux sociaux, harcèlement...)	9 609 €	500 €	5%
Centre social et culturel, Georges Brassens - Champs/ Marne	Actions délocalisées au 2Parcs (coéducation, parentalité)	4 986 €	2 000 €	40%
Association La Colline	Mémoires, cultures et lien social dans le quartier du Lizard/Les 2Parcs	12 580 €	2 000 €	16%
Handball Club de Noisiel	Handfit "Sport Santé"	6 500 €	2 000 €	31%
Ville de Lognes	Organisation d'une manifestation citoyenne autour du boulevard Camille saint saens	8 310 €	2 500 €	30%
Association PLANETE SCIENCES ILE DE FRANCE	Ramène ta science dans mon quartier	14 500 €	2 200 €	15%
LA Paume de Terre	Atelier Vidéo de mon quartier à la Planete	11 360 €	2 500 €	22%
Les Petits Débrouillards	" Le sport en bas de chez toi : Les Sciences Tours de Paris-Vallée de la Marne"	6 000 €	2 000 €	33%
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	Accompagner la parentalité autour d'ateliers sur l'éducation et sur les offres territoriales en matière de culture, d'activités pendant l'été et d'orientation	20 704 €	2 000 €	10%
Police Municipale Ville de Chelles	Visites d'audience	1 200 €	250 €	21%

Bilans des actions pour chaque ville



Bilan des actions 2024 - Ville de Champs-sur-Marne



Bilan

Au titre du contrat de ville 2024, 5 actions ont été présentées, comme suit :

- A.L.S.H des Deux Parcs
- Actions d'éducation et de prévention santé
- Education : nutrition/biodiversité et lien social intergénérationnel dans le cadre du jardin pédagogique des Deux Parcs
- Actions culturelles d'émancipation, d'expression, de découverte et de pratique artistique en direction des jeunes publics du quartier des deux parcs
- Quartiers d'été : activités sur la période du 6/07 au 31/08.

Les 5 actions présentées ont été retenues dans la programmation. Le coût total des actions s'élève à 288 895€.

Le montant total des subventions demandées s'élève à 75 000€. Le montant des subventions obtenues s'élève à 42 825€.

Ces actions ont permis de toucher 3 500 personnes différentes, tout au long de l'année.

1. A.L.S.H. des Deux Parcs

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) des Deux Parcs a organisé plusieurs événements en 2024 pour renforcer le lien social. Parmi ces initiatives figurent la journée des droits de l'enfant (23 novembre), une quinzaine de la tolérance (18-29 mars) incluant des animations autour de la lutte contre les discriminations, de la trisomie 21 et de l'autisme, ainsi que la journée de la Paix (18 septembre). Une sortie familiale au festival « Printemps de paroles » (25 mai) et des soirées jeux ont également été proposées pour impliquer les parents. L'objectif est d'offrir un accueil éducatif aux enfants de 4 à 12 ans, souvent éloignés des activités extrascolaires traditionnelles, tout en valorisant le quartier et en favorisant l'implication des familles.

2. Éducation et prévention santé

Plusieurs actions ont été menées pour promouvoir la santé et l'équilibre alimentaire auprès des enfants. La « semaine des fruits et légumes » (13-17 mai) et la « semaine du Goût » (7-11 octobre) ont sensibilisé aux bienfaits d'une alimentation variée, en partenariat avec la restauration scolaire. L'opération « Petit Déjeuner » (27 janvier) a souligné l'importance d'un repas matinal équilibré. Des ateliers sur le harcèlement scolaire et les dangers des réseaux sociaux, ainsi que des menus à thème trimestriels, ont complété ce dispositif. Un diététicien intervient mensuellement pour discuter de la qualité des repas avec les enfants et les professionnels.

3. Education nutrition et biodiversité

Le jardin pédagogique a accueilli 52 ateliers en 2024, mobilisant 133 élèves de la maternelle au CM2, incluant des classes ULIS. Les activités ont porté sur la découverte de la nature (semis, décomposition des déchets, fabrication de mangeoires), l'art (fresques en langue des signes, tableaux végétaux) et la biodiversité locale (observation des insectes, Olympiades). Ces ateliers ont sensibilisé les enfants à l'environnement, à la géométrie naturelle et à la langue des signes, tout en renforçant la cohésion entre les générations et les classes.

4. Actions culturelles

La ville a proposé des médiations culturelles avant les spectacles (Micro-Folie Pablo Neruda) pour préparer les enfants à l'art vivant, combinant conférences interactives et ateliers artistiques. Huit spectacles « Places aux mômes » ont été programmés, accompagnés de livrets pédagogiques pour faciliter les échanges. Un atelier d'arts plastiques, animé par une intervenante spécialisée, a exploré les émotions à travers l'illustration d'histoires. Ces actions visent à développer l'expression libre, la curiosité artistique et l'éducation du spectateur chez les jeunes du quartier.

5. Quartiers d'été

Du 6 juillet au 31 août 2024, des animations gratuites ont été organisées pour les enfants et les familles, incluant des activités manuelles, sportives et artistiques. Le « Vendredi folie » (2 août) a mis l'accent sur la biodiversité avec des ateliers (observation d'insectes, création de bougies en cire d'abeille, jeux éducatifs) et un repas partagé suivi de la projection du film « Bee Movie ».

Bilan des actions 2024 - Ville de Chelles



1. Contexte

L'année 2024 a marqué une nouvelle phase en termes de Politique de la Ville à Chelles, dans le cadre du déploiement du Contrat de Ville 2024-2030 porté par la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne (CAPVM). Cette première année de programmation s'est inscrite dans un contexte d'élargissement des dispositifs de droit commun et de poursuite de la mobilisation des acteurs locaux, notamment autour de la jeunesse, de la réussite éducative, de la prévention santé et de l'accès aux droits.

La commune de Chelles a poursuivi son engagement au service des habitants des quartiers prioritaires Schweitzer-Laennec et de La Grande Prairie, qui concentrent une priorisation des enjeux de cohésion sociale du territoire. La Ville a renforcé sa collaboration en lien avec les services de l'État et les partenaires (CAF, Éducation nationale, ARS, associations locales...).

En 2024, la Ville a présenté 15 projets, dont 13 ont été retenus dans le cadre de la programmation préfectorale. L'investissement total s'élève à 485 738 €, pour 43 900 € de financements validés.

Cette mobilisation traduit une nette progression par rapport à 2023, et illustre la montée en puissance du partenariat entre la Ville, le CCAS, les Espaces de Proximité et de Citoyenneté (EPC) et les acteurs associatifs.

2. Les axes d'intervention prioritaires

a) Jeunesse, éducation et parentalité

L'année 2024 a confirmé l'action orientée vers la jeunesse en priorisant à la fois la réussite éducative, l'insertion, la prévention des risques et le soutien à la parentalité.

Parmi les initiatives emblématiques :

- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et programme "Coup de Pouce" : renforcement du suivi individuel des enfants en difficulté scolaire, accompagnement des familles dans le suivi éducatif, et travail partenarial entre les écoles, les EPC et les associations.
- "Le Chemin des Parents" et "Prévention des écrans par le jeu" : dispositifs menés dans les EPC Marcel-Dalens et Jean-Moulin, ayant favorisé l'implication des parents et leur compréhension des usages numériques auprès des enfants.
- "Les Rendez-vous Jeunesse" : rencontres centrées sur les thématiques de citoyenneté, de harcèlement scolaire et d'accès à l'information.
- "Aide au permis de conduire" (La Boussole) : accompagnement de jeunes vers la mobilité et l'insertion professionnelle.

b) Santé, sport et bien-être

La santé publique et la prévention ont constitué un axe fort de la politique locale.

Deux programmes structurants ont été mis en œuvre :

- “Sport Femmes” (EPC Marcel-Dalens) : projet de remobilisation par le sport, visant à renforcer l’estime de soi et la cohésion entre femmes du quartier. Cette initiative a permis de fédérer plus de 80 participantes autour d’ateliers hebdomadaires d’activité physique et de nutrition.
- Programme de prévention santé jeunesse (CCAS) : sensibilisation aux addictions, à l’alimentation équilibrée et à la santé mentale, en partenariat avec les établissements scolaires et CCAS.

De plus, des actions spécifiques ont couvert la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur les 2 quartiers politiques de la Ville début 2024. Ces actions, avec les associations sportives locales, ont permis aux habitants de prendre une part active à cette dynamique nationale tout en favorisant la participation au sein de la zone de célébration départementale organisée par Chelles.

c) Culture, citoyenneté et lien social

La culture a été pleinement mobilisée comme levier de cohésion et d’expression.

- “Concerts de Poche” (EPC Marcel-Dalens) : programme musical d’éducation artistique et de médiation culturelle, associant artistes professionnels et jeunes du quartier. Ceci permet de rendre accessible une culture parfois jugée élitiste et inaccessible.
- “Théâtre – Au non du père” : représentation et ateliers autour de la thématique de la transmission et de la parole dans les familles (dont certaines monoparentales). Ces actions ont permis des ateliers d’initiation au sein des quartiers, des représentations en proximité tout en se finalisant par une représentation au sein du théâtre de Chelles.
- “Ateliers sociolinguistiques” (La Boussole et EPC) : apprentissage du français, valorisation des parcours et de l’insertion socio-professionnelle.
- “Animations de quartier – Dedans/Dehors” (EPC Jean-Moulin) : événements participatifs favorisant la convivialité, la mixité et la participation citoyenne.

d) Accès aux droits et insertion

Outre la présence de l’écrivain public de la Ville, il est à souligner la mise en place de permanences du PIMMS (Maison France Service) permettant d’aider les habitants en proximité. Par la suite, le CCAS a pris le relai de permanences régulières au sein des quartiers. Egalement, nous pouvons souligner la mise en place de nombreuses actions de sensibilisation au numérique pour renforcer l’autonomie de chacun.

3. Retour local

La programmation 2024 a confirmé le renforcement du maillage partenarial et la montée en compétence des acteurs locaux. Ces actions ont touché plus de 2 200 bénéficiaires.

Les actions mises en œuvre ont permis :

- une hausse du nombre de bénéficiaires par rapport à 2023 ;
- une meilleure coordination avec les partenaires et les habitants ;
- une visibilité accrue des dispositifs jeunesse et santé, notamment auprès des femmes et des familles monoparentales.

4. Enseignements et perspectives 2025

L'année 2024 aura permis d'installer un socle d'actions cohérent et diversifié permettant la prise en compte des besoins sur le territoire.

Les priorités pour 2025 :

1. Renforcer la transversalité et les actions associatives : informatique, culture scientifique, culture...
2. Intervenir auprès des jeunes et des parents ;
3. Soutenir l'insertion de tous ;
4. Agir sur les déterminants de santé.

Bilan

Il a été acté l'attribution des crédits spécifiques de l'État au titre du contrat de ville pour un montant de 160 800 € (131 500 € pour 2023) pour le quartier politique de la ville (QPV) de Noisiel.

Le total de la programmation 2024 des crédits du BOP 147 (Budget Opérationnel de Programme N°147) se décompose comme suit :

- 13 000 € pour la ville,
- 37 800 € pour les associations,
- 110 000 € pour la Ferme du Buisson

Thème : Education, Santé, Citoyenneté et Accès aux droits

6 actions ville

- Bienfaits et méfaits des réseaux sociaux : 2 000 €
- Prévention addictions : tabac, protoxyde d'azote, puff : 2 000 €
- Sport, santé, c'est bien être ! : 3 000 €
- Sécurité routière : 2 000 €
- Projets jeunes majeurs : 2 000 €
- Concours d'éloquence : 2 000 €

9 actions associatives

- Les beaux quartiers (Ferme du Buisson) : 110 000 €
- Tour du monde (La Cie Gazelle) : 2 000 €
- Les quartiers enchant(i)és (La paume de Terre) : 5 700 €
- Mémoires, cultures et lien social dans le quartier des Deux-Parcs (Association La Colline) : 3 000 €
- Actions ludiques et culturelles (ALDP) : 2 000 €
- L'année scientifique : pour des pratiques scientifiques et de découverte (Les Petits débrouillards IDF) : 8 700 €
- Solidaires'Port (Hand Ball Club de Noisiel) : 2 900 €
- 2 actions (Sham spectacles) :
 - Parcours cirque : 3 500 €
 - Journées culturelles : 3 500 €



Thème : Cadre de vie, sociabilité et transitions

6 actions ville

- Bienfaits et méfaits des réseaux sociaux : 2 000 €. Apprendre aux jeunes la gestion du temps sur les réseaux sociaux, une meilleure utilisation des réseaux sociaux et prendre conscience du cyberharcèlement.
- Prévention addictions : tabac, protoxyde d'azote, puff : 2 000 €. Sensibilisation, prévention, réduction et orientation : journée thématique « mois sans tabac », animation ludique, mini-forum santé.
- Sport, santé, c'est bien être ! : 3 000 €. Ateliers sur l'alimentation (lecture d'étiquettes et besoins nutritionnels), création d'un potager, sessions hebdomadaires d'activités physiques.
- Sécurité routière : 2 000 €. Ateliers interactifs, utilisation de simulations, camps de formation sur la conduite responsable, jeux ludiques de sensibilisation.
- Projets jeunes majeurs : 2 000 €. Projet individuel ou collectif d'ordre environnemental, économique, sportif ou culturel. Versement d'une aide de 300 à 600 €
- Concours d'éloquence : 2 000 €. Ouvert aux jeunes entre 11 et 25 ans, mise en place d'ateliers d'expressions, apprentissage de la rhétorique et l'art de la parole, etc.

9 actions associatives

- Ferme du Buisson : Les beaux quartiers : Egalité des chances et accès à la culture (tous les QPV) : 110 000 €. 4 actions : un programme d'éducation aux médias, des ateliers de création musicale, (re)découverte de la danse et les parcours de spectateur des habitants.
- Compagnie la Gazelle : Tour du monde « Sors la langue de tes poches » : 2000 €.

Ateliers d'apprentissage de la langue par les pratiques artistiques des arts vivants.

- La Paume de Terre : Les quartiers enchant(i)és (Torcy et Noisiel) : 5 700 €. Projet artistique et écologique : ouverture du Showroom, création d'une signalétique imaginaire, stages de création (matériaux issus de récupération), organisation d'une exposition-

rétrospective, fête de l'orange, etc.

- Association La Colline : Mémoires, cultures et lien social dans le quartier des Deux-Parcs : 3 000 €. Création et production de récits individuels et collectifs inspirés de leur attachement au quartier, mutations de l'urbanisme, mémoire des lieux, etc.

- ALDP : 2 actions

- Actions ludiques et culturelles : 2 000 €. Organisations de 2 sorties culturelles et de loisirs.
- Amélioration du cadre de vie – Gestion Urbaine de Proximité et encombrants : 8 000 €. Expérimentation d'enlèvement d'encombrants à domicile pour les personnes vieillissantes, seuls ou souffrant de handicap. Objectifs : repérer les personnes seules (relai avec les services de la ville) et améliorer le cadre de vie.
- Les Petits Débrouillards : L'année scientifique, pour des pratiques scientifiques et de découverte (Torcy, Noisiel et Champs sur Marne) : 8 700 €. Différents formats d'actions : des séances régulières (Club scientifique), animations extérieures (8 demi-journées hors les murs), des stages scientifiques et 2 demi-journées « Science tour ».

- Sham Spectacles : 2 actions

- Parcours cirque : 3 500 €. Présentation d'un spectacle de cirque et de 2h d'initiation.
- Journées culturelles : 2 900 €. Projet culturel permettant d'offrir un apprentissage artistique : conférence ayant pour but une base de connaissance sur un sujet et un atelier pour l'initiation. A l'issue des demis-journées, une sortie en car est organisée.

- Hand Ball Club de Noisiel : Solidaires'Port : 2 900 €. Pratique du Handfit Sport Santé.

Bilan des actions 2024 - Ville de Roissy-en-Brie



Bilan

L'année 2024 a marqué une étape importante pour la mise en œuvre de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. Dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 et du BOP 147, la commune a poursuivi son engagement en faveur des habitants du quartier prioritaire de la Renardière, en renforçant la cohésion sociale, l'accès aux droits et l'égalité des chances.

Ce bilan s'inscrit dans la continuité des efforts engagés en 2023, année au cours de laquelle 24 actions avaient été soutenues pour un budget global de 130 000€, soit une moyenne de 5 416 € par action.

Pour 2024, la dynamique locale s'est amplifiée : 35 actions ont été soumises, dont 10 nouvelles initiatives, avec l'arrivée de 3 nouveaux porteurs de projets, témoignant d'une vitalité associative et institutionnelle renforcée. Les actions validées en 2024, soit 27 initiatives financées, traduisent la volonté de la Ville et de ses partenaires de répondre aux besoins exprimés par les habitants, notamment lors des concertations menées avec le Conseil Citoyen de la Renardière et lors du diagnostic en marchant de novembre 2024. Ces besoins portent en particulier sur l'éducation et la parentalité, l'insertion professionnelle des jeunes, la santé et la prévention, l'accès aux droits, la culture et le sport.

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires fortes, la commune a défendu avec conviction ses priorités :

- Le soutien aux actions récurrentes qui ont prouvé leur efficacité,
- L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi,
- La promotion de l'égalité, notamment en faveur des femmes,
- Et la valorisation des Jeux Olympiques 2024 comme levier éducatif et citoyen.

Ce bilan met en lumière les actions menées, leurs impacts sur la vie des habitants, ainsi que les enseignements tirés pour préparer les perspectives 2025 et renforcer encore l'efficacité des politiques publiques locales au service des quartiers.



Thème : Éducation & Réussite scolaire

L'éducation et l'accompagnement à la scolarité demeurent des priorités fortes de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. En 2024, trois actions majeures ont été mises en œuvre, mobilisant un ensemble d'acteurs locaux investis dans la réussite des enfants et l'accompagnement des familles.

Les sciences dans mon quartier – Les petits débrouillards

La thématique globale de cette action est la découverte de l'expérimentation scientifique dans son milieu d'habitation : 700 bénéficiaires

- Bénéficiaires : 90
- Coût total : 7 000 €
- ANCT accordé : 2 000 €

Les mercredis de la Renardière – Conseil Citoyen de la Renardière

Cette action a permis de proposer des ateliers éducatifs, culturels et artistiques à destination des enfants du quartier, chaque mercredi tout au long de l'année. Ces temps ont contribué à l'éveil, à la socialisation et à l'épanouissement des jeunes participants, en leur offrant un cadre structuré et valorisant.

- 700 bénéficiaires
- Coût total : 12 000 €
- ANCT accordé : 3 000 €

L'accompagnement à la scolarité : une solution vers la réussite pour l'enfant et ses parents – Centre

Social et Culturel Les Airelles

Ce dispositif a permis d'apporter une aide individualisée aux enfants rencontrant des difficultés scolaires, tout en impliquant activement les parents. Au-delà du soutien aux devoirs, il s'agit d'un véritable espace de dialogue entre familles et acteurs éducatifs, visant à renforcer la confiance et l'implication des parents dans le suivi scolaire.

- 72 bénéficiaires
- Coût total : 37 279 €
- ANCT accordé : 2 000 €

Court Métrage – Ville de Roissy-en-Brie (Service Jeunesse)

À travers la réalisation d'un court métrage, les jeunes ont pu découvrir les métiers de l'audiovisuel, développer leur créativité et travailler sur des thématiques éducatives et citoyennes. Ce projet innovant a favorisé l'expression des talents locaux et la valorisation des jeunes du quartier.

- 80 bénéficiaires
- Coût total : 15 000 €

ANCT accordé : 2 000 €

Bilan de l'axe Éducation

Ces quatre actions, complémentaires dans leur approche, ont permis de toucher plus de 862 bénéficiaires en 2024. Elles illustrent la mobilisation conjointe des associations locales, du Conseil Citoyen et des services municipaux en faveur de la réussite éducative, de l'implication parentale et de l'épanouissement des enfants du QPV de la Renardière.



Thème : Santé et Prévention

L'amélioration de la santé et la sensibilisation à la prévention constituent un axe prioritaire de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. En 2024, cinq actions majeures ont été déployées pour renforcer la connaissance des enjeux de santé publique, encourager les comportements favorables au bien-être et développer la prévention auprès des habitants du QPV de la Renardière.

Sensi santé – Conseil Citoyen de la Renardière

Cette action a permis de sensibiliser les habitants à des thématiques de santé variées, en favorisant l'échange et la diffusion de bonnes pratiques. Les ateliers ont contribué à renforcer la prévention dans un quartier où les problématiques de santé sont fortement corrélées à la précarité sociale.

- 110 bénéficiaires
- Coût total : 9 400 €
- ANCT accordé : 3 000 €

Mangez, bougez ! Santé et sport – Association La Source

À travers une série d'ateliers et d'animations, cette action a encouragé une meilleure hygiène de vie et une pratique régulière de l'activité physique. Elle a mis l'accent sur l'alimentation équilibrée et la prévention des maladies chroniques, avec une forte mobilisation des jeunes et des familles.

- 500 bénéficiaires
- Coût total : 14 650 €
- ANCT accordé : 4 000 €

Exposition Cervo-mix + ateliers divers sur la ville – CCAS Roissy-en-Brie

Ce projet a mêlé sensibilisation scientifique et ateliers participatifs, autour du fonctionnement du cerveau et de la prévention des risques liés à la santé mentale et cognitive.

- 350 bénéficiaires
- Coût total : 6 000 €
- ANCT accordé : 2 000 €

Théâtre/débat “Question pour un côlon” – CCAS Roissy-en-Brie

Sous une forme innovante et participative, cette action a sensibilisé les habitants aux enjeux du dépistage du cancer colorectal. Le théâtre-débat a permis de lever des tabous et de favoriser la discussion dans un cadre convivial et pédagogique.

- 50 bénéficiaires
- Pas de financement ANCT

Bilan de l'axe Santé

Ces cinq actions ont touché plus de 960 bénéficiaires au total. Elles témoignent d'une volonté forte de rapprocher la prévention et la santé des habitants du quartier prioritaire, en associant les acteurs locaux (Conseil Citoyen, CCAS, associations et clubs sportifs). L'approche diversifiée — ateliers, expositions, théâtre-débat, formations — a permis de conjuguer sensibilisation, apprentissages pratiques et mobilisation collective.



Thème : Culture, Mémoire et Citoyenneté

La culture et la citoyenneté jouent un rôle majeur dans la cohésion sociale et l'identité du territoire. En 2024, six actions emblématiques ont permis de mobiliser largement les habitants, de valoriser l'histoire locale et de promouvoir la participation citoyenne.

Roissy-en-Brie fête les 80 ans de la Libération – Direction de la Culture, de l'Évènementiel et de la Vie associative

Cet événement commémoratif a mis à l'honneur l'histoire de la commune et la mémoire collective, en associant la population à une démarche citoyenne et patrimoniale.

- 3 000 bénéficiaires
- Coût total : 19 200 €
- ANCT accordé : 2 000 €

Festival d'Art Urbain – Direction de la Culture, de l'Évènementiel et de la Vie associative

Ce festival a permis de mettre en lumière la richesse des cultures urbaines à travers des performances artistiques, des ateliers participatifs et la valorisation de jeunes talents.

- 1 000 bénéficiaires
- Coût total : 20 000 €
- ANCT accordé : 2 000 €

Parole libérée – Conseil Citoyen de la Renardière

Cette action a offert un espace de libre expression et de dialogue pour les habitants, en favorisant la prise de parole et le partage d'expériences autour de thématiques sociales et citoyennes.

- 300 bénéficiaires
- Coût total : 7 000 €
- ANCT accordé : 3 000 €

La Renardière en fête – Conseil Citoyen de la Renardière

Événement fédérateur, cette fête de quartier a permis de réunir familles et habitants autour d'animations conviviales, renforçant le sentiment d'appartenance et la convivialité dans le QPV.

- 2 500 bénéficiaires
- Coût total : 10 000 €
- ANCT accordé : 5 000 €

Bilan de l'axe Culture G Citoyenneté

Ces quatre actions ont rassemblé plus de 6 800 participants sur l'année 2024, confirmant l'importance des événements culturels et citoyens comme leviers de cohésion sociale. Elles démontrent la capacité de la commune et de ses partenaires à associer mémoire, création artistique et engagement citoyen pour renforcer la vitalité du quartier de la Renardière.



Thème : Jeunesse, Sport et Loisirs

La jeunesse constitue un axe central de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. En 2024, plusieurs actions ont été menées afin de favoriser l'épanouissement des jeunes, leur accès aux loisirs, au sport et à la citoyenneté. Ces initiatives visent à renforcer leur engagement, leur créativité et leur autonomie.

Séjour et mini-séjour – Ville de Roissy-en-Brie (Service Jeunesse)

Ces séjours ont permis à des jeunes du quartier de bénéficier de temps de vacances encadrés, favorisant l'ouverture culturelle, l'apprentissage de la vie en collectivité et la découverte de nouveaux environnements.

- 80 bénéficiaires
- Coût total : 41 800 €
- ANCT accordé : 3 000 €

Bourse aux projets – Ville de Roissy-en-Brie (Service Jeunesse)

Cette bourse a soutenu des projets portés directement par des jeunes du quartier, leur permettant de développer des initiatives citoyennes, culturelles ou sportives.

- 90 bénéficiaires
- Coût total : 39 500 €
- ANCT accordé : 3 000 €

Roissy et ses Jeunes Talents – Ville de Roissy-en-Brie (Service Jeunesse)

Ce dispositif a permis d'identifier, d'accompagner et de valoriser les talents artistiques et sportifs des jeunes du quartier, en leur offrant des espaces d'expression et de mise en valeur.

- 750 bénéficiaires
- Coût total : 39 500 €
- ANCT accordé : 3 000 €

Skate and Roll – Ville de Roissy-en-Brie (Service Jeunesse)

Cette action a proposé des animations sportives et de loisirs autour de la pratique du roller et du skate, favorisant la mixité et la découverte d'activités accessibles.

- 300 bénéficiaires
- Coût total : 9 300 €
- ANCT accordé : 2 000 €

Football adapté en milieu scolaire « JO à l'honneur » – US Roissy Football

Dans le cadre de l'Olympiade 2024, cette action a sensibilisé les élèves à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes du sport, tout en favorisant l'inclusion.

- 300 bénéficiaires
- Coût total : 14 000 €
- ANCT accordé : 2 000 €

Bilan de l'axe Jeunesse, Sport & Loisirs

Ces actions ont touché environ 1 600 bénéficiaires en 2024. Elles traduisent la diversité des approches proposées : séjours éducatifs, sport, loisirs, soutien à l'initiative des jeunes et événements citoyens. L'ensemble participe à l'épanouissement de la jeunesse du QPV et contribue à renforcer son intégration sociale et citoyenne.



Thème : Emploi, Insertion et Entrepreneuriat

L'insertion professionnelle et le soutien à l'entrepreneuriat ont constitué en 2024 un axe majeur de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. Plusieurs dispositifs ont été déployés, mobilisant aussi bien les institutions que les associations locales, afin de rapprocher les habitants du QPV de la Renardière de l'emploi, de la formation et des opportunités entrepreneuriales.

Mission Locale

La Mission Locale a renforcé son action dans le quartier en proposant un accompagnement spécifique des jeunes vers l'emploi et l'insertion. Cet appui de proximité a permis de lever des freins à l'embauche et de proposer des solutions adaptées aux réalités des jeunes du QPV.

France Travail – Job dating dans le QPV

En partenariat avec la Ville, trois job dating ont été organisés directement dans le quartier de la

Renardière. Ces événements ont favorisé la rencontre entre employeurs et habitants, réduisant les freins liés à la mobilité et permettant une meilleure visibilité des offres locales.

Forum de l'entrepreneuriat local – ADIE

En mai 2024, l'ADIE a organisé un forum dédié à l'entrepreneuriat local, en partenariat avec la Ville.

Cet événement a offert un espace d'information sur les dispositifs de financement et d'accompagnement à la création d'entreprise, particulièrement utile pour les porteurs de projets issus du quartier.

Osez le Web – Association locale

Cette action a permis d'initier des habitants, notamment des jeunes, aux métiers et opportunités liés au numérique et à Internet. Elle a contribué à développer des compétences digitales de base, utiles tant pour l'insertion professionnelle que pour l'entrepreneuriat.

- 30 bénéficiaires
- Coût total : 8 000 €
- ANCT accordé : 19 000 €

Formation et accompagnement – Assur Formation

Cette action a proposé un accompagnement renforcé des habitants en recherche d'emploi à travers des modules de formation adaptés. Elle a permis de développer des compétences transférables et de rapprocher les bénéficiaires du marché du travail.

- 25 bénéficiaires
- Coût total : 129 200 €
- ANCT accordé : 4 000 €



Mentorat Entrepreneur – ARTIS (Association des Acteurs Économiques de Roissy-en-Brie)

En mettant en relation de jeunes porteurs de projets avec des entrepreneurs expérimentés, ce dispositif a favorisé la transmission de compétences, le développement de réseaux et la concrétisation d'initiatives locales.

- 15 bénéficiaires
- Coût total : 12 000 €
- ANCT accordé : 3 600 €

Forum des Entrepreneurs – Ville de Roissy-en-Brie (Cabinet du Maire)

Ce forum a réuni les acteurs économiques du territoire autour d'ateliers, de conférences et de temps d'échanges. Il a permis de mettre en valeur les dynamiques entrepreneuriales locales et d'encourager la création d'entreprise.

- 200 bénéficiaires
- Coût total : 18 000 €
- ANCT accordé : 2 700 €

Autres partenaires mobilisés

Outre les actions principales, plusieurs associations locales — SOS Lien, La Relève, L'Avenir des Fées — ont contribué à la dynamique d'insertion et d'autonomie, notamment à travers des projets d'accompagnement, de sensibilisation et de formation.

Bilan de l'axe Emploi G Entrepreneuriat

En 2024, ces initiatives ont permis de toucher près de 800 bénéficiaires. Elles traduisent une stratégie claire : rapprocher l'offre d'emploi des habitants du QPV, soutenir les initiatives locales et encourager la formation et l'autonomie économique. La complémentarité entre institutions (Mission Locale, France Travail, ADIE), Ville, acteurs économiques (ARTIS) et associations locales a permis de créer un écosystème cohérent et durable en faveur de l'insertion et de l'entrepreneuriat.



Thème : Solidarité et International

La solidarité et l'ouverture internationale sont également des dimensions importantes de la politique de la ville à Roissy-en-Brie. En 2024, deux actions phares ont été menées, illustrant l'engagement du territoire en faveur de la cohésion sociale, de l'écologie de proximité et de la citoyenneté mondiale.

Chantier de solidarité internationale – Association La Source

Ce chantier a permis à des jeunes du quartier de s'impliquer dans une action de solidarité internationale, leur offrant une expérience formatrice et citoyenne. Au-delà de l'ouverture culturelle, cette action a favorisé la prise de responsabilité, l'apprentissage du travail collectif et la découverte d'autres réalités sociales.

- 30 bénéficiaires
- Coût total : 91 000 €
- ANCT accordé : 5 000 €

Jardins partagés de la Renardière – Conseil Citoyen de la Renardière

Les jardins partagés ont favorisé la création de liens entre habitants autour d'un projet écologique et durable. Ils ont contribué à renforcer la convivialité et l'entraide dans le quartier, tout en sensibilisant les habitants à l'alimentation saine et au respect de l'environnement.

- 135 bénéficiaires
- Coût total : 18 000 €
- ANCT accordé : 4 000 €

Bilan de l'axe Solidarité G International

Ces deux initiatives ont touché 165 bénéficiaires en 2024, en combinant ouverture vers l'international et actions locales de proximité. Elles démontrent la volonté de la Ville et de ses partenaires d'encourager la solidarité, l'écocitoyenneté et l'implication des habitants dans des démarches collectives valorisantes.

Budget et programmation

L'année 2024 a marqué une montée en puissance de la programmation sur le quartier prioritaire de la Renardière à Roissy-en-Brie.

En comparaison avec 2023, où 27 actions avaient été financées pour un budget global de 81 300 € (soit une moyenne de 3 011 € par action), la programmation 2024 a été encore plus ambitieuse.

Données générales 2024

- 35 actions soumises par la Ville et les associations partenaires, dont 10 nouvelles initiatives.
- 27 actions validées et financées par l'ANCT.
- 3 nouveaux porteurs de projets intégrés à la programmation.

Budget global 2024

- Coût total des 27 actions validées : environ 380 000 € (données issues de la consolidation des porteurs).
- Montant ANCT accordé : environ 81 300 €.
- Montant moyen accordé par action : 3 011 €.
-

Répartition par thématique (en nombre d'actions)

- Éducation G réussite scolaire : 5 actions
- Santé G prévention : 3 actions
- Culture, mémoire G citoyenneté : 6 actions
- Jeunesse, sport G loisirs : 7 actions
- Emploi, insertion G entrepreneuriat : 4 actions
- Solidarité G international : 2 actions
-

Cette répartition illustre la diversité et la complémentarité des interventions, répondant à la fois aux enjeux de réussite éducative, de santé, de citoyenneté, de jeunesse, d'insertion professionnelle et de solidarité.

Positionnement budgétaire

Si l'enveloppe budgétaire demeure contrainte, la Ville a défendu avec succès ses priorités en matière de :

- Soutien aux actions récurrentes,
- Promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes,
- Valorisation de l'égalité femmes-hommes,
- Accompagnement des actions liées aux Jeux Olympiques 2024.

Bilan budgétaire

La programmation 2024 confirme la capacité de la Ville à mobiliser un large éventail d'acteurs autour d'un budget maîtrisé. Le montant des financements obtenus traduit la reconnaissance du dynamisme local et la pertinence des projets portés au service des habitants du quartier de la Renardière.





Conclusions et perspectives 2025

L'année 2024 a confirmé la vitalité et la diversité des actions menées dans le quartier prioritaire de la Renardière à Roissy-en-Brie. Avec 27 actions validées, couvrant l'ensemble des thématiques de la politique de la ville, ce bilan met en lumière :

- Une mobilisation forte des associations locales, du Conseil Citoyen, des services municipaux et de partenaires institutionnels (Mission Locale, France Travail, ADIE),
- Une capacité à proposer des actions variées et adaptées aux besoins exprimés par les habitants,
- Un impact concret avec plus de 14 000 bénéficiaires touchés directement sur l'année.

Enjeux et orientations pour 2025

Dans la perspective de la nouvelle année, plusieurs priorités se dégagent :

1. Renforcer l'insertion professionnelle et l'autonomie des jeunes : consolider les partenariats avec la Mission Locale, France Travail, les associations de formation (Assur Formation, SOS Lien, La Relève, L'Avenir des Fées) et les acteurs économiques locaux afin d'élargir les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat.
2. Promouvoir l'égalité femmes-hommes : soutenir les initiatives en faveur des femmes, notamment par l'accès à la formation, l'entrepreneuriat et l'accompagnement social, tout en veillant à ce que ces actions profitent à l'ensemble de la population.
3. Poursuivre les actions récurrentes et fédératrices : maintenir le soutien aux projets qui ont fait leurs preuves (éducation, santé, culture, fêtes de quartier), afin de garantir la stabilité et la continuité des dynamiques locales.

4. Préparer l'avenir dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 : inscrire la programmation dans une logique de long terme, avec une attention particulière portée au suivi des besoins, exprimés lors du diagnostic en marchant et des concertations avec les habitants.

Conclusion

La dynamique engagée en 2024 confirme que la politique de la ville à Roissy-en-Brie repose sur une coopération étroite entre acteurs institutionnels, associatifs et habitants. L'année 2025 devra consolider ces acquis, renforcer l'efficacité des actions, et inscrire durablement les habitants du QPV de la Renardière dans une trajectoire de réussite éducative, sociale et économique.



Cadrage

La Politique de la Ville, coordonnée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires, par la mobilisation en complément des crédits de droit commun, des crédits spécifiques au bénéfice des habitants les plus fragiles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le cadre d'action de cette politique de cohésion urbaine et sociale doit se traduire par la signature d'un contrat de ville, contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, économiques, environnementales et de transition écologique et énergétique, à l'échelle de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

La loi inscrit le principe d'une co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants. Ils participent notamment à la réflexion autour des projets de cohésion sociale, d'accès aux droits, d'éducation et de rayonnement culturel, d'emploi, d'insertion et de développement économique solidaire, de cadre de vie et de renouvellement urbain, de valeurs républicaines et de citoyenneté.

Contexte

Si les projets municipaux, engagés en 2024, représentent principalement des actions en reconduction, leur contenu s'inscrit dans une démarche évolutive et partenariale.

Le territoire se caractérise également par un nouveau projet porté par la ville : « l'art en partage » en faveur des enfants sur le temps périscolaire et de nouvelles actions pour les habitants torcéens initiées par les associations suivantes : ACS 77, Le Tennis Club de Torcy, Jeunesse Projets Aboutis, La Mission Locale.

Les 32 projets proposés montrent l'importance du dynamisme engagé sur le territoire et la volonté des porteurs d'actions d'intervenir plus particulièrement en direction des habitants des deux quartiers prioritaires de la ville, le quartier de l'Arche Guédon (2 640 hab) et le quartier du Mail/Victor Hugo (3 497 hab) dans une dynamique participative et citoyenne.

Le contexte exceptionnel de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, en France et sur l'agglomération Paris Vallée de la Marne, a été une opportunité pour la ville de Torcy, labellisée Terre de Jeux, d'inscrire un certain nombre de ses actions du Contrat de Ville 2024 à ce rendez-vous olympique en proposant à tous les Torcéens de pratiquer des activités sportives tout en célébrant les valeurs de l'Olympisme et de participer à de grands rassemblements populaires citoyens vecteurs de lien social.



Les axes stratégiques

Education : Mise en place de parcours éducatif de la naissance à l'insertion professionnelle. Priorité aux actions favorisant la réussite éducative et l'émancipation : lutte contre le décrochage scolaire, ouverture du champ des possibles, promotion de l'accès à l'offre culturelle, soutien à la parentalité. Déploiement des PRE et des Cités éducatives.

Emploi et développement économique : Lutte contre les stéréotypes, aux personnes de 50 ans et plus, accompagnement renforcé et personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans, stages de remobilisation des jeunes vers l'emploi, mobilité des habitants, lien entre le milieu éducatif et l'entreprise (apprentissage, stages), lien entre les entreprises et les habitants, offre de garde d'enfants pour la reprise d'emploi, accompagnement pour la création d'entreprises.

Santé : Priorité aux actions en lien avec la santé physique, la santé mentale notamment dans la petite enfance. Déploiement des CLS et CLSM. Lutte contre les conduites addictives.

Amélioration du cadre de vie : Actions favorisant la sécurité et la tranquillité, appropriation de l'espace public, prévention et lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation aux éco-gestes.

Transversales : L'égalité H/F, l'activité physique et sportive au regard des JOP 2024, l'emploi des jeunes et l'intégration des populations vulnérables, la santé publique, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la lutte contre les discriminations, la prévention de la pauvreté.

Les priorités transversales

1. Les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes
2. L'activité physique et sportive au regard de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Saisir cette opportunité pour l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, des seniors ou toute autre population vulnérable, ou pour la santé publique.
3. Les actions menées sur l'intégration des populations vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes isolées, familles monoparentales, les jeunes, les personnes âgées.) et inscrites dans les champs d'intervention précédemment cités.
4. L'accès aux droits et l'inclusion numérique garantissant un accès équitable aux services publics ou mettant l'accent sur le développement de compétences numériques permettant à chacun d'accéder à ses droits.
5. La lutte contre les discriminations (actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations).
6. La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.



L'évaluation des projets : La cohésion sociale

Les actions présentées par la ville et financées par l'ANCT traduisent avant tout un fort engagement de la ville en faveur de sa jeunesse. Cette volonté est liée à l'importance de la population jeune sur le territoire (37% de jeunes de moins de 25 ans, 38% sur le quartier de l'Arche Guédon et 42% sur le quartier du Mail/Victor Hugo). Les questions liées à la parentalité, à la réussite éducative, à l'orientation scolaire et professionnelle, à la poursuite d'études, à l'emploi, à l'autonomie, à l'identité et à la construction sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires.

Cet engagement de la ville s'appuie sur un Projet Éducatif de Territoire (2022-2025) qui a élargi son public cible, son champ d'actions et s'est enrichi de nouveaux partenaires et de nouveaux axes éducatifs. Le déploiement du PEDT dépasse de loin le strict périmètre des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville. La pérennisation des actions déployées dans le champ social en lien avec les habitants consolide l'intervention publique dans les quartiers prioritaires en cohérence avec le projet municipal en faveur des politiques éducatives.

1. Réussite éducative et lutte contre le décrochage scolaire : Les QPV de Torcy concentrent 43 % de jeunes de moins de 25 ans, avec un taux de jeunes sans emploi ni formation atteignant 20 % dans certains quartiers. Le PEDT 2022-2025 et la Cité éducative Noisiel-Torcy visent à renforcer la continuité éducative, la parentalité et l'égalité des chances, notamment via des dispositifs comme le mentorat, les ateliers d'accompagnement scolaire et les classes de découverte.
2. Accueil de la petite enfance et inclusion : Développement de l'accueil occasionnel, formation des professionnels aux troubles du développement, et création d'espaces dédiés (salle sensorielle) pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.
3. Ouverture culturelle et artistique : Multiplication des ateliers (théâtre, arts visuels, stop motion, manga) et des sorties culturelles pour les enfants et les familles, avec une attention particulière aux publics éloignés des QPV.
4. Prévention santé et bien-être : Actions ciblées sur la santé mentale, la prévention du diabète, la contraception, et la lutte contre le harcèlement, notamment via des ateliers et des dépistages gratuits.
5. Promotion du sport et des valeurs olympiques : Organisation de la Semaine olympique, stages sportifs gratuits, et événements comme «Torcy c'est sport» pour sensibiliser à l'activité physique et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.
6. Soutien à la parentalité : Ateliers parents-enfants, rencontres intergénérationnelles, et accompagnement des familles précaires pour renforcer les compétences parentales et le lien social.
7. Lutte contre les inégalités numériques et sociales : Accès aux droits, ateliers sociolinguistiques (FLI), et inclusion numérique pour les populations vulnérables, notamment les femmes et les familles étrangères.
8. Renforcement du lien social et citoyenneté : Événements fédérateurs comme les Quartiers d'été, les fêtes de quartier, et le passage de la flamme olympique pour créer du lien et valoriser l'engagement citoyen.



9. Accompagnement des jeunes vers l'emploi : Parcours de remobilisation (ex : « 10 jours de la réussite » avec la Mission Locale) et actions pour lutter contre le chômage des jeunes, notamment via des partenariats avec les entreprises locales.
10. Participation des habitants et co-construction : Implication des associations (OMAC, MJC) et des habitants dans l'organisation d'événements et la gestion des projets, pour renforcer la cohésion sociale et l'appropriation des actions par les QPV.

Enjeu transversal : Réduire les inégalités territoriales en mobilisant les outils du droit commun et les crédits spécifiques de la Politique de la Ville, tout en S'appuyant sur une gouvernance partagée et une évaluation régulière des actions.

Les actions réalisées en chiffre

En 2024, pour les habitants des QPV de la ville, l'Etat a apporté son soutien financier à hauteur de 92 800 € (programmation initiale) + 29 000 € (enveloppe complémentaire Quartiers d'été), soit un total de 121 800 € correspondant à 27 actions subventionnées, soit 8 actions municipales subventionnées (pour 8 actions présentées) et 20 actions associatives subventionnées (pour 24 actions présentées).

En 2023, ce soutien était de 143 000 € correspondant à 6 actions municipales subventionnées (pour 7 actions présentées) et à 23 actions associatives (pour 34 actions présentées).

En 2024, la contribution totale de l'ANCT s'élève à 121 800 € pour une demande ville + associations de 205 300 €, soit une participation totale de l'ANCT de 59,32%. A noter une participation de l'ANCT de 89,79% pour les actions municipales



L'évaluation des projets : Le développement économique et l'emploi

La problématique de l'insertion professionnelle des jeunes est plus prononcée dans les QPV. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi « inférieur au BAC » est de 50% sur le quartier du Mail et de 42,8% sur celui de l'Arche Guédon.

Le taux d'activités est de 38,9% pour les jeunes issus du QPV de l'Arche Guédon et de 37% pour le Mail (contre 39,5% pour le territoire de l'agglomération). Le taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans résidant à l'Arche Guédon est de 21,4 % et de 29,1% au Mail. 19,8 % des jeunes, de cette même tranche d'âge, ne sont ni en emploi ni en formation sur le quartier de l'Arche Guédon et de 10,6% au Mail.

La CAPVM, les communes et les acteurs de l'insertion professionnelle se mobilisent pour développer l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Accès à l'emploi et mobilité : La ville de Torcy et ses partenaires (OMAC, BIJ, Mission Locale) développent des actions ciblées pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment via des dispositifs comme « Code la route 2.0 » (21 jeunes formés) et « Avec le permis ça roule » (13 jeunes accompagnés, dont 8 issus des QPV).

Job dating original : L'événement Jeu « Set G Job », organisé par le Tennis Club de Torcy, a permis à 12 jeunes de rencontrer des recruteurs dans un cadre détendu, combinant sport et entretiens d'embauche.

Entrepreneuriat féminin : L'association « Les Torcypreneuses » a organisé un premier salon de l'Entrepreneuriat au Féminin (27 avril 2024) avec ateliers, coachings et tables rondes pour soutenir les entrepreneures locales et créer des partenariats avec l'OMAC et la Mission Locale.

Dispositifs municipaux : « Les bons plans du BIJ » (8-19 avril 2024) ont offert aux jeunes des informations sur les aides (BAFA, permis, jobs en Europe), des ateliers (PSC1, mobilité européenne) et une visite immersive à Expérience Europa.

Aide au permis de conduire : Le dispositif « Avec le permis ça roule » a accompagné 13 jeunes (sur 75 renseignés) en échange de 35 heures de bénévolat, mais le manque de missions d'intérêt général a limité son déploiement.

Clauses sociales : Depuis 2018, Torcy utilise les marchés publics comme levier pour l'insertion, en imposant aux entreprises de recruter des personnes éloignées de l'emploi, en partenariat avec M2IE et Initiatives 77.

Accompagnement renforcé : Une facilitatrice assure le lien entre les acteurs (collectivités, bailleurs, entreprises) pour maximiser les opportunités d'emploi locales, notamment sur les grands projets de la ville et de l'agglomération.

Partenariats clés : La collaboration avec la Mission Locale, Pro Emploi Intérim, et les auto-écoles locales permet de créer des parcours adaptés, mais des défis persistent, comme la recherche de missions d'intérêt général et de prestataires qualifiés.



L'évaluation des projets : Cadre de vie et renouvellement urbain

Les associations œuvrant au cœur des quartiers jouent un rôle de proximité auprès des habitants qui est déterminant en matière d'éducation à l'environnement et contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie en créant du lien social.

Aussi, les QPV sont au cœur de la stratégie résidentielle d'équilibre territorial de l'habitat et du peuplement de ces quartiers et les opérations de renouvellement urbain tiennent compte de ce rééquilibrage.

1. Développement durable et lien social : Le projet « Les quartiers enchant(i)és ! » (La Paume de Terre) a organisé 228 visites d'une exposition artistique et 215 participations à des ateliers écologiques et solidaires dans les QPV, avec un espace de dons et réemploi ayant collecté plus de 300 kg d'objets.
2. Ateliers artistiques et écologiques : 79 habitants (dont 66 enfants) ont participé à des ateliers sur le paysage et le réemploi, principalement en extérieur, malgré des contraintes météo.
3. Exposition fédératrice : L'exposition « Métamorphoses, rencontres inattendues » a réuni 228 visiteurs, impliquant des partenaires comme les crèches, la MJC et les résidents d'Adoma.
4. Économie circulaire : 7 ouvertures de l'espace solidaire ont permis des dons d'objets, valorisés à 6 895 €, renforçant la dynamique locale.
5. Gestion Urbaine de Proximité (GUSP) : Deux « diagnostics en marchant » ont été réalisés le 17 décembre 2024 dans les QPV Le Mail et Arche Guédon, associant bailleurs, services publics et habitants pour identifier des pistes d'amélioration du cadre de vie. Élaboration d'un protocole GUSP par QPV, avec des réunions trimestrielles et des diagnostics complémentaires, notamment avec le bailleur Habitat 77.
6. Concertation citoyenne : Ces diagnostics ont permis de construire une vision partagée des forces et faiblesses des quartiers, avec des propositions concrètes pour 2025.
7. Nouvelle gouvernance : Le Contrat de Ville 2024-2030, signé le 29 avril 2024, instaure une gouvernance partenariale et citoyenne, avec des groupes de travail thématiques (habitat, emploi, éducation, santé).
8. Évaluation et suivi : Mise en place d'un référentiel évaluatif avec des indicateurs communs et une enquête annuelle auprès des habitants et professionnels dès 2025.
9. Renouvellements clés : Prévus en 2025, le label Cité éducative Noisiel-Torcy, le PEDT, et la Convention Territoriale Globale, ainsi que la poursuite des journées thématiques pour renforcer les politiques publiques.

Cf. Liste des actions programmées et réalisées en 2024 en annexe 2

**L'enquête des Veilleurs : Enjeux, Résultats
statistiques, et analyse**

Résultats de l'enquête des veilleurs





Recueillir la parole de témoins du quotidien et l'évolution de leurs ressentis

L'objectif est d'observer l'évolution des principaux enjeux des quartiers prioritaires de la CA Paris Vallée de la Marne, au travers du regard de témoins du quotidien (professionnels intervenant sur ces territoires ou habitants engagés).

Cela consiste en la mise en place d'une enquête régulière, tous les 6 mois, auprès de «veilleurs».

Les répondants sont des acteurs engagés dans le quartier : habitants, membres d'associations, parents d'élèves, élus, membres des conseils d'équipements (centres sociaux...), bénévoles dans les clubs sportifs, membres des conseils citoyens...

Des professionnels présents dans les quartiers : issus des collectivités locales, bailleurs sociaux, services de l'Etat, professionnels du privé...

Différents enjeux

1. L'emploi et l'activité économique : difficultés face à l'emploi chez les jeunes, les femmes, les personnes âgées, présence des acteurs sur le territoire, attractivité pour l'implantation d'entreprises.

2. Les émancipations : les discriminations, présence des services publics, l'organisation de l'espace public, la participation citoyenne, la réussite scolaire, l'exercice de la parentalité.

3. Transitions sociales, humaines et écologiques : la pauvreté, les actions de solidarité, l'offre sociale et la réponse sociale, l'offre de soins, la santé mentale des habitants, l'alimentation, la fracture numérique, la transition écologique, le vieillissement.

4. Qualité de vie et le logement : l'insécurité, l'offre de commerces, l'attractivité et les parcours résidentiels des habitants, l'état du parc de logements.

ENQUETE DES VEILLEURS

Contenu du questionnaire



Enquête des veilleurs - CA Paris Vallée de la Marne

Nous vous proposons de répondre à ce questionnaire pour mieux comprendre votre perception du quartier **comment vous y vivez aujourd'hui et les évolutions que vous avez observées ces dernières années.**

Votre avis compte ! Il nous aidera à évaluer les actions menées et à suivre les changements dans le quartier.

Ce questionnaire sera proposé 1 fois par an.

Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions ni à toutes les thématiques.

À chaque collecte, **une synthèse des réponses** sera partagée avec vous et les partenaires du contrat de ville.

Nous pourrions aussi organiser des rencontres dans votre quartier pour en discuter ensemble.

Enquête menée entre juin et juillet
2025

25 questionnaires complétés,
7 partiels

21 répondants intéressés par les
résultats de l'enquête
(qui ont laissé leurs coordonnées)

6 thématiques – 106 questions :

1- *Emploi et activité économique*



2- *Participation citoyenne*



3- *Qualité de vie / Logement*



4- *Social / Santé*



5- *Internet / Démarches en ligne*



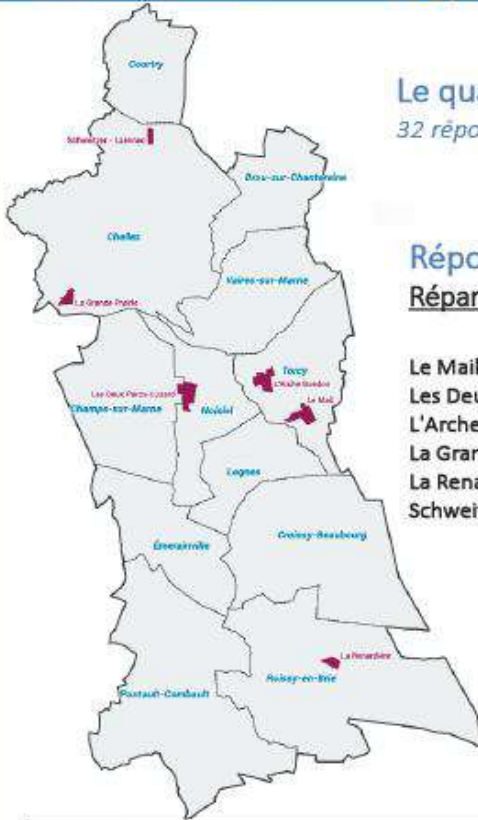
6- *Enfance / Jeunesse / Famille*





Le quartier d'habitation du répondant

32 réponses (au 31/07/2025)



Répondants

Répartition des répondants :

- Le Mail : 3% (1 répondant)
- Les Deux Parcs-Luzard : 63% (20 rep.)
- L'Arche Guedon : 3% (1 rep.)
- La Grande Pairie : 13% (4 rep.)
- La Renardière : 3% (1 rep.)
- Schweitzer – Laennec : 16% (5 rep.)

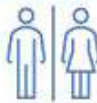
Observé (RP 2020)

Répartition des populations en QPV :

- Le Mail : 25%
- Les Deux Parcs-Luzard : 23%
- L'Arche Guedon : 19%
- La Grande Pairie : 15%
- La Renardière : 12%
- Schweitzer – Laennec : 6%

Genre du répondant

32 réponses

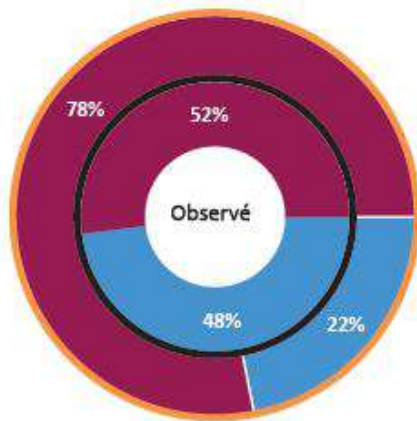


Age du répondant

32 réponses

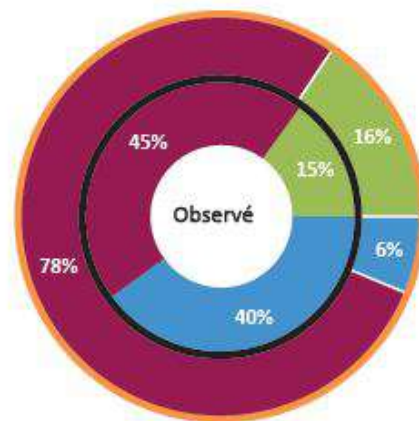


Répondants



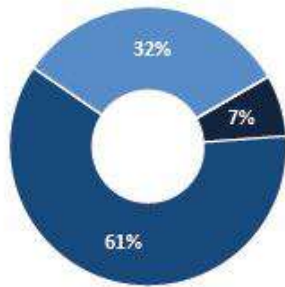
■ Homme ■ Femme

Répondants



■ Moins de 25 ans ■ 25-59 ans ■ 60 ans et plus

Il est facile d'accéder à un emploi quand on habite dans le quartier
(28 réponses)

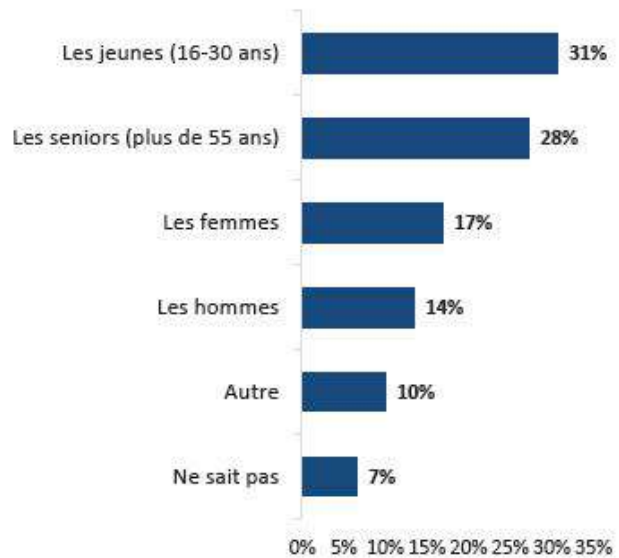


■ Total désaccord ■ Désaccord ■ Accord ■ Total accord



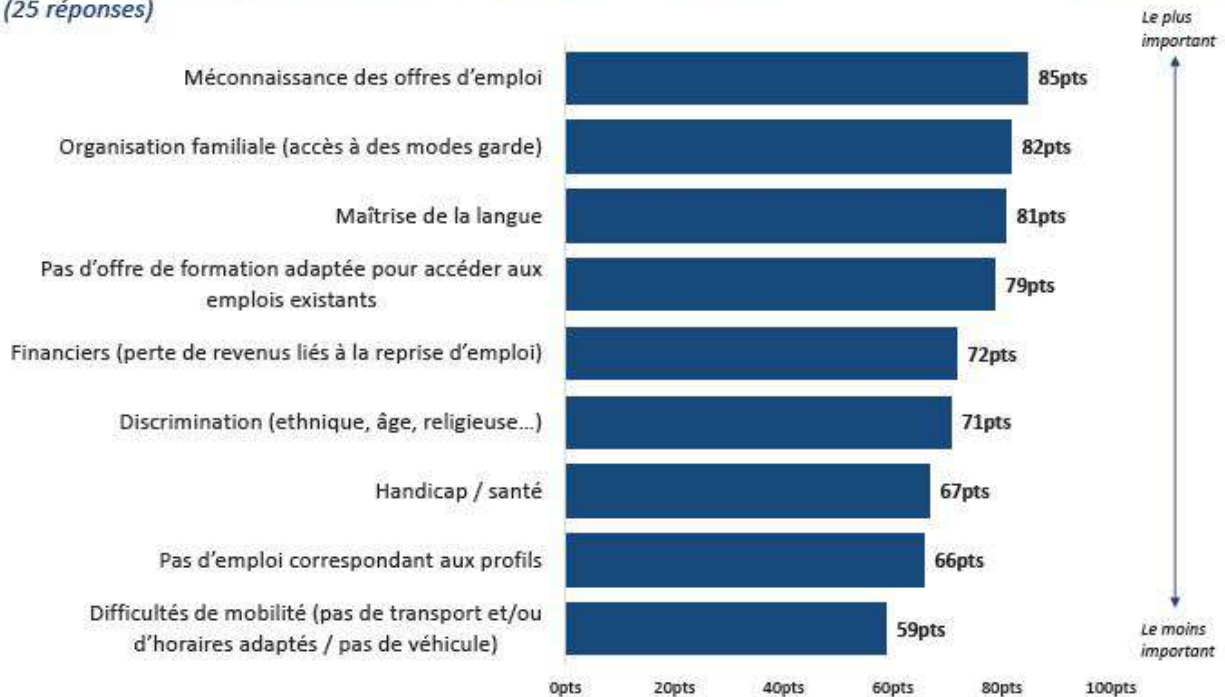
Cette difficulté est plus importante pour :

(29 réponses, plusieurs réponses possibles)



Autre : les étrangers ; personnes peu qualifiées, analphabètes...

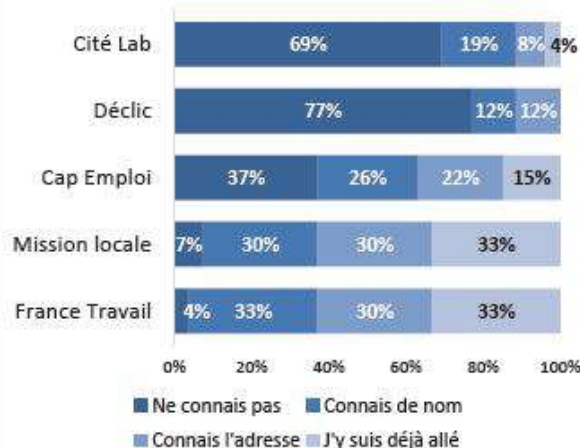
Les freins à l'emploi les plus importants sur le quartier
(25 réponses)



Autres freins : La communication pour l'emploi / la formation des jeunes / Le trafic attire plus la jeunesse / Précarité numérique et la motivation au travail depuis la COVID / Problèmes d'adaptation / Quartier pas très entretenu / Méconnaissance des outils numériques / Méconnaissance des secteurs qui recrutent / Discrimination à l'adresse préjugés

Les structures d'accompagnement à l'emploi

(12 réponses)



France Travail et la Mission Locale sont globalement facile d'accès (transports, parkings...).



18% des répondants connaissent au moins une structure d'aide à la création d'entreprise (Cité Labs, les services de la Mairie et de l'Agglo).

Les actions organisées pour aider ceux qui le souhaitent à trouver un emploi

(28 réponses)



51% des répondants connaissent au moins une action et citent :

- 1, 2, 3 vers l'emploi
- Ateliers du SIE
- Activ projet
- Accompagnement par conseiller CPAM
- EPC Marcel Dalens
- Association type Manpowergroup
- Dans le domaine de l'animation proposer localement des formations BAFA et BAFD
- France Travail
- La Mission locale
- Boîtes d'intérim
- L'espace galion reçoit les jeunes pour leur apporter des réponses de solutions service intercommunal
- Unis cité
- Forum de l'emploi, forum de l'alternance
- Job Datings
- Bim Bam Job,
- Kurso

Les propositions d'améliorations sur l'emploi et l'activité économique

Proposition	Mot clé
« Privilégier la motivation et l'expérience plutôt que les niveaux d'études supérieures »	Expérience
« Faciliter l'accès aux formations de base en langue française sans délai »	Formation
« Promouvoir les filières techniques et la formation continue pour adultes »	Formation
« Encourager les employeurs à être moins exigeants pour aider les demandeurs d'emploi »	Emploi
« Installer des caméras de surveillance dans les quartiers à trafic pour dissuader la vente »	Sécurité
« Organiser des journées portes ouvertes pour montrer les opportunités de travail sans diplôme élevé »	Formation
« Adapter les actions aux spécificités locales plutôt qu'aux solutions génériques »	Localisation
« Adapter les emplois aux handicaps, par exemple en permettant l'enregistrement des textes »	Accessibilité
« Offrir plus de stages aux élèves dès la classe de 5ème »	Formation
« Mettre en avant les filières professionnelles auprès des jeunes »	Formation
« Informations fréquentes, sur les métiers qui recrutent, leur accès... »	Emploi



80% des répondants connaissent au moins un espace de rencontre ou d'échange et citent :

(26 réponses)

- Dalens
- EPC Jean Moulin
- EPC Marcel Dalens
- Espace Galion / Omac
- LCR 2 Parcs
- INJ
- Maison de quartier de la Ferme du Buisson (Parenthèse, sur le handicap)
- Maison de l'enfance



33% des répondants ont pu donner leur avis sur ces projets :

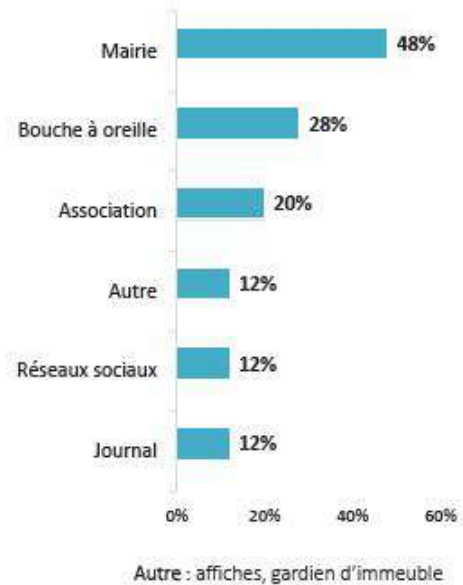
(24 réponses)

- En participant notamment à des réunions d'informations collectives
- En échangeant directement avec des élus, personnel des services de la mairie



88% des répondants ont été informés ou sollicités par des projets urbains mis en place sur le quartier. Par le biais de :

(25 réponses)



43% des répondants pensent pouvoir agir sur les projets proposés par les élus ou les structures :

(23 réponses)

- En apportant mon expertise, en étant acteur
- En faisant parti d'un groupe de pilotage
- En favorisant la participation via les différents canaux de communication.
- En tant que animatrice ou co-partenaire du projet
- Participer avec les associations



47% des répondants ont la possibilité de proposer d'autres projets, par le biais de :

(23 réponses)

- Dans le cadre de l'EPC
- D'associations
- Dans le choix l'axe des objectifs généraux , des missions et orientations municipales
- Par l'intermédiaire du LCR
- Lors de rencontres avec les partenaires



57% des répondants sont engagés dans une structure du quartier (école, association, collectif citoyen, conseil de quartier...)

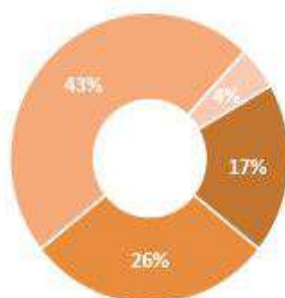
(23 réponses)

Les propositions d'améliorations sur la participation citoyenne

Proposition	Mot clé
« Créer un conseil citoyen junior ou intergénérationnel »	Participation citoyenne
« Mettre en place des permanences mobiles ou tournées citoyennes »	Accessibilité
« Favoriser l'usage de formats variés et inclusifs »	Inclusion
« Valoriser les actions des habitants »	Reconnaissance
« Former des relais citoyens dans chaque cage d'escalier ou rue »	Engagement communautaire
« Associer les habitants à l'évaluation des projets »	Collaboration
« Favoriser la diversité, créer des groupes intergénérationnels en mettant en place des discussions et débats dans les écoles et quartiers »	Diversité
« Il faudrait que les collectivités nous prennent au sérieux aussi »	Reconnaissance institutionnelle
« Oui avec association des locataires »	Collaboration locale
« Potager collectif »	Environnement
« Plus de digital pour communiquer »	Participation citoyenne
« Rénover les instances consultatives locales »	Reconnaissance institutionnelle

Le quartier est facile à vivre

(23 réponses)



■ Total désaccord ■ Désaccord ■ Accord ■ Total accord



Ceux en désaccord avec cette affirmation citent :



- L'incivilité des habitants et le manque de réactivité des bailleurs en cas de problème
- Le trafic de stupéfiants
- Logement inadapté
- Espaces verts non entretenus

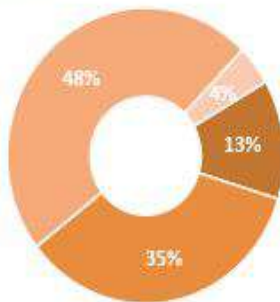
Ce qui est peut être amélioré dans le quartier :



- Plus d'activités et de sorties familiales
- Le stationnement, la circulation
- Nous sommes envahi par les pigeons et les corbeaux qui nous dérangent, à cause des habitants qui leurs donnent à manger.
- Nuisances sonores : les enfants qui crient
- Réhabilitation des logements, avec les espaces de convivialité.
- Transports
- Pôle médical
- Plus de commerces de proximité et de services publics
- Meilleure gestion des encombrants

Le quartier est propre

(23 réponses)



■ Total désaccord ■ Désaccord ■ Accord ■ Total accord



Ceux en désaccord avec cette affirmation citent :



- Certains habitants sont sales et ne respectent pas les parties communes
- Dépôts sauvages et rassemblement dû au trafic
- Le bailleur ne fait presque rien
- Les lieux déjà rénovés sont nettoyés. Mais, les autres ne le sont pas.
- Négligence individuelle sur les ordures ménagères.

Ce qu'il faut garder pour que le quartier reste propre :

- Créer des échanges entre habitants, des fêtes
- Entretien régulier des espaces verts
- Faire attention aux enfants et aux jeunes
- Favoriser les échanges entre habitants et entre bailleurs et habitants sans exclure la municipalité (le trait d'union)
- Garder le même homme de ménage.
- Un passage régulier des équipe de nettoyage de la ville, des poubelles dans l'espace public

Le quartier est sécurisé

(23 réponses)



■ Total désaccord ■ Désaccord ■ Accord ■ Total accord



Ceux en désaccord avec cette affirmation citent :



- Beaucoup de vol
- Il y a des jeunes qui crient, je ressens un stress quand je passe
- Les gens du voyage nous volent en grimant par le balcon
- Manque d'éclairage la nuit.
- Trafic de drogue
- Trop de recoins

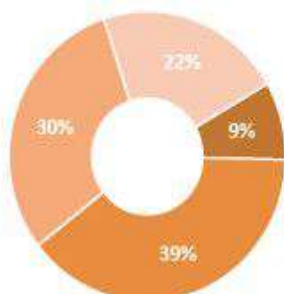
Ce qu'il faut garder pour un quartier sécurisé :



- Continuer avec les vidéos surveillance et la police
- Être attentif à l'éclairage
- Garder les bonnes personnes
- Les rondes de la police municipale

Le quartier dispose de commerces faciles d'accès et répondant aux besoins des habitants

(23 réponses)



■ Total désaccord ■ Désaccord ■ Accord ■ Total accord



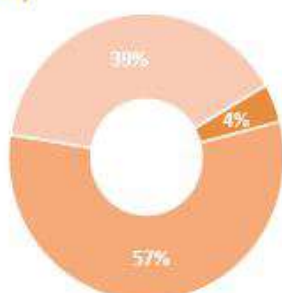
Ceux en désaccord avec cette affirmation citent :



- Eloignement, manque de transports
- Pas beaucoup de commerce à mon avis
- Rien autour
- Commerces pas assez variés

Le quartier dispose de services publics (mairie, impôts, aide sociale...) faciles d'accès et répondant aux besoins des habitants

(23 réponses)



■ Total désaccord ■ Désaccord ■ Accord ■ Total accord

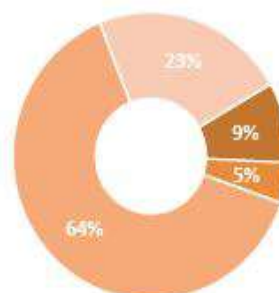


Ceux en désaccord avec cette affirmation citent :

- Accueil désagréable

Le quartier dispose d'une offre de transports en commun adaptée aux besoins des habitants

(22 réponses)



■ Total désaccord ■ Désaccord ■ Accord ■ Total accord



Ceux en désaccord avec cette affirmation citent :

- Pas assez de lignes qui desservent le quartier, c'est pire pendant les travaux et l'été



26% des répondants pensent que leur logement est bien isolé, et que le coût en chauffage n'est pas trop élevé

(23 réponses)



14% des répondants pensent que les logements du quartier sont adaptés aux personnes âgées et leur permettent de rester à domicile en cas de perte d'autonomie

(23 réponses)



40% des répondants pensent que les équipements sportifs sont suffisants sur le quartier

(23 réponses)



54% des répondants pensent que les équipements culturels sont suffisants sur le quartier

(22 réponses)

Ceux en désaccord disent qu'il manque :

- Des aires de jeux pour les enfants
- Il n'y a rien, manque salle de sport, gymnase, association sportives...
- Les équipements sportifs pour les seniors
- Pas de gymnase, donc peu d'associations
- Un stade de foot pour les enfants

Ceux en désaccord disent qu'il manque :

- Il n'y a rien concernant la culture à part quelques propositions à l'EPC Marcel Dalens
- Une médiathèque de proximité



37% des répondants pensent que les équipements de loisirs sont suffisants sur le quartier

(22 réponses)



80% des répondants sont satisfaits de vivre dans le quartier

(20 réponses)

Ceux en désaccord disent qu'il manque :

- Dans le quartier des deux parcs, il manque des aires de jeux pour les enfants Habitat 77 les avait retiré
- Il n'y a rien à part à l'EPC Marcel Dalens
- Ludothèque
- Un stade de foot.

Ils sont satisfaits pour ces raisons :

- Avoir les copines et les promenades dans le parc Commodité
- Grâce à la facilité d'accès aux transports
- Je le connais et j'y ai mes repères.
- L'environnement et les espaces verts
- La solidarité entre voisins, commerces et transports accessibles
- Parce que mon quartier n'est pas loin de la gare, des commerces, de la mairie et de la mairie annexe.
- Tranquillité
- Un quartier familial et convivial qui reste vert tout en étant en cœur de ville et proche des services, transports, commerces.
- Un quartier que je connais depuis 1975

Parmi les personnes insatisfaites de vivre dans le quartier, **2/3** d'entre elles souhaitent déménager

Les propositions d'améliorations sur la qualité de vie / logement

Proposition	Mot clé
« Lancer des chantiers jeunes citoyens ou intergénérationnels »	Engagement communautaire
« Créer un budget participatif cadre de vie »	Participation citoyenne
« Mettre en place une brigade verte ou une équipe de référents propreté »	Environnement
« Proposer des diagnostics partagés des logements sociaux »	Collaboration
« Aménager des espaces de respiration dans les zones denses »	Rénovation urbaine
« Valoriser les bonnes pratiques des habitants »	Reconnaissance
« Démolir tout le quartier et reconstruire »	Rénovation urbaine
« Effectuer des travaux dans les logements qui datent depuis la construction des appartements »	Rénovation
« Faire au plus vite les travaux aux deux parcs Habitat 77, toute la tuyauterie qui casse toutes les semaines et le chauffage »	Rénovation urbaine
« Plus de sécurité »	Sécurité
« Que le bailleur embauche les agents de service compétents, car ceux qui sont en service ne nettoient pas les escaliers, ils nettoient les paliers sans déplacer les paillasons »	Gestion immobilière
« Travailler sur le trafic et l'incivilité »	Sécurité
« Une réhabilitation des barres des rue Moulin et Mermoz serait bienvenue »	Rénovation urbaine
« Supprimer les ASL (association syndicale libérale) et AFUL (associations foncières urbaines libres) car elles ne permettent pas une lecture facile de la propriété de chacun »	Gestion immobilière



65% des répondants pensent qu'il y a de plus en plus de personnes en situation de pauvreté dans le quartier
(23 réponses)



83% des répondants connaissent mes travailleurs sociaux, animateurs et médiateurs qui travaillent sur le quartier
(23 réponses)

Les actions et services connus par les répondants :

- EPC
- La ludothèque
- Le LCR des deux parcs C'est l'espace pour les jeunes et pour les parents, heureusement qu'il y a ça, c'est là où que tout le monde se retrouve, enfant et adulte
- Les Impôts, la mairie annexe, la PMI au sein de la maison de l'Enfance et de la Famille.
- France service
- Soutien scolaire / activité de partage de savoir
- Urbanis (OPAH)
- Assistante sociale une fois par mois, à venir permanence du CCAS (septembre), écrivain public

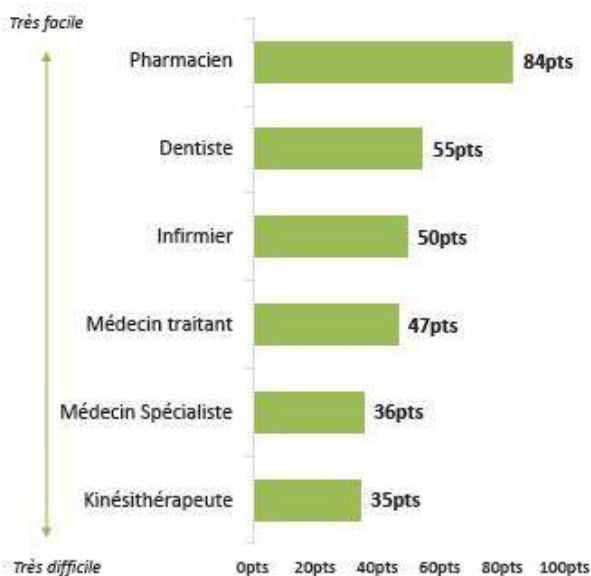


52% des répondants affirment qu'il y a de l'entraide sur le quartier, en citant :
(23 réponses)

- Aide aux personnes âgées pour faire les courses.
- Dépannage entre voisins
- Croix rouge
- Il y a de la solidarité entre Voisine
- Partage de savoir
- Solidarité entre parents, attention envers les plus âgés
- Soutient sociologique
- Nombreuses associations caritatives et associations de locataires

Pour la quasi-totalité des répondants, les travailleurs sociaux répondent aux besoins des habitants

La facilité d'accès et de prise de rendez-vous pour les professionnels de santé
(19 réponses)



75% des répondants affirment que l'accès à un commerce alimentaire est facile dans le quartier
(24 réponses)



39% des répondants sont au courant qu'il existe des espaces ou des actions pour faciliter l'accès à l'alimentation. Et la moitié d'entre eux pensent qu'elles sont suffisamment adaptées aux besoins des habitants. Les autres pensent que ces espaces sont trop éloignés du quartier.
(21 réponses)

Les propositions d'améliorations sur la santé

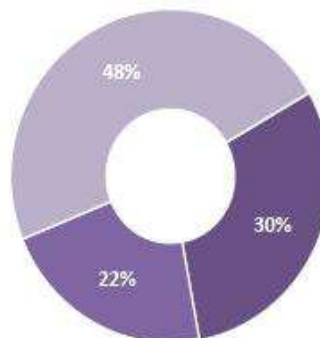
Proposition	Mot clé
« Avoir plus de médecins »	Personnel médical
« Nous avons un nouveau centre médical à Champs-sur-Marne, ce qui est très pratique pour les familles et les urgences pour les familles qui n'ont pas de véhicule, c'est très bien desservi en transport »	Accessibilité
« Plus d'agents médicaux »	Personnel médical
« Miser sur la prévention santé et le sport »	Prévention
« Pôle santé »	Infrastructure
« Soins et accompagnement des personnes âgées dans leur quotidien »	Soins aux seniors
« Plus d'orthophonistes pour les enfants »	Soins aux enfants



*78% des répondants ont déjà réalisé des démarches en ligne
(23 réponses)*

Connaissez-vous des espaces où vous pouvez être aidé pour réaliser ces démarches ?

(12 réponses)



■ Non ■ Oui, je les ai déjà utilisés ■ Oui, mais je ne les utilise pas

Pour 25% des personnes utilisant ces espaces d'aide aux démarches en ligne, ces espaces sont accessibles et on propose une aide adaptée aux besoins.



*74% des répondants connaissent des lieux ou actions dédiés aux enfants et aux jeunes
(23 réponses)*

Ceux qui en connaissent citent :

- Centre de loisirs
- La Boussole
- EPC Marcel Dalens
- espace de proximité école centre de loisir
- Ludothèque
- MEF
- Omac
- Espace Galion
- Place du bois de Grace à Champs-sur-Marne
- Pôle culturel Michel-Légrand

Ce qu'il manque :

- Aire de jeux pour les plus petits.
- Halte garderie,
- Places de crèches
- Service jeunesse



*30% des répondants pensent que les services d'accueil des enfants (crèches, assistantes maternelles, accueils de loisirs...) sont suffisant dans leur quartier
(23 réponses)*



*60% des répondants pensent que les activités proposées en dehors de l'école (soir, mercredi, vacances...) sont bien organisées (facilité d'inscription, activités proposées, horaires...)
(22 réponses)*



*52% des répondants connaissent des lieux/actions dédiés aux adolescents (accueils de loisirs, espaces jeunes...)
(23 réponses)*



39% des répondants connaissent les actions proposées pour favoriser la réussite scolaire
(23 réponses)

Ceux qui en connaissent citent :

- Aide aux devoirs
- Caf
- CLAS
- AEPS
- Secours Populaire
- Actions dans le cadre de la Cité éducative

Cependant, plusieurs notent qu'il manque de bénévoles.



53% des répondants connaissent des lieux/actions dédiés aux adolescents (accueils de loisirs, espaces jeunes...)
(23 réponses)

La majorité pense que ces lieux/actions sont adaptés



60% des répondants connaissent des lieux/actions dédiés aux parents dans leur quartier et la moitié d'entre eux disent qu'ils sont adaptés à leurs besoins
(23 réponses)

Ceux qui en connaissent citent :

- Café des parents
- EPC Marcel Dalens
- LCR des 2 Parcs
- Maison de l'enfance et des familles
- Bibliothèque
- Ferme du buisson
- LAEP

Ceux qui en connaissent citent :

- EPC
- Espace galion
- La Boussole
- La mairie, service jeunesse
- Maison de la jeunesse

Les propositions d'améliorations sur l'enfance, la jeunesse

Proposition	Mot clé
« Plus de places en crèche »	Petite enfance
« Nous avons les centres de loisirs Le Centre à un euro. Ils organisent l'été plusieurs sorties familiales parents à des prix raisonnables et nous avons champs d'été pendant une semaine »	Loisirs familiaux
« Plus de travailleurs sociaux dans le quartier, structure jeunesse »	Soutien social

ANNEXES 1

REFERENTIEL EVALUATIF DU CONTRAT DE VILLE 2024 – 2025

Référentiel évaluatif de Paris Vallée de la Marne et Liste des indicateurs de suivi et d'évaluation pour 2024

Liste des indicateurs pour 2024

Enjeux	Source	Géographie	Indicateur	Périodicité
Logements	Bailleurs sociaux	QP 2024	Nombre de ménages en situation d'impayés (entre 2 et 5 mois d'impayés/entre 6 et 11 mois d'impayés/au-delà de 11 mois d'impayés).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Nombre de logements vacants	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Composition des ménages (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Taille du logement (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Age du locataire en titre (le plus âgé en cas de couple) (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Activité du locataire en titre (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Nombre de personnes dans le logement (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Nombre de ménages en sous et sur occupation (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Nombre de ménages vivant dans un logement passoire thermique (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Ressources financières des locataires (entrants de moins d'1 an/présents de 1 an et plus/sortants).	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Sortants au cours de l'année : Mutations vers un autre logement social.	Annuelle
	Bailleurs sociaux	QP 2024	Sortants au cours de l'année : Quartiers/Ville de destination.	Annuelle
Bailleurs sociaux	QP 2024	Sortants au cours de l'année : Motif de départ.	Annuelle	
Bailleurs sociaux	QP 2024	Sortants au cours de l'année : Dette au départ.	Annuelle	
Cohésion sociale	RP	Iris filtrés	Taux de scolarisation des moins de 6 ans	Période intercensitaire
	CAF	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Nombre de moins de 3 ans accueillis en mode de garde et taux de couverture global	Annuelle
	CAF REAAP	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Nombre de parents rencontrés dans le cadre des REAAP	Annuelle
	CAF	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Taux d'usage des aides aux vacances parmi les allocataires CAF	Annuelle
	Police, acteurs de l'aide au droit pour les victimes	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Nombre de VIF et nombre d'enfants concernés	Annuelle
	CPAM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Part des enfants sans examen bucco-dentaire depuis 24 mois	Annuelle
	CPAM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Part des dépistages des cancers par les adultes	Annuelle
	CPAM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Part de l'absence de médecins traitants	Annuelle
	COMPAS	Iris entier	Précarité alimentaire	Période intercensitaire
	CCAS/Secteur asso	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Aide alimentaire	Annuelle
	CD	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Nombre de bénéficiaires de l'APA	Annuelle
	CA PVM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Nombre d'inscrits en médiathèque	Annuelle
DEPP	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Les jeunes en apprentissage	Annuelle	
Emploi-Developpement économique	SIRENE	QP 2015	Les créations d'entreprises et les auto-entrepreneurs	Annuelle
	France Travail	QP 2015	Les demandeurs d'emploi par catégorie	Annuelle
	France Travail	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Les emplois francs, PIC et POE	Annuelle
Politiques publiques locales	INJEP	QP 2015	Part des licenciés sportifs	Annuelle
	CPAM	QP 2024	Indicateurs provenant de la CPAM	Annuelle
	COMPAS	QP 2024	Surface d'espaces verts accessibles par habitant	Une fois
	CA PVM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Nombre de places en ateliers linguistique	Annuelle
	CA PVM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Mise en place ou existence de réseaux enfants/parents	Annuelle
	CA PVM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Usages des temps d'accueils de loisirs par les enfants	Annuelle
	CA PVM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Usages des temps périscolaires par les enfants	Annuelle
	CA PVM	Iris entier ou QP si géocodage des adresses	Usages de la restauration scolaire par les enfants	Annuelle

MODELE DE GRILLE D'ÉVALUATION

Établir un référentiel d'évaluation des projets et programmes d'actions est une étape cruciale pour garantir leur efficacité et leur pertinence. Voici une approche structurée pour créer ce référentiel :

1. Définition des objectifs de l'évaluation

- **Objectifs globaux** : Clarifier ce que vous souhaitez évaluer (impact, efficacité, pertinence, efficience...)

- **Questions spécifiques** : Quelles questions voulez-vous que l'évaluation réponde ? (ex. : Le projet a-t-il atteint ses objectifs ?)

2. Critères d'évaluation

- **Pertinence** : Le projet répond-il aux besoins des bénéficiaires ?
- **Efficacité** : Les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les objectifs ?
- **Efficience** : Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?
- **Impact** : Quels sont les effets à long terme du projet ?
- **Durabilité** : Les résultats sont-ils susceptibles de perdurer dans le temps ?
- **Innovation** : niveau d'innovation et de créativité
- **Éthique** ; Déontologie et responsabilité : respect des principes éthiques et des normes professionnelles

- **Gouvernance** : qualité de la gestion et de la prise de décision ; de la transparence

- **Partenariats**

- **Communication** : qualité de la communication interne et externe

3. Indicateurs de performance

- Définir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque critère.
- **Indicateurs de résultat (IR)** : mesure des effets concrets du projet (ex : nombre de bénéficiaires, taux de satisfaction ...)
- **Indicateurs de performance (IP)** : évaluer la qualité de la mise en œuvre (ex : Délais, coûts, qualité des livrables...)
- **Indicateurs de suivi (IS)** : permettre de suivre l'avancement des projets (ex : pourcentage d'avancement ; nombre de réunions...)

4. Méthodes d'évaluation

- **Évaluation initiale** : Diagnostic préalable pour définir les objectifs et les indicateurs
- **Évaluation formative (en cours)** : Suivi continu pour ajuster le projet, la stratégie en cours de route.
- **Évaluation finale (sommativ)** : Analyse à la fin du projet pour mesurer les résultats ; bilan complet....

- **Évaluation à distance** : évaluation rétrospective pour mesurer la durabilité

5. Collecte de données

- Déterminer les sources de données (questionnaires, entretiens, observations).
- Établir un calendrier de collecte et les responsabilités.

6. Analyse et interprétation des résultats

- Méthodes d'analyse des données (statistiques, analyses qualitatives).
- Interpréter les résultats en lien avec les objectifs initiaux.

7. Rapport d'évaluation

- Rédiger un rapport clair et concis, incluant :
 - Résumé des résultats
 - Recommandations pour l'avenir
 - Leçons apprises.

8. Partage des résultats

G. Présenter les résultats aux parties prenantes (bailleurs de fonds, bénéficiaires, équipes).

H. Organiser des ateliers de restitution pour favoriser les échanges.

9. Suivi et amélioration continue

- Mettre en place un système pour intégrer les recommandations dans les projets futurs.
- Réévaluer régulièrement le référentiel pour qu'il reste pertinent face aux évolutions.

10. Outils d'évaluation

1. **Gille d'évaluation** : tableau de critères
2. **Questionnaire** : pour recueillir des informations
3. **Entretiens** : pour approfondir les informations et les perceptions
4. **Analyse de données** : pour évaluer les indicateurs de performance
5. **Rapport d'évaluation** : pour présenter les résultats et les recommandations
6. **Conclusion**

Modèle de Grille d'Évaluation

GRILLE D'EVALUATION

Critères d'Évaluation	Indicateurs	Échelle de Notation (1 à 5)	Commentaires
Pertinence (15points)	Alignement avec les besoins des bénéficiaires (5)	1 : Pas du tout pertinent	
	Cohérence avec les priorités stratégiques et les politiques publiques existantes (5)	2 : Peu pertinent	
	Originalité et innovation (5)	3 : Moyennement pertinent	
		4 : Pertinent 5 : Très pertinent	
Efficacité (25 points)	Qualité des résultats attendus (5)	1 : Aucun résultat	
	Satisfaction des bénéficiaires (5)	2 : Résultats très limités	
	Atteintes des objectifs (5)	3 : Résultats partiels	
	Délais de réalisation (5)	4 : Résultats atteints	
	Respect des coûts (5)	5 : Résultats largement dépassés	
Efficience (Efficacité) (15points)	Utilisation et optimisation des ressources (financières, humaines) (5)	1 : Très inefficace	
	Rapport coûts/bénéfices (5)	2 : Inefficace	
	Gestion des risques (5)	3 : Moyennement efficace	
		4 : Efficace 5 : Très efficace	
Impact (20 points)	Effets à long terme et influence sur les bénéficiaires et la communauté (10)	1 : Aucun impact	
	Changement durable engendré par le projet (5)	2 : Impact négligeable	
	Impact environnemental et social (5)	3 : Impact modéré	
		4 : Impact significatif 5 : Impact majeur	
Durabilité (10 points)	Capacité de maintien des résultats après la fin du projet (5)	1 : Pas de stratégies de durabilité	
	Stratégies mises en place pour assurer la pérennité (5)	2 : Stratégies très faibles	
		3 : Stratégies moyennes 4 : Bonnes stratégies 5 : Excellentes stratégies	
Gouvernance (15 points)	Qualité de la gestion (5)	1 : Aucun impact	
	Prise de décision efficace (5)	2 : Impact négligeable	
	Communication interne et externe (5)	3 : Impact modéré	
		4 : Impact significatif 5 : Impact majeur	

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
GRILLE OUTIL POUR STRUCTURER LA RÉFLEXION ET L'ÉCRITURE

<p>QUESTION S EVALUATIVES 1 En quoi, dans quelle mesure, à quelle condition, le contrat de ville aura-t-il contribué à... ?</p>	<p>CRITERES D'EVALUATION Il y'aurait contribué si...</p>	<p>INDICATEURS Les données objectives sur lesquelles se baser pour argumenter les critères</p>	<p>DONNÉES ET SOURCES Les données nécessaires à recueillir</p>	<p>MODALITÉS DE PRODUCTION DE CHAQUE DONNÉE</p>
<p>En quoi, dans quelle mesure, à quelle condition, le contrat de ville aura-t-il contribué à... ?</p>	<p>Critère 1</p>	<p>Indicateurs pour critère 1</p>	<p>Source de données pour critère 1</p>	<p>Si la donnée existe: - Qui la détient ? - Quel acteur ou partenaire la détient ? - Fréquence de production puis de transmission de la donnée - Sous quelle forme (fichiers PDF ? Excel partagé ? ...) ? - A qui ? - Fréquence de production puis de transmission de la donnée Si la donnée n'existe pas : - comment décide-t-on de la produire ? (diagnostic ou analyse partenariale partagée ? Enquête de terrain ? Fiche évaluative qualitative auprès des partenaires ? Des porteurs de projets ? Etc.) - Fréquence de production puis de transmission de la donnée</p>
	<p>Critère 2</p>	<p>Indicateurs pour critère 2</p>	<p>Source de données pour critère 2</p>	<p>Si la donnée existe: - Qui la détient ? - Quel acteur ou partenaire la détient ? - Fréquence de production puis de transmission de la donnée - Sous quelle forme (fichiers PDF ? Excel partagé ? ...) ? - A qui ? - Fréquence de production puis de transmission de la donnée Si la donnée n'existe pas : - comment décide-t-on de la produire ? (diagnostic ou analyse partenariale partagée ? Enquête de terrain ? Fiche évaluative qualitative auprès des partenaires ? Des porteurs de projets ? Etc.) - Fréquence de production puis de transmission de la donnée</p>
	<p>Etc.</p>	<p>Etc.</p>	<p>Etc.</p>	<p>Etc.</p>
<p>QUESTION S EVALUATIVES 1 En quoi, dans quelle mesure, à quelle condition, le contrat de ville aura-t-il contribué à... ?</p>	<p>CRITERES D'EVALUATION Il y'aurait contribué si...</p>	<p>INDICATEURS Les données objectives sur lesquelles se baser pour argumenter les critères</p>	<p>DONNÉES ET SOURCES Les données nécessaires à recueillir</p>	<p>MODALITÉS DE PRODUCTION DE CHAQUE DONNÉE</p>
<p>En quoi, dans quelle mesure, à quelle condition, le contrat de ville aura-t-il contribué à... ?</p>	<p>Critère 1</p>	<p>Indicateurs pour critère 1</p>	<p>Source de données pour critère 1</p>	<p>Etc.</p>
	<p>Critère 2</p>	<p>Indicateurs pour critère 2</p>	<p>Source de données pour critère 2</p>	<p>Etc.</p>
	<p>Etc.</p>	<p>Etc.</p>	<p>Etc.</p>	<p>Etc.</p>

INDICATEURS PARTAGÉS TOTALEMENT

AXE	THÉMATIQUES	n°	MESURES	ACTEURS	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT TERRITORIAL	PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCES DE RÉALISATION
EMPLOI	EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET ENTREPRENARIAT	1	Augmenter le nombre de jeunes issus des QPV au sein de l'EPIDE	EPIDE local (Montry)	- Nb de jeunes issus des QPV		
		2	Favoriser l'accompagnement des jeunes vers l'emploi (CEJ et CEJ rupture)	DDETS	- Nb de signatures CEJ - Nb de signature CEJ/R		
		3	Développer l'accès à l'apprentissage dans les QPV	DDETS	- Nb de prépa apprentissage		
		4	Suivi des clauses insertions	DDT/DEETS	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires		
		5	Augmenter le nombre d'entrepreneurs dans les quartiers	DDETS	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés		
		6	Déploiement des pôles de stages et élargissement des stages	DSDEN BPVRU	Suivi des stages de 3ème et de seconde Lien avec les entreprises s'engagent (asso) Nombre d'offre sur le département déposé sur la plateforme Nombre d'actions favorisant la mobilité (stage en dehors de sa ville, mobilité européenne, transport)	Nombre de stage proposé	
EMANCIPATION	SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS	7	Renforcement de la médiation et de la politique de prévention	Tous les acteurs	Nb de bilans de santé Nb d'action de prévention des journées nationales (audition etc.) Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement		
		8	Développer le déploiement des Conseils locaux de la santé (CLS)	ARS	Nb de CLS		
		9	Développer le déploiement des Conseils locaux de la santé mentale (CLSM)	ARS	Nb de CLSM		
	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	10	Renforcer la formation des agents publics à la lutte contre toutes les formes de discriminations	Tous les acteurs	Nb de formations Nb de personnes formées		
	VIVRE EN SÉCURITÉ	11	Favoriser le rapprochement police population (création d'un poste de délégué de la cohésion police population (DQPP))	Pref77 Communes DSP	Nb d'actions déployées Nb de postes créés		
		12	Systématiser les démarches exploratoires pour les femmes, jeunes et personnes âgées	BPVRU Associations	Développer les démarches exploratoires Nb de démarches effectuées		
		13	Taux Public femme par action	Associations			

INDICATEURS DE SUIVI ÉTAT PARTAGÉ

AXE	THÉMATIQUES	n°	MESURES	ACTEURS	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT TERRITORIAL - Actions mises en œuvre - Déclinaison des indicateurs à l'échelle départementale et par QPV	PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCES DE RÉALISATION
TRANSITION	TRANSITION URBAINE ET MIXITÉ SOCIALE	1	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville Suivi de la loi égalité-citoyenneté	DDETS	1 - Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	Voir le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDAHPD)	
		2	Mieux répartir la création de nouvelles places d'hébergements en QPV et hors QPV	DDETS	- Suivi de la mise en place de la mesure - Nombre de places d'hébergements actuels et leur répartition - Nombre de places d'hébergements créés et leur répartition		
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	3	Accélérer la rénovation énergétique des logements et actions liées à la transition écologique	DDT	Suivi de la mise en place de la mesure - Nombre de logements rénovés - Nombre d'actions fond vert/DSIL en QPV	Droit commun : 18 opérations 1183 LL\$ -- emploi ANRU : 7 opérations de réhabilitation soit 1045 LL\$	l'enveloppe avec isolation par l'extérieur et le remplacement des menuiseries. - Réfection des équipements sanitaires des pièces humide (SDB, Cuisines, WC) - Remise à niveau des parties communes - Rénovation de la chaufferie gaz - Isolation des planchers bas des sous-sols - Isolation des toitures - Remplacement des menuiseries extérieures et garde corps Droit commun : - Isolation extérieure - Réhabilitation toitures terrasses - VMC - Étiquette thermique - Remplacement des menuiseries extérieures - Réfection des pièces humides - Rénovation des hall - Rénovation garde corps + balcons
ÉMANCIPATION	RÉUSSITE ÉDUCATIVE	4	Construire un partenariat école / établissement culturel (résidence d'artiste...)	DRAC Mme MAILLARD	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" ou CHAM 3 - Nb de résidence d'artistes		
		5	Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass'Culture.	DSDEN			
		6	Mettre en place un accueil continu des jeunes de 8h à 18h et Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaire	DSDEN	Nombre de collèges impliqués dans le 8h-18h/nombre de collèges	Expérimentation à Melun	
		7	Déploiement des cités éducatives	DSDEN BPVRU	Nombre de cités éducatives labellisées/nombre de contrat de ville Nombre de QPV touchés par une CE/ nombre de QPV	4 cités éducatives/ Montereau, Torcy /noisiel, Meaux, CAMVS	Accompagner tous les territoires volontaires
		8	Programme de Réussite Educative	DSDEN BPVRU	Nombre de PRE/nombre de QPV touché	six PRE bénéficient aux habitants de neuf quartiers prioritaires répartis sur sept communes du territoire : • PRE intercommunal CA Melun Val de Seine (5 QPV à Melun, Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine) • Meaux • Montereau-Fault-Yonne • Nemours • Moissy-Cramayel • Savigny le temple (sept 2022)	
		9	Développer les espaces parents et le dispositif OEPRE (école ouverte aux parents)	DSDEN BPVRU	Nb d'OEPRE		
		10	Conduire une politique d'orientation active (promotion des filières d'excellences, promotion	-----	...		

INDICATEURS DE SUIVI ÉTAT PARTAGÉ

AXE	THÉMATIQUES	n°	MESURES	ACTEURS	INDICATEURS	ÉTAT D'AVANCEMENT TERRITORIAL - Actions mises en œuvre - Déclinaison des indicateurs à l'échelle départementale et par QPV	PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCES DE RÉALISATION
TRANSITION	TRANSITION URBAINE ET MIXITÉ SOCIALE	1	Eviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville Suivi de la loi égalité-citoyenneté	DDETS	1 - Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (cible: 25%) - Suivi de la mise en place de la mesure	Voir le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDAUHQ)	
		2	Mieux répartir la création de nouvelles places d'hébergements en QPV et hors QPV	DDETS	- Nombre de places d'hébergements actuels et leur répartition - Nombre de places d'hébergements créés et leur répartition		
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	3	Accélérer la rénovation énergétique des logements et actions liées à la transition écologique	DDT	Suivi de la mise en place de la mesure - Nombre de logements rénovés - Nombre d'actions fond vert/DSIL en QPV	Droit commun : 18 opérations 1183 ��� -- emploi ANRU : 7 opérations de r��habilitation soit 1045 ���	enveloppe avec isolation par l'ext��rieur et le remplacement des menuiseries. - R��fection des ��quipements sanitaires des pi��ces humides (SDB, Cuisines, WC) - Remise �� niveau des parties communes - R��novation de la chaufferie gaz - Isolation des planchers bas des sous-sols - Isolation des toitures - Remplacement des menuiseries ext��rieures et garde corps Droit commun : - Isolation ext��rieure - R��habilitation toitures terrasses - VMC - ��tiquette thermique - Remplacement des menuiseries ext��rieures - R��fection des pi��ces humides - R��novation des halls - R��novation garde corps + balcons
��MANCIPATION	R��USSITE ��DUCATIVE	4	Construire un partenariat ��cole / ��tablissement culturel (r��sidence d'artiste...)	DRAC Mme MAILLARD	1 - Nombre de projets "DEMOQ" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres �� l'��cole" ou CHAM 3 - Nb de r��sidence d'artistes		
		5	Conduire les coll��ges �� mobiliser la part collective du Pass Culture.	DSDEN			
		6	Mettre en place un accueil continu des jeunes de 8h �� 18h et Enrichir et faciliter l'acc��s aux offres d'accueil des ��l��ves du premier degr�� pendant les cong��s scolaire	DSDEN	Nombre de coll��ges impliqu��s dans le 8h-18h/nombre de coll��ges	Exp��rimentation �� Melun	
		7	D��ploiement des cit��s ��ducatives	DSDEN BPVRU	Nombre de cit��s ��ducatives labellis��es/nombre de contrat de ville Nombre de QPV touch��s par une CE/ nombre de QPV	4 cit��s ��ducatives/ Montereau, Torcy /noisje), Meaux, CAMVS	Accompagner tous les territoires volontaires
		8	Programme de R��ussite Educative	DSDEN BPVRU	Nombre de PRE/nombre de QPV touch��	six PRE b��n��ficient aux habitants de neuf quartiers prioritaires r��partis sur sept communes du territoire : • PRE intercommunal CA Melun Val de Seine (5 QPV �� Melun, Dammarie-les-Lys et Le M��e-sur-Seine) • Meaux • Montereau-Fault-Yonne • Nemours • Moissy-Cramayel • Savigny le temple (sept 2022)	
		9	D��velopper les espaces parents et le dispositif OEPRE (��cole ouverte aux parents)	DSDEN BPVRU	Nb d'OEPRE		
		10	Conduire une politique d'orientation active et de promotion des fili��res d'excellences. promotion �� �� �� ��		

ANNEXES 2

Liste des actions



Liste des actions

Orientation stratégique	Axe	Ville	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action en OPV	Financement total
1. Education	L1 Réussite éducative	CAPVM	AFEV	Le mentorat éducatif	50	50	20 000
		CHAMPS-SUR-MARNE	Ville de Champs sur Marne	ACCUEIL DE LOISIRS OUVERT DES DEUX PARCS LA MUSIQUE AU COEUR DES QUARTIERS	112	112	125 375
		CHELLES	CHELLES EPC Marcel DALENS	CONCERT DE POCHÉ habitants adultes, scolaires et collégiens en scène 2024	218	170	19 068
		CHELLES	CHELLES - coordination ASL et réussite éducative	Déploiement des dispositifs de Réussite Éducative - Chelles	90	75	88 140
		CHELLES	Collège Camille COROT	DISCOL - CLASSE RELAX	100	100	2 000
		NOISEL	Service Jeunesse	Bienfaits et méfaits des réseaux sociaux	100	100	11 850
		ROSSY-EN-BRIE	Centre Social et Culturel "Les Anelies" Rossy-en-brie	L'accompagnement à la scolarité : une solution vers la réussite pour l'enfant et ses parents	72	74	20 510
		ROSSY-EN-BRIE	Les petits débrouillards	Les sciences dans mon quartier : stage scientifique à la Renardière	90	80	4 000
TORCY	Ville de TORCY	Ateliers temps libre/ étude éducative et culturelle	85	50	65 410		
TORCY ET NOISEL	MLPVM	Les 10 jours de la réussite	32	32	5 000		

Orientation stratégique	Axe	Ville	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action en OPV	Financement total
2. Accès aux droits	2.1 Santé	CHAMPS-SUR-MARNE	Ville de Champs sur Marne	ACTIONS D'EDUCATION ET DE PREVENTION SANTE	130	130	18 400
		CHELLES	CHELLES - CCAS CHELLES	Hommes et femmes en santé. Lutter contre les inégalités !	800	150	17 718
		CHELLES	CHELLES - CCAS CHELLES	Jeunes chellois : je prends soin de ma santé !	2 000	800	42 727
		CHELLES	CHELLES - EPC DALENS CHELLES	SPORTS-FEMMES-FAMILLE « Hygiène de vie renforcer le suivi des enfants - Insertion professionnelle »	91	85	22 980
		CHELLES	CHELLES - CCAS	prise en charge psychologique des victimes de violences sexuelles et sexistes	50	20	8 000
		NOISEL	Service Jeunesse	Prévention addictions : tabac, protoxyde d'azote, puff	200	200	12 150
		NOISEL	Service Jeunesse	Sport, santé, c'est bien être !	100	100	13 150
		ROSSY-EN-BRIE	Association La source	Mangez, bougez ! santé et sport.	500	500	7 500
		ROSSY-EN-BRIE	CCAS Rossy en Brie	Prévention santé :			
		ROSSY-EN-BRIE	Rossy-en-Brie	- Exposition Carvo-mix - ateliers divers sur la ville - Théâtre/débat "Question pour un élion"	350	175	5 000
	ROSSY-EN-BRIE	Rossy-en-Brie	Sensé santé	110	110	7 400	
	TORCY	C.Citoyen de la Renardière Ville de TORCY	Mieux informé, mieux protégé	480	350	8 800	
	CHELLES	CHELLES - EPC DALENS CHELLES	PARENTS ET FAMILLES FACE AUX ECRANS	257	157	18 000	
	CHELLES	CHELLES - EPC Jean Moulin	FAMILLES EN-JEU DE SOCIETE FACE AUX ECRANS	300	200	42 150	
	TORCY	Ville de TORCY	Chemin de parents				
	CAPVM	CAPVM	Les RDV de l'enfant et de la famille	1 300	800	11 023	
	CAPVM	MIE : Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi	Des Limes à soi	50	50	3 400	
	CAPVM	CHELLES - Coordination ASL et réussite éducative	ATELIER SOCIO-LINGUISTIQUE	25	18	17 800	
	CHELLES	Service Jeunesse	Ateliers sociolinguistiques : orientation Emploi	180	40	63 600	
	NOISEL	Service Jeunesse	Projets jeune majeurs	10	10	11 250	
ROSSY-EN-BRIE	C.Citoyen de la Renardière	Parole libre	300	300	6 000		
TORCY	ACS 77	Ateliers sociolinguistiques, cours de FL1 et accès aux droits pour tous	125	125	3 000		
CHELLES	CHELLES - EPC Jean Moulin	Prévention harcèlement scolaire	300	150	4 950		
CHELLES	CHELLES - EPC Jean Moulin	Prévention harcèlement scolaire	300	150	4 950		

Orientation stratégique	Axe	Ville	Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action en OPV	Financement total
3. Cadre de vie, sociabilité et transitions	3.1 - Cadre de vie	CHAMPS-SUR-MARNE	Ville de Champs sur Marne	JARDIN PEDAGOGIQUE DES DEUX PARCS	150	57	10 260
		NOISEL	Association des Locataires des Deux-Parcs (ALDP)	AMELIORATION DU CADRE DE VIE Amélioration du cadre de vie	1 000	1 000	8 900
		ROSSY-EN-BRIE	C.Citoyen de la Renardière	GUP - Encombrant	135	135	12 000
		ROSSY-EN-BRIE	Service Jeunesse	Jardins partagés de la Renardière	135	135	12 000
		ROSSY-EN-BRIE	Association SOS LIENS	Amélioration des rapports entre la Police et les jeunes du quartier la Renardière	150	150	11 850
	ROSSY-EN-BRIE	Association SOS LIENS	Renforcer les liens entre les jeunes aux moyens d'activités culturelles et un séjour de vacances à thème	150	150	6 000	
	ROSSY-EN-BRIE	Rossy-en-Brie	Les mercredis de la renardière	200	200	10 000	
	ROSSY-EN-BRIE	C.Citoyen de la Renardière	Les mercredis de la renardière	700	700	3 000	
	CAPVM	IAF - Institut Assur'formation	Auto-école sociale "Un permis vers l'emploi"	80	60	18 000	
	CAPVM	MIE : Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi	Formodigital	8	8	20 500	
5. Emploi et développement économique	5.1 - Emploi	CAPVM	Mission locale PVM	des compétences numériques pour l'emploi 2024	120	120	71 044
		CHELLES	CHELLES - Structure Information Jeunesse	GROUPEMENT DE CREATEURS	100	100	14 000
		ROSSY-EN-BRIE	La Boussole	Aide au permis de conduire	20	20	27 000
		ROSSY-EN-BRIE	AVENIR DES FEES	STARTUP BOOTCAMP	70	70	45 000
		ROSSY-EN-BRIE	L'AVENIR DES FEES	Etes vous le WEB	21	21	4 780
		TORCY	GMAC TORCY	Code la route 2.0	20	15	11 000
		TORCY	Ville de TORCY	Avec le permis ça roule	20	15	11 000
		TORCY	Ville de TORCY	Avec le permis ça roule	20	15	11 000
CAPVM	CAPVM	Accompagnement à la création d'entreprise dans les quartiers et sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)	50	50	27 680		
ROSSY-EN-BRIE	ARTIS (Association acteurs économiques Rossy-en-brie)	MENTORAT ENTREPRENEUR	50	50	12 000		
ROSSY-EN-BRIE	Cabinet du Maire	Forum des Entrepreneurs	300	120	9 800		

Liste des actions

Orientation stratégique	Age	Ville	Porteur de l'action	Titulaire de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action	Nombre de bénéficiaires de l'action en GUV	Financement total
4 - Jeunesse, culture, sports et loisirs	42 - Culture et expression artistique	CAPNM	Mission locale PNM	Beuge avec la H. S'ajour de naturel	30	10	5 374
		CAPNM	Mission locale PNM Chelles	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	135	135	50 000
		CHELLES	-	Rendez-vous de la jeunesse	60	50	11 940
		ROSSY-EN-BRE	EPC Jean Moulin	Chartier de solidarité internationale	30	17	85 000
		ROSSY-EN-BRE	Association La source	Bourse aux projets jeunes	60	40	35 000
		ROSSY-EN-BRE	Service jeunesse	Court Métrage	60	60	11 000
		ROSSY-EN-BRE	Service jeunesse	Séjour et mini séjour	60	30	30 800
		TORCY	Jeunesse projets aboutis TORCY	Jeunesse en action	75	70	3 000
		TORCY	OMAC TORCY	Fest'Jeunes	380	380	1 000
		TORCY	OMAC TORCY	Soutien à la jeunesse torcyenne	370	80	73 701
		TORCY	OMAC TORCY	VVV Coeur de quartier	312	310	45 350
		CAPNM	La Ferme du Buisson	Les beaux quartiers	2 000	2 000	150 000
		CHAMPS-SUR-MARNE	Ville de Champs sur Marne	ACTIONS CULTURELLES D'EMANCIPATIONS, D'EXPRESSION, DE DECOUVERTE ET DE PRATIQUE ARTISTIQUE EN DIRECTION DES JEUNES PUBLICS DU QUARTIER DES DEUX PARCS	60	60	30 000
		CHELLES	-	Animation de quartier dedans/ dehors	1 000	600	10 875
		CHELLES	EPC Jean Moulin	Au non du père	40	40	17 600
NOISIEL	Association des Locataires des Deux-Parcs (ALDP)	Actions ludiques et culturelles	500	500	4 000		
NOISIEL	association la Colonne	Mémoires, cultures et lien social dans le quartier Lutetia/Deux parcs	300	300	7 750		
NOISIEL	association SHAH SPECTACLES	Journées culturelles	60	50	2 000		
NOISIEL	association SHAH SPECTACLES	Parcours cirque	300	300	4 000		
NOISIEL	Campagne GAZELLE	-	100	100	11 000		
NOISIEL	Service jeunesse	Atelier d'apprentissage de la langue par les pratiques artistiques des arts vivants : intégration et insertion. Concours d'Alouance « Urban Eloquence »	60	50	11 350		
ROSSY-EN-BRE	C. Citoyen de la Renardière	La Renardière en fête	2 000	1 000	8 000		
ROSSY-EN-BRE	Direction culture, de l'équipement et de la vie associative	Roley-en-fête fête des 60 ans de la libération	3 000	500	13 200		
ROSSY-EN-BRE	Service jeunesse	Roley et ses jeunes Talents	1 500	750	30 000		
TORCY	ACTIVE TORCY	Chemins et Passages : Carnifour d'héritages, ce que l'on reçoit, ce que l'on donne, ce que l'on partage	300	300	10 000		
TORCY	Comité des Filles	Filles d'iversités	5 000	500	37 075		
TORCY	MJC TORCY	Waf'Art	60	60	14 250		
TORCY	MJC TORCY	Strome	660	240	27 660		
TORCY	OMAC TORCY	Studio MJC ECANGE	70	70	6 570		
TORCY	OMAC TORCY	Idéal	600	600	10 800		
TORCY	Ville de TORCY	L'art en partage	300	30	7 380		
TORCY	Idéal	Idéal	350	350	7 050		
TORCY ET NOISIEL	La Peunie de Tere TORCY	Les quartiers enchantés / Des Deux Parcs à l'Arche Gaillon Un projet artistique, écologique et rayonnant à l'échelle du territoire	600	600	20 700		
V ET NOISIEL ET CHAMPS-SUR-M	Les petits débrouillards TORCY	L'année scientifique : pour des pratiques scientifiques et de découverte au service du lien social et de la réussite éducative. GUV Torcy, Noisiel, Champs	350	150	13 000		
CAPNM	HEXAGONE	Pyramides basketbal 4x0	1 200	650	48 750		
CAPNM	Union sportive de Lognes	Quartier solidaires Jeunes - le 77 à Vélo sur les traces de l'éclairage	750	750	41 400		
NOISIEL	Service jeunesse	Solidaires Parc	70	70	10 500		
ROSSY-EN-BRE	Service jeunesse	Handball	600	300	9 300		
ROSSY-EN-BRE	US ROSSY FOOTBALL Ville de Roley-En-Bre	Football adapté en milieu scolaire "10 à l'honneur"	1 000	300	10 000		
TORCY	Commune de Torcy	OE - Opération quartiers d'été - Flamme olympique	3 000	100	40 275		
TORCY	OMAC TORCY	Idéal	30	30	3 070		
TORCY	Tennis Club Torcy	Réalis Mur - Torcy	45	35	5 000		
TORCY	Ville de TORCY	Week-end Torcy Festival	500	350	47 770		
TORCY	Ville de TORCY	Torcy c'est sport !	600	500	15 300		